

Syndicat National
des Entreprises
Artistiques et Culturelles

“SYNDEAC,
RAPPORT MORAL 2011 | 2012
ET RAPPORT D'ACTIVITÉS



“ SOMMAIRE

02 ÉDITORIAL

05 RAPPORT MORAL

05 Bilan
09 Perspectives

14 LA VIE SYNDICALE

14 Répartition des adhérents
15 Emploi et données sociales dans les entreprises adhérentes au SYNDEAC
16 Activité du Pôle conseil
17 Site et réseaux sociaux
18 Activité du SYNDEAC en région
23 Travail sur la parité dans notre secteur
24 Réunions sectorielles

27 LES POLITIQUES PUBLIQUES

27 Rendez-vous avec les responsables politiques et les élus
32 Cellule Europe du SYNDEAC
34 Propositions pour l'intermittence
36 Pétition en faveur de la création artistique à partir de 2012

37 LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE

SOCIAL

37 Signature d'un accord sur l'égalité professionnelle et salariale
38 Travaux du 2^e cycle de négociation et signature de l'accord du 24 juillet 2012
39 Rapport de branche 2011 - NAO
43 Travaux entrepris pour faciliter la mobilité professionnelle
44 Projet de circulaire sur le portage salarial

FORMATION

45 Mise en place du fonds de formation des auteurs

CNC

46 Réforme des modalités de soutien aux captations de spectacles vivants

EUROPE

47 Travaux de PEARLE

FISCALITÉ

48 Résolution du contentieux TVATS
49 Défense de la TVA à taux réduit

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

50 Renouveau de l'accord SCPP - Convention SPPF - Dialogue avec la SACEM

SANTÉ AU TRAVAIL

51 Relations avec agi-son et circulaire « bruit »
51 Travaux du conseil de gestion des intermittents CMB

52 L'ORGANISATION DU SYNDICAT

52 Organisation interne
53 Délégués en région
54 Commissions d'attribution de Licences d'entrepreneur de spectacles
55 Instances professionnelles
56 Groupes de travail

59 ANNEXE : le SYNDEAC dans les médias



“ ÉDITORIAL

Comme nous l'avons analysé lors de l'Assemblée générale du 12 septembre 2011, la saison 2011/2012 a été pour le secteur de la création (spectacle vivant, arts plastiques) une année pénible. Beaucoup de structures ont souffert et particulièrement les équipes artistiques, les festivals et les scènes conventionnées.

Comme prévu, le gouvernement sortant, à l'instar d'autres gouvernements « libéraux » européens, a utilisé la crise pour contrer le secteur de la création dans son organisation, comme dans ses financements. Malgré ses promesses, Nicolas Sarkozy a refusé de dégeler les crédits de la Culture. Ses proches collaborateurs ont tenté d'imposer au Ministre lui-même la constitution d'agences d'inspiration britannique pour décrédibiliser le Ministère, lui retirer certaines fonctions régaliennes et « subventionner le secteur privé ».

Par une mobilisation forte (mouvement du 24 février, puis grand rassemblement du 19 mars au Rond-Point), nous avons pu retarder ces coups brutaux et faire en sorte que la Culture soit présente dans les débats lors des élections présidentielle et législatives. François Hollande a pris, dans une longue lettre adressée au président du SYNDEAC, des engagements clairs et positifs. Un changement politique que nous avons soutenu, est arrivé.

Les premiers résultats sont là :

- dégel des crédits de la création au plus tard fin septembre ;
- retour aux taux réduits de la TVA pour le livre et le spectacle vivant ;
- remise en cause, en l'état, du Centre national de la musique ;
- mise en place d'une concertation pour écrire la loi d'orientation avec un volet concernant la décentralisation culturelle, puis examen de l'aspect financier : la loi de programmation ;
- étude d'un plan de développement pour la création : théâtre, danse, musique, arts du cirque, arts de la rue, arts visuels, formes nouvelles.

L'espoir est revenu et la nouvelle Ministre, Aurélie Filippetti, ministre de plein exercice, va définir, nous l'espérons tous, une politique artistique et culturelle ambitieuse. Le Président de la République et le Premier Ministre veulent soutenir l'art et la culture. Le dialogue va reprendre et portera, nous le souhaitons tous, sur les bonnes questions.

Car tout n'est pas garanti et certaines de nos craintes demeurent :

- Bercy a un discours et une attitude très durs contre l'art ;
- les collectivités territoriales, si elles ne retrouvent pas rapidement leurs financements d'avant la « contre réforme », pourraient réduire leur soutien à de nombreuses entreprises artistiques et culturelles ;
- certains élus prônent l'instrumentalisation des artistes au détriment du soutien à la création et se lancent dans des appels d'offres ou autres concours aux résultats surprenants, par exemple, le remplacement d'Emmanuelle Huynh par Robert Swinston à la tête du CNDC d'Angers ;
- les lobbies du secteur privé veulent toujours imposer leurs agences de contournement du secteur public ;
- la pérennisation du régime d'assurance-chômage des artistes et techniciens du spectacle, la situation de la caisse des Congés Spectacles n'ont pas été traitées par l'ancien gouvernement ;
- le dossier européen sur lequel, aux côtés d'autres organisations, nous avons énormément travaillé, stagne dangereusement.

Au niveau de la chambre professionnelle, nous avons pu signer l'accord concernant le second cycle de la convention collective. Il constitue une grande avancée sociale dans un contexte déprimé ces dernières années par tant d'attaques « libérales ». Il permet aussi l'annualisation des temps partiels, ce que nous souhaitons obtenir depuis longtemps.

Tous ces acquis proviennent de la mobilisation et de l'engagement de nos adhérents, comme ceux d'organisations professionnelles d'employeurs et de salariés. Celles avec lesquelles nous avons beaucoup œuvré sont principalement : la Fédération CGT du Spectacle, PROFEDIM (Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique) et dans une moindre mesure le SNSP (Syndicat National des Scènes Publiques). Étrangement, l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles), qui regroupe notamment le SYNAVI, le SMA et le SCC, a été en retrait de ces luttes.

La pétition du 19 mars, qui condamnait l'action de la droite pendant 10 ans et appelait les partis de progrès à prendre en compte nos propositions, a eu un retentissement professionnel et médiatique important : plus de 6000 signatures ; artistes renommés, directeurs artistiques, membres des personnels ont bien relayé notre action. Elle a été le point d'orgue de notre engagement pour le changement.

Je remercie donc tous les élus du conseil national et leurs suppléants qui ont contribué à ces analyses et à ces actions. Je remercie les délégués en région, qui de plus en plus, interviennent en soutien à nos adhérents en proie à des agressions administratives ou politiques. Ils jouent et vont jouer un rôle important dans cette nouvelle phase de la décentralisation.

Je remercie tout particulièrement les vice-présidents Jacques Pornon, également trésorier et représentant des adhérents d'Ile-de-France, Judith Depaule, en charge des compagnies et d'une mission sur l'intermittence, Jean Lambert-wild, référent des CDN et Jean-Paul Angot.

Je remercie Irène Basilis qui a rejoint comme conseillère Culture Jean-Jack Queyranne, président du conseil régional de Rhône-Alpes, pour tout ce qu'elle a pu accomplir. Elle a su, aux côtés des élus, redynamiser tous nos champs d'intervention : politiques publiques, vie syndicale et chambre professionnelle. Son engagement a été total et déterminant. Elle m'avait promis d'effectuer une période de deux à quatre années. Elle a tenu parole, en s'investissant pleinement pendant quatre ans. Elle sait que nous la regrettons tous et lui souhaitons bonne chance pour son nouveau parcours.

Après de nombreuses discussions et consultations avec les membres du conseil national, j'ai nommé Alain Herzog à la direction du SYNDEAC. Beaucoup d'entre nous le connaissent. Il a administré la compagnie du Chapeau Rouge de Pierre Pradinas, la Comédie de Saint-Etienne sous la direction de Daniel Benoin, le Théâtre National de la Colline, dirigé d'abord par Jorge Lavelli puis par Alain Françon et récemment la Gaité Lyrique, aux côtés de Jérôme Delormas. Il a présidé jusqu'en avril 2009, l'association ARENES, fondée en 2003, organisation qui réunit les établissements publics nationaux du spectacle vivant. Il prendra progressivement ses fonctions à partir de la rentrée afin de poursuivre le travail entrepris. Il sera également chargé de recruter un directeur adjoint avec lequel il devra constituer un duo pouvant intervenir aux côtés du président et des élus, dans tous les champs concernés.

ÉDITORIAL

Ces remerciements sont, vous vous en doutez, suivis immédiatement par un nouvel appel à la mobilisation, même si la participation et la diplomatie doivent rester prioritaires sur la fermeté.

Aussi, je compte sur chacun pour :

- exiger que le ministère de la Culture soit prioritaire, tout comme celui de l'Éducation nationale ;
- défendre fermement tout le secteur public de l'art et de la culture ;
- finaliser puis soutenir partout le texte sur les réformes et le plan de développement de la création en faveur, en particulier, des artistes et des équipes artistiques ;
- continuer à discuter avec les présidents des départements et des régions pour sanctuariser les budgets culturels des collectivités territoriales ;
- lancer une nouvelle campagne d'adhésions pour renforcer la vie syndicale ;
- terminer nos grands dossiers de la chambre professionnelle, par exemple, celui de la convention collective des arts plastiques, ceux des droits d'auteurs et des droits voisins.

Nous avons toujours observé, lorsque nous avons franchi favorablement une étape décisive, une baisse de la mobilisation. Cela serait véritablement préjudiciable. Nous devons répondre présents dans la volonté de faire évoluer le système. Mais il faut que nous participions à toutes les concertations, aux travaux de toutes les instances, sans craindre de faire entendre nos voix. Car de nouvelles attaques auront lieu contre les dispositifs fondamentaux artistiques et culturels, les budgets ou le système d'assurance chômage, sur fond d'aggravation de la crise qui semble inéluctable.

Je sais que vous aurez à cœur de vous lancer dans cette nouvelle période de construction.

Encore merci et à bientôt pour de grands rendez-vous que j'espère ambitieux.

François Le Pillouër
Président

RAPPORT MORAL

BILAN

La Vie Syndicale

BON DÉVELOPPEMENT DU SYNDICAT

- Grâce à la campagne d'adhésion, grâce au travail personnel des adhérents, le nombre de cotisants a encore augmenté : de 261 en 2008 à 352 (+35%), aujourd'hui.
- Hausse encore des questions juridiques, sociales ou techniques +5% entre cette saison et la saison dernière et depuis quatre ans 70% de cas traités supplémentaires. Depuis le 15 août 2011, 860 demandes environ ont été traitées par l'équipe du Pôle conseil.
- Beaucoup d'adhérents ayant été mis en cause au niveau local comme au niveau national, le président, la directrice, les membres du conseil national, les délégués régionaux, ou l'équipe ont dû multiplier les interventions : entretiens, envois de lettres, pétitions, discussions au plus haut niveau.

Les attaques contre les compagnies ont été trop fréquentes. De plus, l'idéologie libérale encourageait l'appel d'offres, ou le concours, au détriment de la pérennisation des parcours artistiques. Il semble que la technostructure au niveau national, comme au niveau local, n'ait pas joué un rôle positif. Les statistiques réalisées par AUDIENS (voir page 15) démontrent que le SYNDEAC regroupe plus de 21 000 salariés. Notre représentativité et nos campagnes d'intervention médiatiques, politiques ou publiques ont permis d'obtenir de bons résultats.

Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement, il est temps de réfléchir ensemble à la résolution de certains dossiers. En particulier, les mandats de révisions doivent être rejetés, les processus de nominations doivent être revus.

- Les Journées du SYNDEAC à Avignon ont rassemblé près de 156 représentants de structures adhérentes autour de la mobilité internationale, la santé au travail et la prévention des risques, la réglementation européenne, la fiscalité, la propriété intellectuelle ...

Deux réunions sectorielles se sont tenues : l'une concernant les compagnies a réuni 40 structures adhérentes ; l'autre, s'adressant aux scènes nationales avec la participation de 30 adhérents.

- Suite au travail entrepris avec le journaliste Hugues Le Tanneur, le président a proposé au conseil national un nouveau texte concernant les réformes du syndicat. Il a été mis en discussions plusieurs fois ; il est en voie d'adoption. (voir page 9).

Les conseils nationaux se sont tenus régulièrement, tous les quinze jours, grâce à la présence des titulaires et des suppléants. Les conseils nationaux élargis sont un succès et nous permettent une remontée précieuse d'informations et d'analyses.

- Suite aux dernières nominations, nous avons engagé un directeur en remplacement d'Irène Basilis qui a rejoint Jean-

Jack Queyranne, président de la Région Rhône-Alpes ; il participera au recrutement du directeur adjoint, place laissée vacante, après le départ de Claude Juin. Tout devrait être à nouveau en ordre de marche au début de l'automne.

LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS OÙ SIÈGENT DES MEMBRES DU SYNDEAC.

- Le travail avec l'ACID, association des directeurs de centres dramatiques nationaux et avec l'ACCN, association des directeurs de centres chorégraphiques nationaux, reste très pertinent.

• Michel Orier, devenu directeur de la DGCA, va démissionner de l'Association des scènes nationales pour entreprendre une tâche de grande ampleur. Ses successeurs ont à cœur de développer, à nos côtés, la dynamique de concertation entreprise avec le SYNDEAC.

- Nous devons relancer la coopération avec l'association des scènes conventionnées qui est restée trop étroite. Nous avons un travail commun conséquent à faire, pour défendre la nécessité d'un label, d'une pérennisation et d'un plancher de financement.

• Les théâtres nationaux, malheureusement retirés du SYNDEAC, avaient réussi à tirer leur épingle du jeu, pendant les quatre premières années. Frappés durement en 2012, ils ont demandé notre soutien. Nous leur avons témoigné notre solidarité et avons mené les discussions au plus haut niveau, pour que leurs budgets soient dégelés. Vu l'évolution de certains dirigeants, nous allons entreprendre de nouvelles démarches pour qu'ils soient associés à l'ensemble de nos réflexions.

LES RELATIONS DU SYNDEAC AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

LES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

Nous avons bien travaillé techniquement et politiquement avec le PROFEDIM, représentant les ensembles musicaux et vocaux et les festivals de musique, et dans une certaine mesure avec le SYNOLYR, représentant les orchestres à nomenclature.

Avec l'UFISC, sont apparues de nombreuses divergences : le SMA a signé le protocole d'accord du CNM, le SYNAVI a tenté de nous contrer régulièrement pendant la discussion du second cycle de négociation de la convention collective. Ces organisations, soucieuses de se démarquer sur ces dossiers, n'ont pas participé à la lutte que nous avons menée contre l'ancien gouvernement.

La constitution d'une fédération du spectacle vivant public s'en est trouvée paralysée.

Le privé a souffert cette année doublement : fréquentations problématiques et tournées difficiles. La pression économique mise sur le spectacle vivant public

a eu des répercussions partout. Dans la cinquième année de Nicolas Sarkozy, les deux camps, public et privé, ont donc montré des positions bien distinctes. Les tensions se sont développées autour de la naissance forcée du Centre national de la musique (CNM) et de la mission d'étude du financement du spectacle vivant. Dans cette grande tension politique, FEPS et FESAC sont obligées de se contenter d'un rôle plus technique, à mesure que le spectre de la division sur l'assurance chômage apparaît.

LES SYNDICATS DE SALARIÉS

- Elles restent fortes avec la Fédération CGT du spectacle, sur les analyses politiques et sociales, sur les propositions de réformes. Nous avons continué, avec cette fédération des actions communes qui nous ont permis de faire entendre la souffrance du secteur de la création. Comme nous, ils restent vigilants sur la question du système d'assurance chômage.
- Les relations avec la F3C CFDT, globalement bonnes, restent toutefois problématiques : la CFDT a signé le protocole d'accord du CNM.
- Avec FASAP-FO, le dialogue est constructif, malgré les divergences de points de vue au sein de cette fédération.
- Avec la CGC, les relations sont bonnes dans le dialogue social, tout comme avec la CFTC.

Tant avec les organisations patronales, qu'avec les organisations de salariés, le SYNDEAC reste pour tous un repère.

LES COORDINATIONS OU LES PLATEFORMES INTERSYNDICALES

- **Les relations avec la Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France**

Les discussions ont continué pour étudier s'il était possible de trouver une plateforme commune, concernant le système d'indemnisation du chômage, en vue de les présenter à la Ministre et à la commission parlementaire, récemment mise en place par le président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale, Patrick Bloche (voir sur ce dossier l'article à la page 34).

Judith Depaule, dans le cadre de sa mission sur le maintien des annexes 8 et 10, a pu échanger à plusieurs reprises avec la CIP et les points de vues sont très semblables concernant les préconisations à faire et l'intérêt de remettre en chantier le projet de proposition de loi (PPL).

- **Les plateformes intersyndicales**

Elles ont connu la saison précédente un certain élan. Pour 2011/2012, les activités sont devenues plus sporadiques à mesure que chaque organisation se mettait à participer pleinement aux campagnes et aux débats électoraux.

LES SOCIÉTÉS CIVILES

La SCPP et la SPPF, chargées d'assurer la gestion collective et la protection des droits des producteurs phonographiques

en France, ont signé des accords avec le SYNDEAC, dont nos adhérents peuvent bénéficier (voir page 50).

Les relations avec la SPEDIDAM ont été rompues depuis les dernières tentatives de négocier un protocole avec les autres organisations de la FEPS. De nombreux contentieux en cours ne nous encouragent pas à reprendre le dialogue, tant que la SPEDIDAM restera dans une attitude belliqueuse et procédurière.

Suite aux contacts qui ont été pris avec les services de la SACEM début 2012, le nouveau directeur général Jean-Noël Tronc a proposé un rendez-vous le 30 août à François Le Pillouër, pour relancer un débat fructueux sur le protocole actuel et le projet de CNM, pour lequel M. Tronc a indiqué que la position initialement favorable de la SACEM pourrait évoluer.

Les relations avec la SACD se sont encore détériorées :

- lors d'un débat pendant les Bis de Nantes, le président du syndicat a regretté la droitisation de la SACD qu'il a connue plus progressiste ; le directeur de cette société, proche de certaines idées libérales du gouvernement Sarkozy, a tenté de répliquer en prétendant « ne pas faire de politique » ;
- la présidente et le directeur de la SACD, dans une lettre au candidat François Hollande critiquaient le spectacle vivant, exhortant le futur président à créer un centre national du spectacle vivant, ce dont nous ne voulons pas. Ils ont publié une enquête à charge, en demandant aux personnes sondées si elles préféreraient, pour l'art et la culture, des aides publiques ou des fonds privés ;
- les représentants de la SACD ont critiqué à plusieurs reprises le SYNDEAC devant des représentants de l'ancien gouvernement, alors qu'ils prennent des idées de notre syndicat, pour se redonner une image moins conservatrice.

Mais l'accord SYNDEAC/SACD devrait néanmoins pouvoir se signer à l'automne.

La Chambre Professionnelle

Les résultats sont positifs, malgré un contexte économique tendu.

1) La négociation des salaires

Cette année, les directeurs n'ont pas pu proposer des avancées. Ils n'ont pu envisager, dans le cadre de la NAO, que des solutions à minima : 0,3% d'augmentation pour les minima et les salaires réels au 1^{er} avril, avec un effort particulier sur les premiers échelons des groupe 8 et 9, rattrapés par la hausse du Smic.

Les salariés, cette année, n'ont pas pu accepter notre offre. Un constat de désaccord a été signé.

Le SYNDEAC a fait part de cette décision à ses adhérents, laissant la possibilité à ceux qui le pouvaient d'augmenter les rémunérations sur la base des propositions faites par les organisations d'employeurs.

2) Les annexes 8 et 10

Judith Depaule a été chargée d'une mission sur ce dossier. Après plusieurs réunions et discussions, suite à l'avis du conseil national, un texte de préconisations a été élaboré, vous pourrez en prendre connaissance page 34.

Grâce à différentes interventions, la ministre de la Culture a obtenu le respect du calendrier de négociations en 2013. Nous devons rester extrêmement vigilants, sur cette question déterminante pour notre secteur.

3) La fiscalité

Nous avons obtenu le règlement total des contentieux. Malgré les nombreux changements à la tête du ministère des Finances, nous avons pu trouver un accord avec les hauts responsables des impôts. Nous avons réintroduit toutes les questions afférentes. Nous espérons une issue complète et favorable à la rentrée. Sur ce dossier, vous trouverez plus de détails page 48.

4) La formation

L'AFDAS a intégré cette année deux nouveaux secteurs : la presse et l'édition. Cet OPCA est donc désormais consolidé pour faire face à la réforme de la formation professionnelle continue. Le SYNDEAC est entré au bureau de l'AFDAS en janvier et conserve nombre de représentants dans toutes les instances et conseils paritaires.

Un autre dossier a été traité cette année, celui de la formation des auteurs et de l'adossement de ce nouveau fonds à l'AFDAS. Le SYNDEAC a été très investi sur le suivi de la création de ce nouvel outil (voir page 45).

Le Développement artistique et culturel par les Politiques Publiques

NOS RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS

L'ÉTAT

Les relations ont été complexes et difficiles avec l'ancien ministre de la Culture. Lors des rendez-vous avec lui, ou avec ses proches collaborateurs, nous n'avons pu que constater le blocage de tous les dossiers et protester contre le renoncement ambiant.

La mise sous tutelle de ce ministère par l'Élysée était patente.

Aurélié Filippetti a été nommé.

Le président du SYNDEAC a du se battre à ses côtés en écrivant directement à François Hollande pour éviter le « dépeçage » du Ministère. Une nouvelle équipe est arrivée, avec un cabinet, dirigé par Laurence Engel, ex directrice des affaires culturelles de la Ville de Paris. Michel Orier va occuper le poste de directeur de la DGCA. Il connaît bien le ministère, pour avoir été le conseiller de Catherine Tasca. C'est un professionnel reconnu qui va faire évoluer le système dans le bon sens.

Il est indispensable que la Ministre ait une bonne relation avec l'Élysée et Matignon. Sans ce lien, Bercy n'aura aucune difficulté à faire payer encore et encore le monde artistique et culturel.

Les mandats de révision. Les mandats des DRAC 2012, 2013, 2014 sont appliqués dans les régions et ont créé une grande confusion. En théorie, les DRAC les mieux dotées voyaient leurs moyens diminuer au profit des plus pauvres. La réalité était beaucoup moins claire et trois régions ont été durement et injustement frappées : Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire.

Nous exigeons la suppression de ces mandats. Nous sommes contre les redéploiements interterritoriaux.

La nouvelle équipe que nous avons contactée dès son arrivée, a promis d'essayer de résoudre cette question dès 2012 et nous espérons qu'elle nous accordera en 2013 la suppression totale de ces mesures iniques.

La question des fonds de soutien et des agences. Après l'échec du conseil de la création artistique (CCA), dirigé par Marin Karmitz, les collaborateurs du Président de la République, dont son conseiller culturel, Olivier Henrard, ont utilisé la première mission d'étude consacrée au financement de la diversité musicale à l'ère du numérique, pour élaborer une sorte d'agence, extrêmement problématique. Un pré-rapport a montré que le but principal était de soutenir fortement des gros éditeurs phonographiques et les grands producteurs de variétés. Un chiffre de 75 millions d'euros avait même été lancé.

Mais, sous un habillage pseudo démocratique, il était proposé au reste de la filière, de toucher une petite partie de ces fonds, issus principalement des taxes collectées par le CNC, auprès des fournisseurs d'accès internet.

Des missions dépendant directement du ministère de la Culture leur était confiées : l'émergence et la diversité.

Lors du MIDEM, les représentants du CNM ont obtenu des signatures pour un protocole en faveur du CNM avec la possibilité de recevoir 15 millions d'euros de crédits de la Culture, pour peu que cette somme ne soit pas prise à la musique (sic !).

Nous avons entrepris une longue bataille, car cela nous semble un moyen de financer le secteur privé avec des fonds qui auraient dû revenir au secteur public. Les garanties promises sur la gouvernance, l'ouverture aux petites structures ne nous ont pas convaincus. Il s'agit d'un dispositif coûteux et lourd, qui met sous la dépendance des privés des organismes qui ont leur propre système d'aide : CNV, FCM, action culturelle des SPRD...

La nouvelle ministre a demandé à revoir tout le dossier, car pour l'instant ce déjà fameux CNM n'est pas financé. Mais les lobbies de l'industrie culturelle préparent leur contre attaque.

Pour que le secteur du spectacle vivant, auquel la musique a été retirée arbitrairement, ne proteste pas, une deuxième mission a été imaginée. Elle était intitulée « mission d'étude sur le financement du spectacle vivant ».

Elle a été créée avec retard (était-elle vraiment désirée ?). Dirigée par Pierre-Adrien Metzger, elle comprenait Bernard Murat, Jean-Louis Martinelli, Serge Dorny.

Son pré-rapport a été catastrophique car ils ne l'avaient pas soumis aux représentants du secteur public (Martinelli et Dorny). Son travail a été long, car ils ont eu soin de recevoir beaucoup de monde. L'opposition public/privé a ralenti les débats. Un rapport a été remis plus tard, puis abandonné, car les conclusions ne semblaient pas correspondre à l'attente du gouvernement qui voulait créer une agence pour le spectacle vivant.

Il nous faut rester attentifs, à ces questions, sur lesquelles nous reviendrons pendant le travail sur la loi d'orientation, car elles sont dangereuses pour le secteur public.

En conclusion, la nouvelle Ministre a une tâche longue et compliquée car tous les dossiers sont restés en souffrance, pendant cinq, voire dix ans.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES RESPONSABLES POLITIQUES

Globalement nos relations sont bonnes avec les représentants des collectivités territoriales et leurs associations. Nous avons cependant dû intervenir plusieurs fois pour empêcher certains départements de baisser trop leurs subventions, au monde culturel : Isère, Marne, Ile-et-Vilaine, ... Des interventions de toutes sortes, des rencontres, des communiqués de presse, des encarts publicitaires ont été utilisés.

Ceci reste toujours fragile.

Nous avons multiplié les rencontres au niveau local et national (voir page 27).

Notre focus a été le débat que nous avons organisé le 14 juillet, dans la Cour du Cloître Saint Louis à Avignon et dont le titre était « la création est-elle compatible avec la décentralisation ? ». François Le Pillouër était l'animateur de ce débat, auquel ont pris part : Sylvie Robert, secrétaire nationale culture du PS et première vice-présidente de la Région Bretagne, Karine Gloanec-Maurin, présidente de la commission culture de l'ARF (Association des régions de France), Emmanuel Constant, représentant l'ADF (Assemblée des départements de France), Philippe Laurent, président de la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture).

Beaucoup de monde, beaucoup de questions. Mais les points de vues divergent vite sur la décentralisation ou la régionalisation. Pour l'instant, beaucoup de scénarii sont à l'étude y compris celui supprimant les DRAC, celui initiant deux régions pilotes pour une nouvelle décentralisation : l'Alsace et la Bretagne.

La méfiance des artistes, qui a diminué, depuis les bons résultats des régions dans le cadre de l'enseignement, des transports..., existe toujours : crainte du populisme, de l'instrumentalisation sociale, peur du repli territorial, de l'abandon du soutien à la création, au profit de l'action culturelle.

Nous devons rester partisans d'une plus forte décentralisation raisonnée, qui est une idée moderne et européenne: – renforcement du ministère de la Culture et de ses dispositifs décentralisés (DRAC) ;

– renforcement des collectivités territoriales, en garantissant leurs ressources financières ;

– cogestion du système, évoluant vers une nouvelle configuration avec davantage de labels et de moyens

• Rencontres avec les parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat

Les contacts ont été nombreux et sur tous les fronts, avec les parlementaires.

À l'Assemblée Nationale, nous pouvons compter sur Patrick Bloche – nommé président de la commission des Affaires culturelles – et Marcel Rogemont, député d'Ile-et-Vilaine notamment. C'est grâce à un amendement déposé par Patrick Bloche que nous avons pu défendre le retour à la TVA à 5,5% pour le spectacle vivant, à l'instar du livre.

Au Sénat, nous avons reçu le soutien de Catherine Tasca. La nouvelle présidente de la commission des Affaires culturelles, Marie-Christine Blandin, est attentive à nos questions et à nos réflexions. Nous avons travaillé avec le sénateur Vincent Éblé, chargé d'une mission sur les aides d'état et la réglementation européenne, par le président du Sénat, à la demande de la présidente de la commission culture. Il a auditionné le SYNDEAC sur ce sujet, il a rencontré à Bruxelles la Commission concernant le « Paquet Almunia », ce qui a permis de saisir la DG Culture sur cette question cruciale et d'ouvrir la possibilité d'une exemption de notification, à l'étude avec le commissaire Barnier.

Le soutien des parlementaires a été précieux pour la défense des budgets, le retour au taux de TVA réduit, notamment.

• Échanges avec les élus et les responsables des partis de progrès pendant la campagne présidentielle

Nous avons demandé à être reçus par les candidats des grands partis. Seuls François Hollande et Eva Joly ont accepté d'échanger avec nous (voir page 27).

François Hollande et François Bayrou ont répondu à notre pétition. Le candidat du PS nous a écrit une lettre qui peut servir de feuille de route à Aurélie Filippetti. Le candidat du Modem s'est déclaré solidaire sur le fond avec nos revendications, mais opposé à un soutien financier spécifique rapide.

Nous avons rencontré plusieurs fois Aurélie Filippetti, en charge de la Culture dans l'équipe de campagne de François Hollande avec de bons résultats.

L'EUROPE

C'est un chantier prioritaire pour le président et le conseil national. Hortense Archambault et Irène Basilis ont pu mener des actions de fond dans cette direction (voir page 32).

Même si le ministère de la Culture a trop peu travaillé cette question, à Paris comme à Bruxelles, le syndicat a obtenu des avancées :

- les pétitions, proposées à signatures par nos soins, ont connu un grand succès. Cela a permis, dans un contexte difficile, la reconduction du budget culturel : 0,04 % ;
- les réunions, organisées avec Relais Culture Europe en direction de nos adhérents, ont porté leurs fruits ;
- nous avons continué notre travail de conviction européenne auprès des élus nationaux ;

François Le Pillouër a participé à la journée de travail organisée par Relais Culture Europe le 13 juin, sur le thème : « Changer de modèle, construire l'Europe », il est intervenu dans le débat « Prendre position ! Pour un espace européen de l'engagement individuel et collectif », avec le chercheur Philippe Aigrain et Yvette Masson Zanussi, du Forum Européen des Politiques Architecturales. Il s'est exprimé devant une salle comble, en présence de Catherine Lalumière, présidente de Relais Culture Europe, et d'Anne Branch, Chef d'Unité Programme Culture à la Direction générale éducation et culture de la Commission européenne, afin de faire progresser nos idées ; en particulier : faire en sorte qu'une politique culturelle commune soit élaborée, avec un budget spécifique de 1%. Ce n'est pas simple car deux thèses s'affrontent, la conservatrice, dite libérale et celle relevant de la sociale démocratie, autour de deux modèles, l'anglo-saxon et le latin.

Le président du SYNDEAC reste tout de même optimiste car le nouveau gouvernement veut intervenir massivement en faveur de la construction européenne.

PERSPECTIVES

Développement artistique et culturel par les politiques publiques

Après bien des débats en conseil national, restreint et élargi, et des discussions avec des représentants des secteurs ou avec des délégués régionaux, nous avons pu écrire un document qui rassemble les réformes proposées par le SYNDEAC. Il nous a fallu près de cinq ans pour arriver à ce document, présenté lors de l'assemblée générale. Les divergences les plus fortes ont porté sur deux questions complexes : la nouvelle étape de la décentralisation et le rapport avec le secteur privé. Elles seront réexaminées lors du conseil national du 3 septembre qui finalisera la mouture présentée devant l'assemblée générale le 17 septembre. Le texte ci-dessous est donné à titre indicatif.

Lors de cette prochaine saison nous essaierons, profitant des espaces de concertation qui vont s'ouvrir, de faire avancer ces préconisations, secteur par secteur.

AU NIVEAU DE L'ÉTAT

Nous voulons une reconnaissance et une réforme législatives

1) Organisation des États Généraux de l'art et de la culture, dans le but de proposer une loi d'orientation et une loi de programmation.

2) Écriture d'une loi d'orientation qui précise, dans le cadre d'une exception culturelle et d'un service public, la place cruciale de l'art, de la culture et de l'artiste dans notre société :

- La loi renforce le ministère de la Culture et ses dispositifs déconcentrés.
- Elle crée une délégation interministérielle autour de la culture (Éducation Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche, Affaires Étrangères et Européennes, Affaires Sociales, Ville, Travail et emploi, Budget, Justice, Santé).
- Elle présente une charte, un ensemble d'idées et de concepts aptes à nourrir l'action de tous.
- Elle s'accompagne d'une nouvelle étape de la décentralisation, une idée moderne et européenne, en créant une synergie réelle entre politique du Ministère et politiques locales et en tenant compte de leur complémentarité.

Dans ce cadre, toutes les collectivités territoriales, villes, métropoles, pôles métropolitains, agglomérations, départements et régions, sont dotées de la compétence culturelle obligatoire et partagée. Les financements croisés demeurent effectifs tant en termes de fonctionnement que d'investissement.

L'État et les Collectivités Territoriales s'inscrivent dans une logique de cogestion.

Les Régions deviennent chefs de file culturels pour les villes, métropoles, pôles métropolitains, agglomérations et départements.

Elles créent dans chaque région un Conseil des Collectivités Territoriales comprenant 2 représentants par niveau de Collectivités Territoriales.

Au niveau national est créée une Assemblée artistique et culturelle, comprenant des représentants du Ministère, des représentants des Régions et des organisations professionnelles.

Cette Assemblée détermine deux réseaux équivalents, construits à partir de l'existant, exemplaire en Europe, mais pouvant évoluer en fonction des différentes réformes entreprises.

L'État administre donc les établissements publics nationaux et l'un des réseaux.

Chaque région est dotée de moyens nouveaux, y compris les dotations d'État afférentes et administre au nom de leur conseil des Collectivités Territoriales la partie régionale de l'autre réseau.

Dans chaque région, un collège d'expertise unique est mis en place. Les services du Ministère et des Régions sont ajustés.

Chaque année, un bilan de l'action est discuté devant l'Assemblée qui peut réguler les deux réseaux.

- La loi définit les droits et les devoirs des artistes :
 - indépendance et liberté des artistes et de la création ;
 - soutien prioritaire à la création contemporaine ;
 - participation à l'éducation artistique ;
 - développement de la démocratisation culturelle ;
 - révision complète du système d'évaluation artistique et culturelle ;
 - amélioration des principes de direction des établissements.

Les procédures de nomination seront clairement définies et intégreront la participation des représentants désignés au plan national par des organisations professionnelles.

La parité hommes / femmes sera inscrite et un calendrier fixera les objectifs : parité dans les jurys et les commissions; dès les deux premières années 30% de femmes au minimum, feront partie des nouvelles nominations à la tête des institutions. En 2018 l'objectif sera de 50% des postes de direction confié à des femmes.

Un encadrement des rémunérations sera prévu.

Les cumuls de directions seront interdits.

- Elle redéfinit et renforce :
 - les labels existants : centre dramatique national, scène nationale, centre chorégraphique national, centre national des arts de la rue, pôle national des arts du cirque, centre national de création musicale, salle de musique actuelle, fond régional d'art contemporain, centre d'art ;
 - les réseaux : centre de développement chorégraphique, réseau national des orchestres en région, réseau national des opéras en région, réseau national des lieux d'art conventionnés et des écoles d'art,...

Elle précise la permanence artistique nécessaire à ces structures.

- La loi affirme la nécessité d'encourager la diversité des projets et définit les missions et les financements d'autres outils de travail, d'autres espaces de recherche en instituant ou en créant de nouveaux labels pour :
 - les scènes conventionnées ;
 - les compagnies nationales, aux dotations suffisantes pour leur garantir une réelle indépendance ; les compagnies conventionnées ; en renforçant les aides aux projets, à la mutualisation, au développement et aux résidences ;
 - les centres de développement chorégraphique ;
 - les centres d'art et autres lieux de création contemporaine qui produisent des œuvres, les exposent et travaillent sur la médiation de l'art ;
 - les pôles européens ;
 - les fabriques d'art. Ce sont des bâtiments nouveaux ou réaménagés confiés à une ou deux compagnies ou à un collectif de plasticiens qui reçoivent les moyens de créer et d'accueillir d'autres équipes dans le cadre de résidences de recherche ou de création, y compris pour les arts de la rue et du cirque ou les arts plastiques ;
 - les festivals de création qui doivent travailler à l'innovation et l'émergence, par la pratique de résidences de compagnies ou d'ensembles musicaux.

- Elle revoit les programmes du ministère celui qui concerne la création d'une part, celui intitulé « transmission des savoirs et démocratisation culturelle » d'autre part et définit une charte pour les compagnies, qui précise les modalités d'aides au projet, au développement, institue des conventions pluri-annuelles, prend en compte la mobilité et les parcours artistiques, le statut spécifique des compagnies qui gèrent un lieu, encadre les notions de production, co-production, diffusion, de résidence et d'artistes associés.

- Dans le cadre du protocole de Bologne, elle propose une nouvelle évolution de l'Enseignement Supérieur Artistique. Pour les écoles de théâtre et de danse elle prévoit leur développement et leur autonomie au sein des établissements de production.

- Dans le cadre du dialogue engagé avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les spécificités de la formation et de la recherche en Écoles d'art, centrées sur l'expérimentation et la création plastiques doivent être préservées.

- L'articulation entre pratiques amateurs, formation et professionnalisme doit être repensée.

- Elle élabore un statut nouveau dit de « bien commun et d'intérêt public » pour les entreprises artistiques et culturelles, associé à des propositions de statuts juridiques et un statut spécifique fiscal et hors du champ concurrentiel au niveau européen.

- Elle crée un observatoire national du spectacle vivant et des arts plastiques. Il est procédé au regroupement de tous les bureaux, offices, agences et départements d'études chargés nationalement et localement d'études des fréquentations et des flux pour alimenter et centraliser les ressources statistiques disponibles et pour financer un observatoire national du spectacle vivant, à la gouvernance duquel participeront l'État, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles représentatives.

- 3) Vote d'une loi de programmation pour déterminer le volet financier de la loi d'orientation.

Nous demandons un plan de développement pour soutenir la création et initier sept chantiers pour la culture :

+ 350 millions d'euros, dont 50 millions pour les arts plastiques, dès la première année pour effectuer des rattrapages (remise à niveau des potentiels artistiques des structures, soutien aux compagnies, aux résidences d'artistes, aux accueils studio, engagement de techniciens et d'artistes en contrat à durée indéterminée dans les institutions,...) et pour réaliser les chantiers de la culture.

Ils sont essentiels. Les artistes, les responsables culturels, les organisations professionnelles, les représentants de l'État et ceux des Collectivités territoriales sont dans leur grande majorité en faveur de ces actions, mais elles n'ont connu aucun début d'expérimentation.

- 1) Professionnalisation du secteur et création d'emplois artistiques permanents

- Pérennisation des parcours artistiques et renforcement de la permanence artistique avec mise en place de troupes permanentes dans les CDN et les CCN et de contrats à durée indéterminée dans les compagnies.

- Création d'emplois artistiques : des aides à l'emploi, équivalentes à 50 % du salaire minimum brut chargé sont accordées pour les structures qui engagent du personnel artistique en CDI.

- 2) Émergence : des contrats ou bourses de recherche de 8 mois sont proposés par les structures labellisées ou conventionnées à des jeunes de 20 à 30 ans, auteurs, metteurs en scène, chorégraphes ou plasticiens.

- 3) Financement de lieux de travail pour les artistes : aide au fonctionnement des fabriques d'art, aide fléchées pour la mise à disposition de studios de danse, de lieux de travail des arts de la rue, d'ateliers d'artistes.

- 4) Réalisation d'un plan ambitieux et chiffré d'éducation artistique en liaison avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les Collectivités territoriales, du type Plan Tasca-Lang.

- 5) Organisation d'une nouvelle étape de la démocratisation culturelle qui revendique la mise en œuvre des « droits culturels » tels que les définit la Déclaration de Fribourg : les artistes et/ou les directeurs artistiques disposent de moyens supplémentaires pour accroître leurs travaux en direction des publics défavorisés ou démunis grâce notam-

ment à une politique tarifaire incitative, par des actions spécifiques et la formation des publics.

- 6) Définition d'une politique culturelle européenne, qui affirme que l'art et la culture sont des biens communs et qui donne toute sa place à la création, au soutien à l'émergence et à la collaboration artistique, en dehors de toute nécessité de rentabilité et de finalité numérique ou industrielle. À partir de celle-ci sera décrite la politique culturelle internationale dont les financements doivent être restaurés et abondés.

- 7) Relance de la diffusion :

- constitution d'un office de soutien à la diffusion nationale et internationale et à l'accueil de productions et d'artistes étrangers.

Cet office reprendrait les missions de l'ONDA et de l'AFAA, devenu Institut français et serait en lien étroit avec l'IRMA, le Bureau export, Hors les Murs, le CNT et le CND, en associant à ses travaux les sociétés civiles. Un département « art contemporain » viendrait aider à la diffusion des artistes plasticiens français dans les institutions artistiques internationales et soutiendrait leur présence sur le marché de l'art international.

- Aides :
 - au développement des séries de représentation.
 - à la reprise en vue de la constitution d'un répertoire, de l'extension de la diffusion des œuvres.
 - à l'exportation, à l'importation qui ne peuvent être traitées séparément.

Les résidences, la mobilité transfrontalière des artistes, la circulation des œuvres doivent être encouragées.

- Soutiens :
 - à l'élaboration de tournées internationales.
 - à des structures permettant l'engagement des établissements dans les grands projets européens.
 - à la production d'œuvres présentées en institutions publiques et à la coproduction d'expositions internationales.

Nous exigeons des réformes sociales

Elles sont devenues urgentes car repoussées pour certaines depuis longtemps.

- Expertise puis préconisations en vue de la pérennisation du régime spécifique d'indemnisation pour les artistes et techniciens dans le cadre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage (professions réellement et honnêtement concernées, instauration d'un plafond du cumul salaire-indemnité de chômage, modalités d'entrée dans le régime, interruption de l'activité professionnelle notamment en cas de maladie ou de maternité, prise en compte d'un nombre plus important d'heures d'enseignement...).

- Rénovation de la gouvernance et des statuts de la Caisse des Congés Spectacles.

- Versement aux régimes AGIRC et ARRCO des cotisations retraites patronales que l'État doit verser au profit des ayants droits depuis 2004 des « fonds spécifiques provisoires », puis d'un « fonds transitoire » instaurés par le ministère chargé de l'emploi avec le ministère de la culture.

- Mise en place d'une convention collective dans le secteur des Arts Plastiques.

Nous recherchons des financements nouveaux pour le service public

Vu la situation critique que connaissent le Spectacle Vivant et les arts plastiques depuis 2002, il est urgent de chercher des financements à plusieurs niveaux pour consolider le secteur public de la création.

- Augmentation du budget du Ministère de l'Art et de la Culture : + 350 millions d'euros dès la première année pour la création (spectacle vivant et arts plastiques).
- Création de fonds complémentaires sous tutelle ministérielle, destinés aux opérateurs publics :
 - taxe sur les jeux en ligne et la Française des Jeux ;
 - taxe sur les chantiers publics pour, en particulier, des créations artistiques in situ ;
 - taxe sur les Fournisseurs d'accès internet pour rétribuer l'ensemble des « fournisseurs de contenus » dans le domaine du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, des arts plastiques, de l'écrit...

Des grands travaux pour la culture

Seront également entrepris, hors de la capitale, par des architectes de renom :

- Trois auditoriums pour la musique classique
- Deux Maisons de la Danse
- des FRAC de seconde génération.

Seront remis à niveau, les grands équipements dans les régions.

Secteur public et secteur privé

Secteur public et secteur privé ayant été bien redéfinis, le recours à la « double économie » sera proscrit.

Pour recevoir des fonds publics, une structure devra être inscrite dans le secteur public et se conformer à ses missions.

Si des ressources nouvelles peuvent être activées, elles seront versées au Ministère qui les attribuera au secteur public. Le CNM sous sa forme actuelle est supprimé. Une réforme du fonds de soutien du théâtre privé est mise en œuvre.

AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Il faut obtenir, lors de la discussion sur la Loi d'orientation ou lors de nos contacts avec les représentants du Ministère, de l'Élysée, de Matignon et plus généralement les députés et les sénateurs, que les ressources financières des Collectivités Territoriales soient garanties à un niveau suffisant. Faute d'un tel accord, les gels de leurs dotations pourraient inciter les responsables des collectivités à réduire leurs budgets culturels.
- Nous devons maintenir les échanges, pour l'instant très positifs, avec les associations qui représentent les collectivités territoriales.
- Le chantier le plus délicat est la Loi de décentralisation tant les points de divergence sont nombreux entre les participants. Nous devons bien expliquer notre point de vue aux représentants des différentes collectivités territoriales.

AU NIVEAU DE L'EUROPE

François Hollande et Aurélie Filippetti ont déclaré ce dossier prioritaire. Il faut sensibiliser toutes les forces progressistes pour avancer dans la bonne direction :

- sécuriser le budget que l'Europe consacre à la Culture, y compris par le biais des fonds structurels ;
- revoir les directives qui menacent notre secteur, notamment le régime des aides d'état ;
- demander la reconnaissance de la culture comme bien commun, et affirmer la diversité culturelle ;
- exiger une politique artistique et culturelle européenne ambitieuse.

Pour cela, nous allons :

- réunir plus souvent la Cellule Europe du SYNDEAC ;
- conduire des délégations à Bruxelles ;
- poursuivre nos travaux communs avec le Relais Culture Europe et avec PEARLE et tenter de résoudre nos différends avec Culture Action Europe ;
- sensibiliser tous les élus à ces questions essentielles ;
- organiser nos contacts à l'étranger pour écrire ce que pourrait être la politique artistique et culturelle commune de l'Europe.

AU NIVEAU DES AUTRES PARTENAIRES

- Nous allons essayer de relancer la mise en place d'une fédération du spectacle vivant public, qui se heurte, pour l'instant, à la position fluctuante de l'Ufisc, proche des thèses de la double économie.
- Nous allons prendre les contacts nécessaires avec la DGT, le ministère de la Culture et les syndicats de salariés concernés pour préparer avec nos adhérents du secteur des arts plastiques la mise en chantier d'une convention collective.
- Nous allons développer nos bonnes relations avec les autres syndicats d'employeurs et de salariés pour faire avancer nos propositions de réformes, dans un climat devenu certes tendu à cause de l'éventualité d'une remise en question du système d'assurance chômage.

VIE SYNDICALE

Nous travaillerons sur plusieurs axes :

- préserver l'unité toujours fragile du syndicat, en organisant des rencontres bisectorielles ;
- lancer une nouvelle campagne d'adhésion, en particulier en direction des arts plastiques, des centres de développement chorégraphiques, des compagnies, notamment du cirque et des arts de la rue ;
- renforcer le lien entre le conseil national et les délégués régionaux ;
- compléter l'équipe permanente en recrutant un adjoint à la direction pour seconder le directeur et le président dans leurs tâches habituelles ;
- revoir la Cellule communication pour qu'elle soit plus efficace encore ;

- créer une cellule analyses et statistiques. Dans l'attente de la fondation d'un Observatoire national de la création, elle est nécessaire pour alimenter nos argumentaires ;
- appliquer au syndicat ses changements de statuts, en particulier la parité et le mode de scrutin ;
- acquérir un local pour l'activité du syndicat, afin d'éviter les charges locatives exponentielles.

CHAMBRE PROFESSIONNELLE

Il faut poursuivre avec les autres syndicats d'employeurs et de salariés, le processus de dialogue pour rédiger le troisième cycle de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles.

Il sera plus difficile à trouver, parce que doit figurer dans ce texte les captations, sujet délicat, s'il en est.

Il faut engager, comme nous l'avons déjà écrit, la négociation d'une convention collective pour les arts plastiques.

Des dossiers lourds et complexes sont en difficulté. Nous allons prendre des initiatives pour débloquer les situations :

- finaliser les négociations concernant le protocole SACD ;
- clarifier le champ d'application sur les spectacles dramatiques, lyriques et chorégraphiques, en obtenant une circulaire d'application.

Le bilan est positif. Notre stratégie de résistance, de mobilisation nous a permis de protéger globalement le secteur de la création contre les tentatives libérales, voire ultralibérales. J'ai toujours pensé que le changement arriverait au bout de cinq ans. Nous avons grandement participé à l'élaboration de l'élan nécessaire.

Maintenant, il faut reconstruire ce qui a été abandonné ou détruit partiellement. Il faut participer, et je pense que nous y sommes prêts, à l'écriture d'une politique artistique et culturelle ambitieuse, pour notre pays.

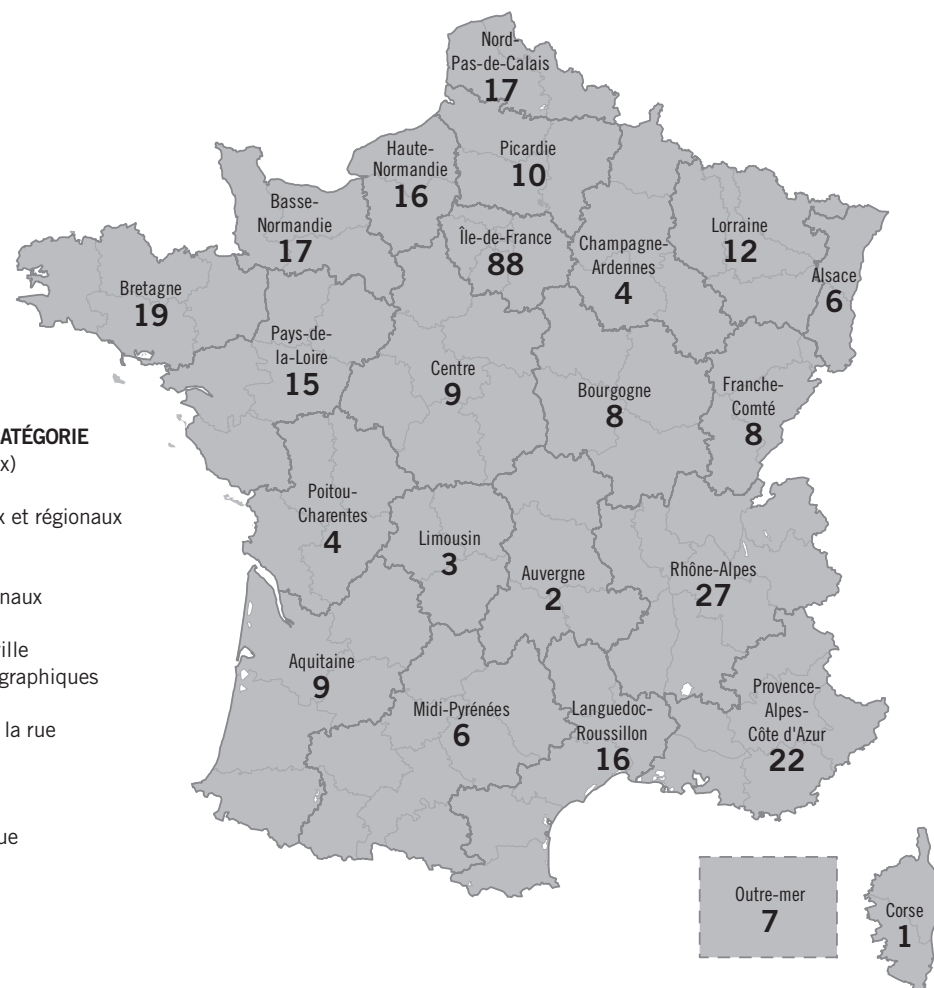
La crise se renforçant, nous avons besoin du soutien actif de tous, pour faire preuve de conviction, de pédagogie.

Nous devons œuvrer à nouveau pour que l'art et la culture tiennent la place primordiale qui doit leur être assignée, dans une société dynamique, libre, sociale, pacifiste, européenne et ouverte aux autres continents.

François Le Pillouër
Président

LA VIE SYNDICALE

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS (au 11 juillet 2012)



RÉPARTITION DES ADHÉSIONS PAR CATÉGORIE

- 155 Compagnies (dont 18 avec lieux)
- 61 Scènes nationales
- 40 Centres dramatiques nationaux et régionaux
- 17 Lieux de production/diffusion
- 23 Scènes conventionnées
- 14 Centres chorégraphiques nationaux
- 12 Festivals
- 6 Centre culturels/Théâtres de ville
- 4 Centres développement chorégraphiques
- 3 Centres d'arts
- 2 Centres nationaux des arts de la rue
- 1 Artothèque
- 1 Ensemble musical et vocal
- 2 FRAC
- 2 Pôle national des arts du cirque
- 1 SMAC
- 1 Théâtre national
- 7 Autres organismes

352 TOTAL

NOUVELLES ADHÉSIONS PAR RÉGION

- 40 adhésions ont été acceptées à l'unanimité entre le 23 juillet 2011 et le 11 juillet 2012
- 1 AQUITAINE
- 1 BASSE-NORMANDIE
- 3 BRETAGNE
- 2 CENTRE
- 20 ÎLE DE FRANCE
- 2 LIMOUSIN
- 2 MIDI-PYRÉNÉES
- 2 NORD-PAS-DE-CALAIS
- 1 PAYS DE LA LOIRE
- 1 POITOU-CHARENTE
- 1 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
- 4 RHÔNE-ALPES

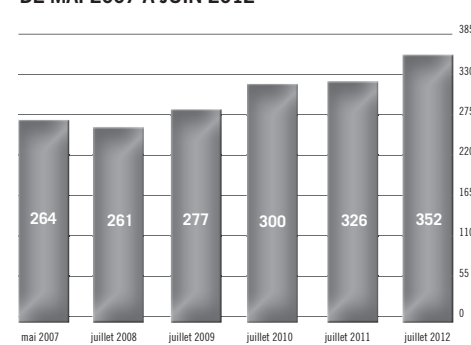
40 TOTAL

NOUVELLES ADHÉSIONS PAR CATÉGORIE

- 26 Compagnies
- 2 Centres chorégraphiques nationaux
- 2 Festivals
- 2 Scènes conventionnées
- 2 Scènes nationales
- 2 Théâtres de ville
- 1 Artothèque
- 1 Centre d'Art
- 1 Centre dramatique national
- 1 FRAC

40 TOTAL

PROGRESSION DES ADHÉSIONS DE MAI 2007 À JUIN 2012



EMPLOI ET DONNÉES SOCIALES DANS LES ENTREPRISES ADHÉRENTES AU SYNDEAC

AUDIENS a réalisé un « mini-rapport de branche » pour chacune des organisations d'employeurs de la CCNEAC, en traitant exclusivement les données de leurs adhérents.

Périmètre de l'étude

Une liste de 317 entreprises adhérentes au SYNDEAC a été transmise à AUDIENS peu avant l'été 2011. Parmi elles, 308 structures ont déclaré de l'activité à AUDIENS au titre de l'exercice 2010.

	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)
Déclaration 2010	308	164.350
dont DADS-U	282	157.654

Sur les 308 structures adhérentes, 282 ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2010 via la norme DAD-U. Ces 282 structures cumulent 157.654 k€ de la masse salariale totale déclarée par les structures de notre périmètre.

Étude générale des entreprises de la branche adhérentes au SYNDEAC (données issues des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires)

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures	
	Volume	Poids
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	49	16%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	108	35%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	78	25%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	44	14%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	13	4%
0 < MSB ≤ 25 k€	16	5%
TOTAL	308	100%

Répartition par montant de masse salariale

Les structures dont la masse salariale brute totale 2010 est supérieure à 1M€, sont au nombre de 49 (soit 16%).

Effectifs par type de contrat et taux de temps partiel

21.412 salariés ont été déclarés, dont 42% sont des femmes et 58% sont des hommes. Parmi les 21.412 salariés déclarés, 1.364 sont cadres en CDI à temps plein et 130 à temps partiel, et 2.220 sont non cadres à temps plein et 686 à temps partiel. 81 salariés sont des artistes en CDI. 18.359 sont employés en CDD (dont CDDU). Dans le total, les effectifs sont dédoublonnés : un individu déclaré tantôt comme cadre et tantôt comme non cadre n'est compté qu'une seule fois au niveau du total.

ACTIVITÉ DU PÔLE CONSEIL

Entre fin août 2011 et fin juillet 2012, le pôle conseil a traité près de 860 demandes soit plus de 77 questions par mois en moyenne. Ce qui représente une augmentation de 5% des questions traitées par rapport à la saison 2010/2011 et une augmentation de 70% de conseils apportés et de cas traités en 4 ans.

Les mois de septembre, octobre et novembre 2011 représentent 35% des consultations prises en charge par le Pôle Conseil.

Les problématiques sont de plus en plus complexes et nécessitent souvent une approche personnalisée et une étude de cas qui fait l'objet de rendez-vous individuels.

Certains thèmes jusqu'alors fréquemment abordés ne font plus l'objet de question : c'est le cas pour le numéro d'objet, l'exercice du droit de grève, par exemple.

À l'inverse, les problématiques liées à la gestion du personnel et aux ressources humaines par exemple, se sont multipliées. Des dossiers plus politiques qui touchent à la réglementation européenne et à la fiscalité des entreprises artistiques et culturelles, notamment, ont pris une place considérable.

De même le SYNDEAC a été amené, plus fréquemment, cette saison, à soutenir des adhérents, dans un certain nombre

de dossiers liés à des conflits sociaux ou à des litiges avec Pôle emploi.

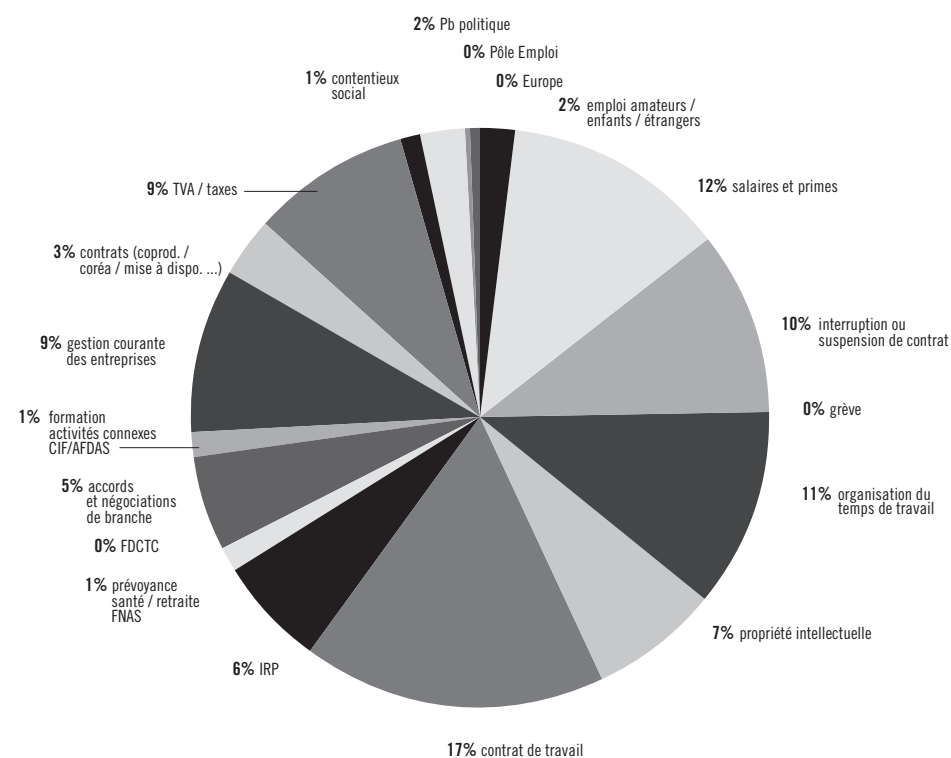
Dans certains cas, il a été nécessaire d'engager des procédures juridiques ont été traitées en collaboration avec les cabinets Baron et Lepany.

Sur 353 structures adhérentes au 31 juillet, 73% d'entre elles ont sollicité les services du Pôle conseil du SYNDEAC au moins une fois dans l'année.

Par ailleurs, entre novembre 2011 et juillet 2012, le pôle conseil a rédigé et envoyé aux administrateurs 7 lettres d'informations sociales, juridiques et fiscales, et 7 notes d'informations sur des sujets spécifiques.

Ces informations sont parallèlement disponibles sur le site internet du syndicat.

Pourcentage des consultations par thème du 22 août 2011 au 31 juillet 2012



SITE ET RÉSEAUX SOCIAUX : NOUVEAUX VECTEURS D'INFORMATIONS

Une étude du 15 juillet 2011 au 15 juillet 2012, permet de faire quelques observations sur la fréquentation du site du SYNDEAC : www.syndeac.org.

Le site du SYNDEAC : outil d'information interne et pour l'ensemble des acteurs du secteur.

Les pages les plus visitées du site sont : la page d'accueil, les offres d'emploi, ainsi que la rubrique « communiqués » dans la section Politiques publiques. Il faut noter, dans cette rubrique, une fréquentation très élevée de ces deux articles : « Appel à la défense pour la création » et « Aux présidentiables, aux éligibles et aux déjà élus ».

Nous comptabilisons 17 448 visites sur le site en moyenne par mois. Sur l'année écoulée, nous avons eu 75 899 « nouvelles visites ». C'est une bonne indication du référencement de notre site et de l'intérêt que suscitent les informations que nous mettons en ligne en accès libre. Nos adhérents restent privilégiés pour certaines informations accessibles au moyen d'un code personnel.

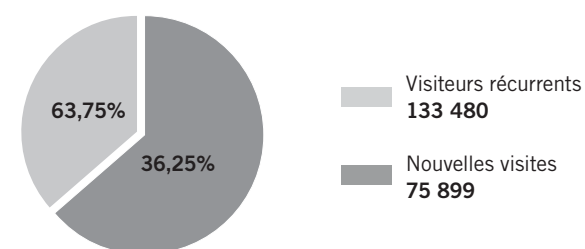
543 internautes disposant d'un code d'accès réservé se sont connectés régulièrement depuis juillet 2011, sur 878 personnes qui disposent d'un tel accès. Pour mieux faire connaître aux représentants et aux équipes des structures adhérentes les ressources du site, Béatrice Le Leu a organisé durant les Journées du SYNDEAC au Festival d'Avignon, des petites démonstrations qui ont été bien accueillies et que nous pourrions réitérer.

Le SYNDEAC a développé sa présence sur les réseaux sociaux :

• **sur Twitter**
En octobre 2011, le SYNDEAC a ouvert un compte Twitter <https://twitter.com/#!/SYNDEAC> ; en juillet, nous avons atteint les 255 abonnés.

• **sur Facebook**
www.facebook.com/Mobilisation29mars2010?ref=tn_tnmn
Le SYNDEAC gère aussi un compte Facebook depuis 2010, activé à chaque événement, mobilisation, lancement d'une campagne... Nous avons 5000 « amis » avec lesquels nous partageons les informations sur les mobilisations, les encarts que nous publions dans la presse.

• **un blog sur MEDIAPART**
<http://blogs.mediapart.fr/blog/syndeac>
Le SYNDEAC a ouvert un blog sur le site de MEDIAPART le 2 février 2012. Huit billets ont été publiés depuis son ouverture.



ACTIVITÉ DU SYNDEAC EN RÉGION

Les délégués régionaux, représentent le syndicat dans leur territoire auprès des instances et des élus locaux. Ils convoquent régulièrement des réunions entre adhérents du SYNDEAC pour débattre des problèmes spécifiques à leur région, du rapport avec les collectivités territoriales, la DRAC. Au cours de ces réunions, les situations individuelles sont abordées, les stratégies et les actions sont discutées.

Pour connaître la liste des délégués en région reportez-vous page 53.

Un nouveau conseil national et des élections en région

En 2011, à la suite de l'élection du nouveau conseil national, des élections ont été organisées, conformément aux statuts, dans chaque région, pour la désignation du délégué ou de la déléguée.

Afin de préciser les modalités d'élection et les missions du délégué en région, un règlement intérieur a été rédigé par un groupe de travail. Il a été proposé et validé par le Conseil national du 17 octobre 2011.

Chaque région a donc procédé à l'élection selon le protocole précisé dans le règlement intérieur. Le conseil national a validé toutes les élections sauf celle de Basse Normandie pour divergences entre le conseil et le délégué régional sur son rôle. Les régions Basse-Normandie et Rhône-Alpes doivent élire leurs représentants prochainement.

Réunions d'information publiques

En parallèle à ces élections et pour répondre à une forte demande d'information, des réunions ouvertes à tous, adhérents et non adhérents, professionnels du secteur, se sont tenues dans plusieurs régions. En présence d'un membre du conseil national extérieur à la région visitée et du délégué, ces moments de rencontres ont permis de faire un point général de la situation du secteur, d'exposer les positions défendues par le SYNDEAC et de préciser ses engagements, afin de sensibiliser largement les artistes et les responsables culturels invités, à rejoindre notre syndicat.

Dix régions au total ont organisé une rencontre de ce type entre février et mars 2012

08/02/2012 en Lorraine
09/02/2012 en Pays de la Loire
13/02/2012 en Ile-de-France
17/02/2012 en Provence Alpes Côte D'Azur
21/02/2012 en Champagne Ardenne
22/02/2012 en Aquitaine
24/02/2012 en Bretagne
27/02/2012 en Languedoc Roussillon
15/03/2012 en Centre
21/03/2012 en Haute Normandie

Le 24 février 2012 : les régions se mobilisent devant les DRAC

Le président et le conseil national ont appelé chaque région à se mobiliser le 24 février contre le gel des crédits, le collectif budgétaire et les mandats de révision et en faveur d'un plan de développement, revendiquant une ambition pour la culture dans les programmes électoraux. Des rassemblements de 40 à 200 personnes ont été organisés devant une dizaine de DRAC, des rendez-vous avec les directions d'une quinzaine de DRAC ont pu avoir lieu, deux audiences ont été obtenues avec des Préfets.

Certains rendez-vous ont débouché sur des occupations qui ont permis de faire passer un message au plan médiatique et politique.

Des conférences de presse ont également été organisées permettant une couverture de cette action par la presse régionale et nationale, qui ont bien relayé ce mouvement original et montré aux personnels des DRAC, aux électeurs en région, notre détermination.

L'activité de l'année dans quelques régions

Alsace

Deux réunions des adhérents ont été organisées en janvier et en juin, associant les adhérents de Lorraine.

Le 6 janvier 2012 réunion au Maillon-Wacken/Strasbourg pour l'élection du délégué régional Alsace. Guy Pierre Couleau est élu à l'unanimité des membres présents et représentés. Le même jour : réunion SYNDEAC inter-régionale Alsace-Lorraine (11 personnes présentes).

Participation des adhérents d'Alsace et de Lorraine à la Journée de mobilisation du 24 février 2012 : rassemblement devant les DRAC sans le SYNAVI qui avait décidé de ne pas participer : les délégations ont été reçues dans leur DRAC respective par les directrices adjointes.

En mars-avril 2012 : le SYNDEAC et le SYNAVI sont intervenus en faveur du TAPS, lieu géré par la Ville pour développer des

accueils de compagnies à qui la municipalité de Strasbourg voulait retirer une de ses deux salles. La Ville de Strasbourg a finalement renoncé à ce projet et le TAPS continue donc à gérer ses deux salles.

Le 25 juin 2012, dernière réunion des adhérents de la saison, à la Comédie de l'Est/Colmar. Étaient présents : Elisabeth Marie (Scarface Ensemble), Elisa Fourcaudot (Chat Borgne Théâtre), François Rodinson (Cie des Transports), Laurent Vacher (Cie du Bredin) Fabrice Burgy (La Manufacture/Nancy), Guy Pierre Couleau (CDE/Colmar)

Cette réunion avait pour but de faire le point sur la situation des uns et des autres. Guy Pierre Couleau, convié le 26 juin à la DRAC Alsace pour une réunion « conférence du spectacle vivant » a souhaité faire remonter, lors de cette réunion, le point de vue des directeurs de théâtre et de compagnies adhérents.

Aquitaine

En dehors des réunions entre adhérents, les temps d'action importants auront été cette année :

- le 22 février, la rencontre avec Judith Depaule, vice-présidente du syndicat, à Bordeaux pour une réunion publique d'information et d'échanges sur la situation générale. La participation fut importante et fructueuse en terme de prise de conscience.

- le 24 février, journée de mobilisation devant la DRAC à l'instar d'autres régions. Une délégation intersyndicale a été reçue par le DRAC Aquitaine, Jean-Paul Godderidge, qui s'est fait par la suite l'écho de nos revendications auprès du Ministre de la Culture.

Dès le mois de juin ont été organisées des actions de mobilisation auprès des députés sur la situation du spectacle vivant, des demandes de rendez-vous ont été formulées après une information par courrier.

Bretagne

Comme en Ile-de-France, la délégation en Bretagne s'est structurée cette saison autour d'adhérents volontaires pour soutenir le délégué, Fabien André, afin d'assurer le suivi de certains dossiers :

Madeleine Louarn et Alexandre Koutchevsky pour les rencontres politiques, Philippe Le Gal pour les licences, Eric de Dadelsen pour le suivi du COEF et de l'EDEC dans la région.

L'activité syndicale s'est poursuivie à la rentrée 2011 à travers les rencontres, réunions et rendez-vous « classiques » qui jalonnent chaque année, notamment avec le Directeur Régional des Affaires Culturelles arrivé début 2011.

Une manifestation régionale a été organisée devant la DRAC à Rennes le 24 février 2012, dans le cadre de la mobilisation nationale contre le gel des crédits, les mandats de révision, pour un plan de développement et une politique artistique et culturelle ambitieuse dans les programmes électoraux. Reçus par le Directeur Régional, les représentants de plusieurs organisations professionnelles, dont François Le Pillouër et Fabien André pour le SYNDEAC, de compagnies et d'institutions culturelles ont pu lui exposer en détail leurs doléances et transmettre, depuis les locaux occupés de la DRAC, un communiqué à l'adresse du Ministre, de l'administration centrale et des candidats à la Présidentielle. Ce mouvement a bien été relayé par France3 Bretagne et Ouest France.

La présence du délégué et d'adhérents le 28 mars, lors d'une réunion publique sur la culture avec la sénatrice socialiste Maryvonne Blondin et le député Patrick Bloche a permis d'exposer une nouvelle fois le point de vue du syndicat sur les politiques publiques de la culture.

Bourgogne

Une réunion interrégionale Bourgogne / Franche-Comté a été organisée le 14 décembre 2011, en présence d'Irène Basilis, directrice. Malgré de nombreux changements de directions, particulièrement en Franche-Comté, le nombre important de participants pour ces deux régions, peu pourvues en adhérents, valide la pertinence du choix de réunions interrégionales. Le principe de deux réunions interrégionales par saison a été acté.

Le SYNDEAC est également représenté au sein des réunions du COT (Contrat d'objectif Territorial) en région, en particulier par Nicolas Royer, administrateur au Théâtre Dijon Bourgogne. Une mobilisation importante, à l'appel du SYNDEAC et de la CGT Spectacle, a eu lieu le 24 février 2012 devant les locaux de la DRAC Bourgogne pour présenter nos revendications, bien relayée dans les médias régionaux, y compris France3 Bourgogne.

Haute-Normandie

Les réunions d'adhérents dans la région ont été très suivies et fréquentées, indicateur marquant à la fois l'inquiétude des adhérents, la nécessité de se solidariser et leur mobilisation face à la situation générale.

En mars, la venue d'Irène Basilis pour animer une réunion publique d'information a été très utile et appréciée par tous. La fiscalité, le gel budgétaire et la situation des compagnies ont été les principales questions et problématiques récurrentes de la saison en Haute-Normandie, une délégation a été reçue par le DRAC lors de la journée de mobilisation du 19 mars.

ACTIVITÉ DU SYNDEAC EN RÉGION

Le délégué, Jean-François Driant s'est investi dans le soutien aux adhérents et plus particulièrement aux équipes artistiques pour solutionner des dossiers litigieux avec la DRAC, permettant ainsi de clarifier des décisions et de favoriser l'émergence de solutions, soucieuses d'équilibre et de mesures en faveur des compagnies.

L'activité en région a été dynamique, la mobilisation de tous réelle, et la parole portée très politique, notamment grâce à l'organisation de conférences de presse, de rendez-vous avec les candidats aux Législatives et autres grands élus de la région.

Ile-de-France

La taille, le nombre d'adhérents et les problématiques récurrentes spécifiques à la région parisienne nécessitent pour le délégué de bénéficier d'un appui des adhérents. Aussi la délégation constituée en bureau et comprenant des directeurs et des administrateurs, se répartit les tâches à accomplir et décide collectivement des actions à mener.

Le nombre de volontaires désirant s'investir dans le bureau Ile-de-France aux côtés du délégué régional (16 personnes) témoigne d'un réel dynamisme, de même le nombre croissant de nouveaux adhérents démontre une réelle prise de conscience politique.

À noter également que le travail engagé depuis plusieurs mois entre les différents CDN et scènes nationales d'Ile-de-France a permis de publier et de communiquer des chiffres éloquentes sur les conséquences de la stagnation des financements de l'État à ces labels.

Les attaques ciblées de certains adhérents augmentent considérablement, nécessitant souvent une intervention du syndicat au niveau national, l'application d'un mandat de révision de 1,350 millions d'euros sur 3 ans a notamment eu de lourdes conséquences.

En 2011/2012 la délégation Ile-de-France a donc multiplié les rendez-vous auprès des tutelles :

- deux rencontres ont eu lieu avec l'adjoint à la culture de la Ville de Paris, en présence de François Le Pillouër, Jacques Pornon et Irène Basilis, à chaque fois pour faire un point de la situation et en particulier souligner les difficultés rencontrées par les compagnies, par certaines structures, comme le Théâtre Paris-Villette ou Paris Quartiers d'Été. Christophe Girard s'est engagé à plus de concertation avec le SYNDEAC, sans que cet engagement ne soit véritablement suivi d'effets.

- un rendez-vous a été obtenu avec Julien Dray, vice-président chargé de la culture à la Région Ile-de-France, pour demander la feuille de route en matière de politique culturelle, pour soulever la question de la pérennisation des PAC et de la mise en œuvre du projet de « fabriques de culture », notamment. Cette rencontre n'a toujours pas eu les résultats escomptés.

- deux réunions ont été organisées avec la directrice de la DRAC. La première portait sur l'analyse des chiffres de ventilation du programme 224 et 131 pour 2010, la deuxième a permis d'aborder les points de crispation : gel, mandats de révisions, situation des compagnies, conventionnement de Paris Quartier d'Été, situation du Paris-Villette, ...

Sur le cas spécifique des compagnies à Paris et de l'absence d'une véritable politique en faveur de la création, un courrier a été adressé à Christophe Girard, sur proposition de la délégation Ile-de-France, avec l'aval du conseil national. Cette lettre restée sans réponse, au moment où l'adjoint à la culture quittait son poste, sera adressée à la rentrée au Maire de Paris pour engager un dialogue constructif sur ce sujet crucial.

Enfin, plusieurs réunions publiques ont également mobilisé le bureau Ile-de-France :

- le 16 janvier à la Dynamo une soirée « Alerte musique ! » a été organisée pour sensibiliser les artistes et professionnels du secteur musical des dangers d'une agence telle que le CNM (Centre national de la Musique) ;

- le 24 février la manifestation devant la DRAC a permis à la délégation d'obtenir une audience auprès du préfet et des informations précises émanant de la DGCA, quant aux mandats de révisions ;

- le 5 mars et le 21 mai la délégation a organisé deux rencontres avec des artistes et des acteurs culturels et des candidats aux législatives de la région issus de tous les partis républicains, pour les sensibiliser à la situation du secteur ;

- le 2 avril Jacques Pornon a pris la parole lors du concert de soutien pour l'Orchestre National d'Ile-de-France victime d'un mandat de révision de 700 000 € sur 3 ans. Le même soir il a relayé la position nationale du syndicat en faveur d'une politique artistique et culturelle ambitieuse lors de la présentation du programme culture du Front de gauche au Bataclan, à Paris.

Languedoc-Roussillon

La délégation Languedoc-Roussillon poursuit son engagement pour faire avancer les travaux engagés par l'ADEC spectacle vivant et audiovisuel, suite à la signature de cet accord en septembre 2010 par les partenaires sociaux, l'État, les CPNEF SV et AV, l'AFDAS, le CMB et AUDIENS. Dans le cadre du COREPS, l'accord cadre concrétise la volonté des différents partenaires de structurer le secteur professionnel et d'accompagner au mieux l'offre de formation, en lien étroit avec l'Accord cadre Régional Emploi Formation signé en 2009.

La délégation participe à la préparation du prochain accord réunissant l'ADEC et l'Accord cadre Régional en cofinancement État - Région. Pour assurer la réussite de ces travaux de nombreuses réunions de travail sont organisées (cotech,

copil, bureau exécutif, bilan...) afin de faire avancer l'ensemble des programmes engagés, mobiliser les crédits et évaluer les actions.

La délégation a organisé en janvier une journée d'information et de sensibilisation en présence de Renaud-Marie Leblanc, membre du Conseil National, de Claude Juin, directeur adjoint, et de 45 personnalités de la vie culturelle de la région.

Des bilans sont régulièrement réalisés avec les services de la Région afin de suivre l'évolution de la politique culturelle régionale et la mise en place du conventionnement des compagnies suite à la demande proposée par les partenaires sociaux lors de la plate-forme de revendications élaborée à l'occasion des élections régionales. Il en est de même avec les services de l'État.

Nord-Pas-de-Calais

Les adhérents du Nord-Pas-de-Calais se réunissent tous les mois permettant ainsi une grande réactivité sur les actions à mener.

En terme de mobilisation :

- Le 24 février, un communiqué sur la question du gel budgétaire est envoyé dans les réseaux politiques et aux fichiers médias de chaque adhérent; cette action nationale relayée en région donne lieu le 2 mars à une rencontre avec la directrice et des représentants de la DRAC ;

- Le 19 mars, participation, au sein du Collectif Régional pour l'Art et la Culture, à l'organisation du premier Banquet Républicain réunissant artistes, directeurs et personnels de structures culturelles ainsi que les représentants régionaux de 4 partis politiques : Europe Ecologie-Les Verts, le Modem, le Parti socialiste et le Front de gauche ;

- Le 10 mai, réunion sur l'actualité culturelle avec Catherine Génisson (Sénatrice et Vice-Présidente chargée de la Culture au Conseil régional) et les autres représentants du CRAC ;

- Le 30 mai, envoi d'une lettre à l'attention des candidats aux élections législatives, Lutte Ouvrière, Europe Ecologie-Les Verts, le Parti Socialiste et le Modem ont répondu à cette adresse, et cette lettre a également été relayée dans la presse régionale.

Pays-de-la-Loire

L'arrivée de nouveaux directeurs et directrices à la tête de certains établissements adhérents du SYNDEAC ont permis de ressouder des liens et de relancer une dynamique régionale.

Ainsi, 5 réunions ont eu lieu durant la saison.

- L'annonce du mandat de révision dont fait l'objet la région Pays de la Loire et de fait les baisses de subventions dont sont victimes certains adhérents ont donné lieu à plusieurs réunions syndicales qui ont débouché sur deux rendez-vous à la DRAC en décembre.

- Les courriers de sensibilisation et d'alerte sur les enjeux du collectif budgétaire, envoyés aux députés locaux sous l'impulsion du conseil national, ont été bien perçus et ont fait l'objet de réponses favorables de personnalités de gauche.

- Le rassemblement du 24 février devant la DRAC a été bien suivi et couvert par la presse locale. La CGT et le SYNAVI ont rejoint l'initiative du SYNDEAC et une délégation a été reçue à la DRAC par le DRAC adjoint.

Picardie

La délégation en Picardie s'est mobilisée pour organiser une manifestation contre «le refroidissement de la création et la congélation de nos professions» devant la DRAC le 24 février.

Après discussion et échanges avec le représentant de Sud Culture Solidaires (syndicat de salariés de la DRAC), cette action a donné lieu à la rédaction d'un manifeste, la réalisation de tracts et affiches, et le jour même, à la lecture du manifeste dans la cour de la DRAC en présence des adhérents du SYNDEAC, du SNSP, SYNAVI, et des représentants du secteur artistique et culturel, artistes, techniciens.

À l'initiative du SYNDEAC, une délégation a été reçue par Mme de la Conté, Directrice de la DRAC Picardie.

Les médias ont bien relayé cette opération, il y a eu :

- une interview du délégué SYNDEAC par un journaliste de l'AFP publiée par l'AFP le 25 février et reprise par l'express,
- un entretien publié dans L'Union, le 25 février,
- un entretien publié dans Le Courrier Picard, le 25 février.

D'autre part, des courriers aux députés de Picardie ont été envoyés pour les interpeller à propos de la Loi de finances rectificative et des amputations des crédits du Ministère de la culture.

Enfin, le délégué est intervenu en concertation avec le Président du syndicat, pour soutenir la compagnie la Cie ALIS en conflit avec la DRAC qui remettait en cause sa convention.

ACTIVITÉ DU SYNDEAC EN RÉGION

Poitou-Charentes

Deux réunions entre adhérents ont eu lieu : le 10 janvier, avec l'élection du nouveau délégué, le 25 janvier pour un tour d'horizon des situations de chacun. Une réunion en lien avec l'UFISC s'est tenue au printemps.

Une campagne de sensibilisation est menée, le CNAR a été approché pour adhérer et des compagnies régionales ont été informées de nos positions syndicales.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Malgré une dynamique intersyndicale moins active cette saison, la délégation en région s'est particulièrement mobilisée entre janvier et mai 2012, sur le dégel des crédits du ministère de la Culture et le mandat de révision de la DRAC PACA, seconde région touchée après l'Île-de-France.

Le 24 février 2012, suite au rassemblement devant la DRAC organisé à l'appel du SYNDEAC, une délégation a été reçue par le directeur de la DRAC.

Un second rendez-vous a eu lieu avec lui le 29 mai dernier afin notamment de maintenir la pression sur la question du dégel et du mandat de révision et de demander la mise en place, dans cette région où les politiques culturelles sont fortement atomisées, d'une conférence régionale. Des courriers ont été adressés en complément à l'ensemble des députés de la région concernant l'amputation des crédits au ministère de la culture.

Suite à l'élaboration de la Charte des compagnies, la délégation en région a demandé aux collectivités publiques les plus importantes de la région la communication de chiffres clés mais se heurte à une certaine réticence.

Une réunion d'information sur la convention collective (temps de travail, tournées etc...) a également été organisée, à l'initiative de la délégation du SYNDEAC et du SNSP ; 70 participants majoritairement des représentants de compagnies y ont pris part.

Le délégation en région est par ailleurs fortement présente dans les comités techniques liés aux accords cadre emploi et formation professionnelle.

TRAVAIL SUR LA PARITÉ DANS NOTRE SECTEUR

Au cours du conseil national du 5 décembre, un groupe de travail sur la parité a été constitué, composé de Judith Depaule, Anne-Marie Lazarini, Renaud-Marie Leblanc et Gérard Marcon.

François Le Pillouër a demandé la mise en place de ce groupe de réflexion afin de rédiger des préconisations qui pourraient alimenter les pistes de réformes du syndicat. Il a proposé d'étudier par exemple la possibilité d'un quota minimum de nominations de femmes chaque année, avec un objectif à moyen terme pour atteindre une parité aux postes de direction. François Le Pillouër préconise d'inscrire le principe de la parité dans la Loi d'orientation pour la création.

Judith Depaule et Gérard Marcon ont rencontré début février, Nicole Pot, nommée « Haute-fonctionnaire à l'égalité homme-femme » auprès du ministre de la Culture. Nicole Pot axe sa mission principalement sur trois points :

- les rémunérations
- les nominations
- les images véhiculées, les représentations et la communication.

Elle a annoncé, l'entrée en vigueur d'une série de textes sur la parité dans la fonction publique permettant d'obtenir un objectif de 50% en 2018 dans les instances de nomination, jurys et conseils d'administration des entreprises nationales, ainsi que les postes de direction de la fonction publique. Ces textes ont été votés le 1^{er} mars 2012. Elle a demandé aux représentants du SYNDEAC de lui transmettre des listes d'organismes qui pourraient être concernés par cette nouvelle directive.

Le groupe de travail a pu analyser également les statistiques établies par la DGCA (rapports Reine Prat 2006, 2009). Entre les derniers chiffres officiels produits en 2010 et ceux de 2012, la situation apparaît en régression dans les établissements nationaux (21% de directrices aujourd'hui, contre 36% en 2010) et les CDN/CDR (18% contre 23%). Le nombre de femmes nommées à la direction reste stable pour les CCN. La proportion de femmes à la tête des scènes nationales est en hausse notable 27% en 2012, pour 19% en 2010. La tendance est moins forte, mais elle est positive, pour les scènes conventionnées avec 21% en 2012 contre 18% en 2010.

En ce qui concerne les équipes artistiques (compagnies et ensembles dramatiques, chorégraphiques et musicaux, avec et sans convention), les derniers chiffres disponibles montrent un tassement : 32% de femmes dirigeaient les équipes artistiques en 2006 contre 30% en 2008.

Le groupe de travail s'est également rapproché du groupe H/F Île-de-France ; le SYNDEAC a signé la convention H/F Rhône-Alpes le 18 juillet 2012 à Avignon.

Après ces travaux et analyses, le travail du groupe « parité » s'est donné des objectifs concrets pour déboucher sur des préconisations, à la fois pour améliorer la parité dans les processus de recrutement et à la tête des structures labellisées, mais aussi pour soumettre des propositions de modifications statutaires, visant à une meilleure répartition femmes/hommes dans les instances du syndicat.

Préconisation pour la parité :

- Respect de la parité pour la composition de :
 - tous les jurys (entrée et sortie dans les écoles, concours, nominations dans les institutions),
 - toutes les instances de décisions d'octroi subvention et d'aides des organismes publics et parapublics (nationaux et territoriaux) ou concourant au soutien du service public du spectacle vivant et des arts plastiques.
- Sélection d'un nombre égal d'hommes et de femmes dans les procédures de nomination (short-listes) ;
- Mise en place d'un quota de 50% de femmes dans les nominations nouvelles aux postes de directions d'ici 2015, sachant qu'un plan d'action interministériel est en cours de rédaction pour viser l'objectif de parité à la tête de postes de directions dans la fonction publique, y compris au plan territorial pour 2018.

Propositions de réformes statutaires pour les instances du syndicat :

Le groupe de travail a rédigé un projet de modifications statutaires qui sera présenté lors de l'Assemblée générale de septembre 2012.

D'une part, une relecture des statuts pour, chaque fois qu'un terme masculin est utilisé, introduire le terme féminin correspondant.

D'autre part, un projet de réforme statutaire a été rédigé pour établir la parité, dès les prochaines élections au conseil national en 2013. L'idée étant de demander à tous les binômes titulaire/suppléant d'être obligatoirement composés d'une femme et d'un homme.

Dans la continuité de ce travail, la direction du syndicat et des représentants du groupe parité se proposent d'échanger sur le sujet, avec la nouvelle ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti et avec la Ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle, Nicole Ameline.

RÉUNIONS SECTORIELLES

Des rencontres d'adhérents par champ artistique ou par label ou réseau ont été organisées à l'initiative des élus et référents qui animent des secteurs. Il s'agit, lors de ces réunions sectorielles de rendre compte d'un état des lieux, de spécificités et de partager des réflexions et des actions communes.

Voici des comptes-rendus synthétiques des réunions qui se sont tenues pour certains secteurs en 2011/2012.

Les centres dramatiques nationaux

L'ACID a tenu son Assemblée générale au SYNDEAC le 30 janvier 2012. Daniel Benoin, président, a demandé une intervention du syndicat pour examiner la situation générale. Les préoccupations portent sur le plan budgétaire pour l'année 2012, avec l'annonce du collectif, les mandats de révision et le gel dont la levée n'a pas été annoncée.

Le président de l'ACID et les directeurs de CDN se sont déclarés prêts à mener une action de mobilisation d'envergure en mars, pour obtenir le dégel et la reconstitution des crédits amputés par les mandats de révision dans certaines DRAC.

Le principe d'un grand rassemblement initié par l'ACID et le SYNDEAC, dans un théâtre parisien, a été décidé à l'occasion de cette réunion.

Cette décision a débouché sur le grand rassemblement du 19 mars au Théâtre du Rond-Point, auxquels participaient de nombreux directeurs de CDN.

L'Amicale des administrateurs de CDN s'est par ailleurs réunie à trois reprises au SYNDEAC cette saison, chaque fois un temps d'échanges a lieu avec la direction du syndicat, pour faire un tour des questions d'actualités.

Les centres chorégraphiques nationaux

L'Association des CCN a rencontré le 17 février Rachid Ouramdane, élu au conseil national- référent pour le secteur chorégraphique et Irène Basilis. Au cours de cet entretien la mise en œuvre du nouveau texte cadre a été évoquée, ainsi que la durée des mandats des directeurs de CCN et la question cruciale des parcours artistiques et de la mobilité. La sortie d'institution reste problématique et soulève de nombreux problèmes quant au statut du directeur sortant. La transmission des outils est en jeu, de même que le renouvellement des générations à la tête des CCN.

Par ailleurs les difficultés de financements des accueils studios et des productions ont été soulignées et le constat a été partagé d'une érosion des capacités artistiques, par non réindexation des subventions de l'État, notamment. Le principe d'un dialogue à poursuivre sur ces questions a été acté.

Les scènes nationales

Les scènes nationales se sont réunies à trois reprises, à l'initiative de Jean-Joël Le Chapelain, en charge de ce secteur au conseil national. Ces rencontres ont permis de faire le point sur la situation générale du réseau des scènes nationales, notamment concernant les aspects budgétaires : application du gel selon les régions, impact des baisses de financement sur le programme 224, transmission des savoirs/démocratisation de la culture et conséquences du mandat de révision selon les DRAC.

Au cours de ces trois réunions le financement des collectivités territoriales en faveur du spectacle vivant a été abordé, en pointant les baisses, de certains départements notamment.

Une démarche a été entreprise pour contester la mise en œuvre de l'outil statistique Oméga, en complément de UNIDO. Le SYNDEAC, à l'issue de la réunion des scènes nationales du mois d'avril, a adressé un courrier au directeur de la DGCA pour remettre en cause ce nouvel outil, contraignant, chronophage et a réaffirmé la nécessité de doter le secteur d'un observatoire national.

Un chantier a été ouvert concernant les contrats d'objectifs en lien notamment avec l'application du texte cadre des scènes nationales et les conventions de financement.

Au printemps 2012 deux groupes de travail se sont constitués et réunis.

- L'un porte sur la mobilité des directeurs, la prise en compte des parcours professionnels, les procédures de recrutement et les nominations
- L'autre s'intéresse à l'évolution des financements et aux contrats d'objectifs.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 13 juillet à Avignon, il a été décidé de lancer une étude à la rentrée prochaine portant sur les contrats d'objectifs, auprès de toutes les scènes nationales adhérentes au SYNDEAC.

Les compagnies

Le chantier des compagnies amorcé en 2010, qui a débouché sur « La Charte pour les compagnies », s'est poursuivi par le lancement à l'automne d'une nouvelle étape de travail axée sur les relations avec les collectivités territoriales.

Les référents pour les compagnies au conseil national, Judith Depaule, Renaud-Marie Leblanc et Fabien André, ont entrepris de dresser une cartographie des aides, allouées aux équipes artistiques, pour chaque niveau de collectivités. Le travail est rendu difficile par l'absence de données centralisées d'une part et par la diversité des situations et des initiatives en la matière, d'autre part.

Un questionnaire a été adressé aux compagnies adhérentes et aux délégués en région pour tenter de collecter un maximum d'informations.

À l'occasion de la réunion qui s'est tenue le 12 juillet à Avignon, la question de la renégociation des annexes 8 et 10, d'ici fin 2013, a été soulevée. Des informations ont été données par Judith Depaule concernant le chantier sur l'intermittence, dont elle a été chargée par le conseil national. Elle a présenté les différents points qui ont été validés lors du conseil national élargi du 11 juillet et qui seront défendus par le syndicat à l'automne (voir p 34).

Par ailleurs, plusieurs adhérents ont témoigné de nouvelles difficultés, liées à la conjoncture, qui touchent de plein fouet les équipes artistiques :

- les notifications d'attribution de subvention ou de renouvellement de convention sont très tardives, ce qui fragilise considérablement l'activité artistique ;
- les subventions sont versées de plus en plus tard ce qui entraîne de lourds problèmes de trésorerie ;
- les litiges liés aux cessions ou aux coproductions se multiplient.

Il est ressorti de ces différents moments d'échanges l'expression d'une difficulté croissante à monter les productions et à diffuser les spectacles. Les compagnies font le constat de la montée d'une tension avec les lieux et les festivals, en raison de problèmes budgétaires qui, parfois, prennent le pas sur le dialogue constructif autour des projets.

Les scènes conventionnées

Philippe Le Gal, référent des scènes conventionnées au conseil national a pris l'initiative de réunir les adhérents concernés fin septembre, pour reprendre le chantier de rédaction d'un texte cadre et revendiquer à nouveau un label pour ces structures, régies par une circulaire de Catherine Trautmann, de 1999.

À deux reprises, un courrier du président du SYNDEAC au directeur de la DGCA, dont un co-signé avec le SNSP, est resté sans réponse sur ce point. Toutefois des informations nous étaient parvenues sur la rédaction en cours, entre services de la DGCA et des DRAC, d'un nouveau texte de circulaire. Une demande de rendez-vous a été adressée, en novembre, au directeur de la DGCA en exigeant l'ouverture d'une concertation au sujet des scènes conventionnées. Suite à ce courrier, les services de la DGCA ont proposé une réunion le 10 janvier 2012 pour examen du projet de circulaire. Une délégation s'est constituée pour ce rendez-vous et pour les travaux préparatoires. Elle était composée de Valérie Deulin, Eliane Dheygere, Philippe Le Gal, Vincent Léandri.

Début 2012 et à plusieurs reprises jusqu'en avril, ce groupe de travail s'est réuni pour étudier les propositions de la DGCA, contrer la rédaction d'un texte nettement en recul par rapport à la Circulaire Trautmann et mettre en place une riposte :

- un courrier du Président a été adressé au directeur de la DGCA pour détailler les désaccords et les manques du projet de circulaire « lieux hors labels », incluant le cas des scènes conventionnées, des lieux d'art plastiques, des lieux de musique actuelles et des compagnies avec lieux ;
- un rapprochement avec le SNSP a été opéré et a débouché sur :
 - la rédaction d'un communiqué de presse dénonçant le projet en cours et demandant une véritable ambition pour les scènes conventionnées ;
 - l'envoi d'un courrier aux présidents de chaque association d'élus pour faire état de nos revendications, et auquel des associations ont apporté leur soutien.

Le 18 avril une délégation composée de représentants des scènes conventionnées adhérentes au SYNDEAC et au SNSP a été reçue par la secrétaire nationale Culture du PS, Sylvie Robert.

Grâce à nos interventions et à la mobilisation des adhérents concernés, le projet de circulaire n'a pas abouti. Un travail est à remettre en chantier à l'automne pour défendre un label, un contrat d'objectifs et de moyens, pour les scènes conventionnées.

Le champ chorégraphique

Dominique Boivin et Rachid Ouramdane, nouvellement élus au conseil national, ont initié une réunion des adhérents du champ chorégraphique en février 2012. Lors de cette rencontre toutes les composantes de ce champ artistique étaient représentées : CCN, CDC, scènes conventionnées danse, scènes nationales, festivals, compagnies.



LES POLITIQUES PUBLIQUES

PUBLIQUES

RENDEZ-VOUS AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES ÉLUS

RÉUNIONS SECTORIELLES

Les problématiques de renouvellement de mandat pour les directions de CCN, d'aides aux compagnies chorégraphiques et de diffusion de la danse ont été abordées. Les nouveaux cahiers des charges des labels et réseaux et la réforme en cours des aides aux compagnies et des comités d'experts sont des sources d'inquiétude. Le SYNDEAC a veillé, cependant, à ce que les travaux portant sur la réforme des aides aux compagnies ne soient pas menés par la DGCA, sans une discussion sur les moyens et les seuils de financement des conventionnements, notamment. Ce chantier a été suspendu jusqu'à l'Élection Présidentielle.

L'accent a été mis, par plusieurs participants à cette réunion, sur la nécessité de sensibiliser les élus locaux aux difficultés que rencontre ce secteur et à ses spécificités. Les modalités de la mobilité des artistes au sortir d'une institution et la nécessité de prendre en compte les parcours artistiques ont été pointés. Il a été envisagé de constituer un groupe de travail spécifique sur ces problématiques.

Le champ musical

Trois réunions ont été organisées depuis l'automne 2011, soit en direction de l'ensemble des adhérents travaillant dans ce champ artistique, soit à destination des représentants du syndicat au CNV. Fabien Barontini et Ferdinand Richard, représentants du secteur musical au conseil national, ainsi que Roger Fontanel représentant le SYNDEAC au conseil d'administration du CNV ont animé ces réunions. Le sujet majeur a été le projet de Centre national de la musique, avec plusieurs actions et interventions portées notamment par les adhérents du secteur musique et les représentants au CNV :

- la rédaction de contributions en réaction au premier rapport, non officiel, de Didier Selles,
- le soutien à l'appel des 333, pétition d'artistes musiciens contre le CNM,
- l'organisation d'une réunion d'information publique à la Dynamo le 16 janvier,
- la défense de la position du SYNDEAC dans des réunions publiques ou dans des réseaux,
- l'opposition à la signature du protocole en faveur de la création d'un CNM lors du MIDEM.

Pendant la réunion qui s'est tenue le 20 juin 2012, les représentants du syndicat au CNV ont décidé de rédiger un texte à visée pédagogique pour réaffirmer la légitimité du SYNDEAC sur le champ de la musique, clarifier le périmètre du secteur musical de service public, repositionner les enjeux de la création musicale et du soutien aux parcours artistiques.

D'autres sujets ont été abordés lors de ces réunions, notamment : le fonctionnement des instances du CNV, la structuration en région des réseaux « musique » et la place des SMAC, le projet de lieu pour l'ONJ et les annonces de l'État concernant la réorientation envisagée du projet du Théâtre Paris-Villette, sans concertation avec l'orchestre.

Réunion des écoles supérieures d'art dramatique

Les représentants des établissements d'Enseignement supérieur en Art dramatique se sont réunis le 30 janvier 2012, afin de préparer ensemble une réunion avec les représentants de la DGCA qui avait lieu l'après-midi même. Les représentants du CDNC d'Angers et ceux de l'Institut de la Marionnette de Charleville-Mezières avaient également été conviés à partager cette réflexion.

L'évolution de la situation de chaque école, au regard de la réforme imposée par le ministère de la Culture, en application du protocole de Bologne a été évoquée. Des positions communes ont pu être dégagées et la nécessité de poursuivre le dialogue entre écoles a été actée. Tous les responsables pensent dangereuse la position du Ministère de « sortir » les écoles supérieures des établissements, pour les intégrer à d'énormes EPCC à fortes composantes musicales.

Réunion commission des licences

Une réunion spécifique aux représentants du syndicat dans les Commission d'attribution de licences a été organisée le 13 janvier. Cette rencontre avait pour but de faire le point de la réforme en cours et du projet de décret pour mettre en conformité ces commissions avec la réglementation européenne. L'évolution du dossier sur le portage salarial a également été abordée. Un échange d'expériences et de pratiques a permis de mettre en lumière des questions récurrentes, des dysfonctionnements et de dégager quelques préconisations pour faire face aux problèmes concrets qui se posent à nos représentants dans ces commissions.

Rencontres avec le président de la République, Nicolas Sarkozy

Déjeuner-rencontre avec le Président de la République, Nicolas Sarkozy le 14 novembre 2011

Le Président de la République a invité, dans le cadre de ses déjeuners de précampagne, des représentants du monde du théâtre le 14 novembre et quinze jours plus tard, des représentants du secteur de la musique et de la danse. Outre le président du SYNDEAC, étaient invités lors du premier déjeuner des directeurs de théâtre et des metteurs en scènes et/ou auteurs, en particulier : Jean-Pierre Vincent, Jean-Louis Martinelli, Bernard Murat, Jean-Marie Besset, Olivier Meyer, Jean-Paul Alègre, Olivier Py, Christian Schiavetti, Emmanuel Demarcy-Motta, ainsi que le président du SNSP, Michel Lefeuvre.

François Le Pillouër a pris la parole pour présenter les revendications du SYNDEAC. En matière de fiscalité, il a exigé le maintien du taux de TVA à 5,5% et il a demandé que le Président de la République s'engage pour que soit enfin mis en place concrètement l'accord avec Bercy sur la TVA/TS. Le Président de la République a répondu qu'il s'engageait personnellement à demander aux services que ce dossier avance promptement, mais il a refusé, en revanche, de défendre le taux de 5,5%. Le président du SYNDEAC a ensuite plaidé en faveur du dégel des crédits de la Culture. Nicolas Sarkozy a répondu qu'il avait toujours dégelé le budget de la culture depuis le début de son quinquennat mais qu'il voulait choisir la date de cette annonce, en soulignant que cette mesure rencontrait beaucoup d'opposition au sein du Gouvernement. Sur le sujet du Centre National de la Musique, face aux arguments développés par François Le Pillouër le Président de la République a répondu qu'il entendait, en créant cet outil, sauver un secteur en danger, mais qu'il était prêt à donner des garanties à ses détracteurs, dont le SYNDEAC. Malgré certaines promesses le Président de la République est apparu en rupture avec notre secteur. Jean-Pierre Vincent, Jean-Louis Martinelli, Emmanuel Demarcy-Motta ont appuyé les arguments de François Le Pillouër, contrairement au représentant de la SADC, Jean-Paul Alègre.

Vœux de Nicolas Sarkozy au monde de la Culture à Marseille le 24 janvier 2011

Suite à une conférence de presse, organisée le 20 janvier au Théâtre du Rond-Point, qui avait été bien relayée dans la presse nationale, Olivier Henrard a contacté François Le Pillouër pour lui proposer un rendez-vous en urgence le 23 au soir, la veille de la cérémonie des vœux de Nicolas Sarkozy au monde de la Culture. Le président du SYNDEAC s'est rendu au rendez-vous avec Irène Basilis, Jean Voirin pour la CGT du Spectacle, Vincent Agrech et Claire Guillemain pour le PROFEDIM.

Le conseiller de l'Élysée a entendu les mises en gardes des membres de la délégation, concernant la montée de la tension et du mécontentement aussi bien des institutions, des festivals que des équipes artistiques, en raison du gel, des mandats de révisions, de la stagnation des financements de l'État et des collectivités. Il a indiqué que l'annonce du dégel était prévue dans le discours de Marseille. Il a voulu ensuite défendre le Centre national de la musique, en assurant que les crédits consacrés à la création ne seraient pas ponctionnés de 15 millions d'euros pour le fonctionnement de cette agence, et que les missions n'empièteraient pas sur celles de la DGCA. Les membres de la délégation ont réaffirmé leur opposition à ce projet et leur volonté de voir sa mise en œuvre suspendue jusqu'à l'Élection Présidentielle.

Contrairement aux années précédentes, peu de directeurs d'institutions ont été invités à cette cérémonie qui a eu lieu sur le chantier du Mucem, le 24 janvier 2012. Seuls François Le Pillouër et quatre militants étaient au pied de la tribune. Des élus et des militants UMP marseillais étaient massés entre le cordon de sécurité et le public, ce qui plus rendait difficile une intervention. Le Président de la République, malgré sa promesse, non seulement n'a pas annoncé le dégel de 6 %, mais il a exhorté les artistes et professionnels de la culture à la générosité et au partage.

François Le Pillouër a interpellé le Président de la République quant au dégel. Le Président n'a pas répondu préférant saluer la salle, pour couvrir cette intervention par les applaudissements des militants UMP.

Rencontres avec le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand

Réunion extraordinaire du Conseil national des professions du spectacle le 18 octobre 2011

Le 18 octobre 2011, Frédéric Mitterrand a organisé une réunion au sujet des travaux des deux missions, celle portant sur la création musicale à l'ère du numérique et celle sur le financement du spectacle vivant.

Le Ministre a invité à cette réunion une partie seulement des organisations membres du conseil national des professions du spectacle : ni les collectivités, ni les organisations du cinéma ou de l'audiovisuel n'étaient conviées. Dans un premier temps, le Ministre a passé la parole aux responsables des deux missions : Didier Selles, pour la mission sur le soutien à la « filière » musique, Pierre Adrien Metzger pour celle sur le financement du spectacle vivant. Didier Selles a défendu son projet de Centre national de la musique, calqué, selon lui, sur le CNC, le justifiant par la nécessité de soutenir l'édition phonographique et l'industrie culturelle.

RENDEZ-VOUS AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES ÉLUS

Pierre Adrien Metzger a insisté sur le fait qu'il démarrerait juste les travaux de la seconde mission et qu'avec les autres membres de la commission, Bernard Murat et Jean-Louis Martinelli, il ne s'interdisait aucune piste pour rechercher des financements nouveaux. Il a ajouté qu'il ne se laisserait pas imposer un calendrier.

Le Ministre a annoncé qu'une mission de préfiguration du CNM allait être mise en place.

François Le Pillouër a demandé la parole et son intervention radicale a surpris le Ministre. Il a affirmé avec force l'opposition des adhérents du SYNDEAC à toute tentative d'externaliser les missions du ministère de la Culture au profit du secteur privé et a insisté sur la nécessité d'un plan de développement pour la création.

Rendez-vous conjoint du SYNDEAC et de la CGT Spectacle avec le Ministre le 10 janvier 2012

Le Président du SYNDEAC a demandé un rendez-vous au Ministre, conjointement avec Jean Voirin, secrétaire général de la Fédération CGT du Spectacle, eu égard à la gravité de la situation.

François Le Pillouër a rappelé en préambule au Ministre et à ses conseillers présents à quel point la situation s'était détériorée au fil des mois puisque qu'aucun dossier n'était traité ; il en a dressé la longue liste.

Sur la question budgétaire, le Ministre a répondu qu'il comprenait l'inquiétude du SYNDEAC et de la CGT et s'est montré pessimiste.

François Le Pillouër a insisté pour être informé de la liste des DRAC touchées par les mandats de révision avec les montants précis en jeu. Il lui a été promis une transmission de cette liste (consultable sur le site du SYNDEAC).

La question du financement du Centre National de la Musique (CNM) a été posée au Ministre, celui-ci a évoqué la possibilité d'une avance de financement prise sur les crédits du ministère, sans que ce soit une ponction. Il a affirmé qu'il défendait les crédits et les missions de son ministère.

Les représentants de la CGT sont intervenus vigoureusement sur les dossiers sociaux, non pris en compte. Aucune réponse concrète ne leur a été apportée.

Les représentants de la CGT et du SYNDEAC ont été une nouvelle fois très déçus par cette entrevue ; le Ministre semblait découragé et aux ordres de l'Élysée.

Rencontres dans le cadre de la campagne présidentielle

Réunion organisée par les responsables Culture du PS le 15 novembre 2011

Cette réunion était initiée par Sylvie Robert, secrétaire nationale pour la Culture au PS et par Karine Gloanec Maurin qui la seconde et qui préside par ailleurs la commission Culture de l'Association des régions de France. Le secrétariat culture du PS avait invité Emmanuel Constant, vice-président chargé de la culture dans le département de Seine-Saint-Denis et des représentants d'organisations du spectacle vivant pour poursuivre les discussions, entamées le 16 juillet à Avignon autour du programme Culture du PS.

L'ordre du jour annoncé pour le 15 novembre portait sur les réseaux, labels, lieux «intermédiaires» et sur l'Acte 3 de la décentralisation.

Une délégation du SYNDEAC, à la demande de François Le Pillouër, constituée de Judith Depaule, Jacques Pornon, Irène Basilis a répondu à l'invitation.

Les représentants du SYNDEAC ont réaffirmé la nécessité d'une loi d'orientation. Karine Gloanec Maurin a laissé entendre que la loi sur la décentralisation, préparée par Marylise Lebranchu, pourrait venir en débat avant. Les représentants du SYNDEAC, suivis par d'autres organisations ont soutenu que cette nouvelle étape de la décentralisation devrait se nourrir de la loi d'orientation et ne pas la précéder. Judith Depaule a remis au centre du débat la place de l'artiste dans la société et la priorité apparemment donnée dans le programme du PS à l'éducation artistique. Sylvie Robert a défendu cette priorité et le débat a été vif entre représentants des organisations professionnelles et élus socialistes sur ce point.

Cette rencontre n'a pas permis de concilier les points de vue sur les grands axes prioritaires d'une politique artistique et culturelle ambitieuse. Le SYNDEAC a décidé d'en appeler au candidat lui-même.

Rendez-vous avec Aurélie Filippetti, en charge de la culture dans l'équipe de François Hollande, le 16 janvier 2012

Lors de cette rencontre à laquelle participaient également Irène Basilis et Jacques Pornon, François Le Pillouër a pu exposer à Aurélie Filippetti et Alain Van der Malière les grands enjeux de la Présidentielle pour la création. Les positions du SYNDEAC ont été détaillées, concernant les réformes nécessaires : loi d'orientation, plan de développement, décentralisation culturelle, prise en compte des chantiers européens, maintien des annexes 8 et 10. Notre point de vue concernant le projet du CNM et la mission sur le financement du spectacle vivant a été clairement exposé. Aurélie Filippetti s'est montrée extrêmement attentive et le dialogue a été très constructif.

Bis de Nantes : rencontres avec deux candidats à la Présidentielle, le 19 janvier 2012

Déjeuner avec François Hollande, organisé par les Bis de Nantes

François Le Pillouër a été invité à la table officielle constituée autour de François Hollande lors du déjeuner organisé au Lieu Unique. Il a pu lui parler directement, notamment des aspects budgétaires. La discussion a été directe et franche. François Le Pillouër a précisé que nous demandions un plan de développement et pas une sanctuarisation du budget de la culture. Il a combattu les propos de certains qui prétendent que le projet culturel n'est pas une question de budget en expliquant au contraire que les artistes étaient en grande difficulté et que le secteur de la création avait été négligé depuis dix ans. François Hollande a demandé à François Le Pillouër ce qu'il pensait de la campagne sur le plan de la culture. Celui-ci lui a répondu que selon lui, l'art et la culture devaient avoir une place plus centrale dans le programme et que le candidat du PS devait donner des signes clairs d'intérêt et de soutien aux artistes et à la création. Il l'a encouragé à parler de culture dans son discours attendu du Bourget. François Hollande s'est engagé à le faire et il l'a fait, d'ailleurs.

Rencontre avec Eva Joly, accompagnée de Marie-Christine Blandin, présidente de la commission culture du Sénat et Corinne Rufet, présidente de la commission culture de la Région Ile-de-France

François Le Pillouër a pu constater au cours de cette rencontre assez brève, que la candidate d'Europe Ecologie Les Verts n'est pas très au fait des problématiques et des enjeux pour la création et pour la culture. Eva Joly ne s'est pas montrée très attentive aux questions soulevées par le président du SYNDEAC qui a finalement plutôt dialogué avec la présidente de la commission culture du Sénat. Sur le CNM, le Parti des Verts partage notre analyse et s'oppose à toute externalisation des missions du ministère de la Culture. Cependant, il est clair que la politique culturelle d'EELV est basée sur la remise en cause des institutions au profit de projets alternatifs. Même si Corinne Rufet, comme Marie-Christine Blandin reconnaissent que les institutions en général font un travail essentiel.

Conférence de presse au Théâtre du Rond-Point, organisée par le SYNDEAC, la CGT Spectacle et le PROFEDIM, le 20 janvier 2012

Sont intervenus François Le Pillouër pour le SYNDEAC, Jean Voirin pour la CGT Spectacle, et Vincent Agrech pour le PROFEDIM. Tous ont dépeint une situation très préoccupante pour les artistes et tous les professionnels du spectacle et des arts plastiques, en reprenant leurs revendications communes

à la veille des vœux du Président de la République : dégel des crédits, suppression des mandats de révision des DRAC, arrêt de la RGPP dans le domaine de la Culture, loi d'orientation et de programmation sur la création, nouvelle étape de la décentralisation, maintien des annexes 8 et 10, suspension du projet de Centre national de la musique jusqu'à l'Élection présidentielle.

La presse était bien représentée et les propos tenus ont été bien relayés par l'AFP, Le Monde, Télérama, Les Inrocks, l'Humanité et Libération.

Rendez-vous avec des élus du Parti Socialiste Plusieurs rendez-vous ont eu lieu en mars 2012, avec des élus du PS, notamment avec Jean-Jack Queyranne, député et Président du Conseil régional Rhône-Alpes, Sylvie Robert, secrétaire nationale culture au PS et première vice-présidente de la Région Bretagne, Karine Gloanec Maurin, conseillère régionale en Région Centre et présidente de la commission culture de l'Association des régions de France.

À chacun de ces rendez-vous le Président du SYNDEAC et les membres des différentes délégations constituées ont présenté la situation très difficile sur le plan budgétaire et social de notre secteur et ont défendu la place de la création et des artistes dans un projet politique ambitieux pour l'Art et la culture, la nécessité d'une Loi d'orientation et de programmation, avec un plan de développement pour soutenir la création, planifier un vaste plan d'éducation artistique une nouvelle étape de la décentralisation, une ambition culturelle pour l'Europe et le maintien des annexes 8 et 10.

Rassemblement au Théâtre du Rond-Point et lancement de la pétition, le 19 mars 2012

En pleine période de campagne pour l'Élection Présidentielle, le SYNDEAC rejoint par d'autres organisations professionnelles (CGT du Spectacle, PROFEDIM, SYNOLYR, SNSP), des artistes, des directeurs de structures, a pris l'initiative de présenter des propositions pour une politique culturelle ambitieuse. Des mesures d'urgence ont été exigées, dont le dégel de tous les crédits de la culture pour l'année 2012 et le retour aux taux réduits de TVA.

Les personnes, rassemblées au Rond-Point le 19 mars, ont écouté nos analyses et nos propositions.

Une pétition a été lancée et un appel à la signer a été diffusé dans la presse: « Pétition en faveur de la création artistique à partir de 2012 » (voir page 36).

Fleur Pellerin et Aurélie Filippetti, membres de l'équipe de campagne de François Hollande étaient présentes dans la salle. Aurélie Filippetti a officiellement déclaré que François Hollande s'engageait, s'il était élu, à dégeler les crédits culturels et à ne plus procéder à l'avenir à des mouvements de gel/dégel qui fragilisent les projets et les structures artistiques.

RENDEZ-VOUS AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES ÉLUS

Présentation du programme Culture du Front de Gauche au Bataclan le 4 avril

À l'occasion de la présentation du programme Culture du Front de Gauche, Jaques Pornon a été invité à s'exprimer au nom du SYNDEAC. Il a pris la parole pour défendre la place des artistes, de la création et de la culture dans la société. Il a présenté les grandes revendications du SYNDEAC et a fait connaître la pétition, en encourageant l'ensemble des personnes présentes à la signer. Malgré les demandes réitérées tout au long de la campagne, Jean-Luc Mélenchon n'a pas rencontré les représentants du Syndeac.

Envoi d'un courrier à l'intention de tous les candidats à l'Élection Présidentielle le 6 avril 2012.

Le SYNDEAC, a adressé, au nom de toutes les organisations associées à l'appel à signer la pétition « en faveur de la création artistique à partir de 2012 », un courrier à chaque candidat à l'Élection Présidentielle, sauf une, portant sur les différents enjeux et les revendications soulevées dans la pétition. François Bayrou a répondu le premier. Tout en abondant dans notre sens sur les constats, il refusait la plupart de nos revendications, notamment budgétaires et fiscales.

François Hollande a répondu le 2 mai, par écrit dans une longue lettre adressée au Président du SYNDEAC. Il s'est engagé à prononcer le dégel de 6% de tous les crédits de la culture, à revenir au taux de TVA réduit de 5,5% sur les produits culturels. Il a indiqué que pour l'année 2012, il ne lui serait pas possible d'engager d'autres mesures, mais a laissé ouverte la possibilité de financements nouveaux pour la création, à l'avenir. Il a accepté le principe d'une concertation en vue de l'écriture d'une Loi d'orientation. Cette réponse de trois pages est en quelque sorte une « feuille de route » pour l'art et la culture, elle est consultable sur le site du SYNDEAC.

Courrier du président du SYNDEAC au Président de la République nouvellement élu le 12 mai 2012

François Le Pillouër a envoyé un courrier à François Hollande, Président de la République, alors que l'équipe gouvernementale était en train de se constituer autour du Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault. Il s'agissait de l'alerter sur l'importance de nommer un Ministre de plein exercice pour la Culture, afin de préserver et de renforcer ce ministère.

Rencontres estivales marquantes

Aurélie Filippetti a reçu une délégation du SYNDEAC, le 3 juillet 2012

La délégation du SYNDEAC était composée de François Le Pillouër, Judith Depaule, Jacques Pornon, Jean Lambert-wild, Daniel Benoin, Jean-Pierre Vincent, Boris Charmatz, Emmanuel Latreille. Aux côtés d'Aurélie Filippetti, plusieurs membres de son cabinet étaient présents : Laurent Dreano, conseiller spectacle vivant, Daniel Guérin, conseiller aux affaires sociales, Romane Sarfati, conseillère arts plastiques.

La réunion s'est déroulée dans un bon esprit de dialogue. Après une introduction très positive de la Ministre, François Le Pillouër a dressé le tableau de la situation de notre secteur. Il a voulu souligner qu'après de 10 ans de gouvernement conservateur, la création est exsangue. Il a demandé à la Ministre de nous soutenir plus largement en faisant sorte que le ministère de la Culture soit déclaré prioritaire, comme celui de l'Education nationale. Puis, chaque membre de la délégation s'est exprimé à partir de son champ d'intervention pour dépeindre la gravité de la situation et mettre en avant les propositions du SYNDEAC. Jacques Pornon à propos des scènes nationales, Judith Depaule pour les compagnies et la défense des annexes 8 et 10, Emmanuel Latreille sur les difficultés rencontrées par les artistes et les structures d'arts plastiques, Boris Charmatz pour le champ chorégraphique, puis sur le cas d'Angers en soutien à Emmanuelle Huynh ; Daniel Benoin a fait une intervention concernant le réseau des centres dramatiques nationaux, Jean Lambert-wild a abordé le rapport avec les collectivités territoriales et la question européenne, Jean-Pierre Vincent a développé une analyse sur le blocage du système en général.

Aurélie Filippetti a fait part de sa satisfaction de rencontrer dès sa prise officielle de fonction les représentants de notre organisation. Elle a indiqué les premières mesures d'urgence du gouvernement en faveur de notre secteur :

- dégel des 6 % qu'elle espère total en septembre ;
- baisse des taux de TVA de 7 % à 5.5 % sur tous les produits culturels ;
- examens au cas par cas des conséquences des mandats de révision, pour essayer de trouver des améliorations.

Elle a déclaré que l'Assemblée Nationale proposerait une loi d'orientation pour la création. Depuis, Jean-Marc Ayrault l'a effectivement annoncée dans son discours de Politique générale. C'est une grande victoire pour le SYNDEAC qui prônait le vote de cette loi depuis longtemps. Cette loi est une chance extraordinaire dont nous devons nous saisir pour affirmer la place primordiale de l'art et de la culture dans notre société. Nous espérons ainsi pouvoir écrire une nouvelle étape favorable de la décentralisation culturelle et obtenir par la suite une loi de programmation qui en serait le volet financier.

Nous devons faire inscrire dans cette loi un article concernant le système d'indemnisation du chômage (annexes 8 et 10). Sans cette précaution, les services de Bercy continueraient leurs attaques virulentes sur notre secteur.

D'autre part, le président du SYNDEAC a proposé à la Ministre de bien vouloir solliciter une audience pour lui auprès du Président de la République, à l'occasion de sa venue à Avignon. Il veut lui demander de déclarer prioritaire le ministère de la Culture, comme son cousin de l'Education nationale, avec lequel il sera nécessaire d'œuvrer en faveur de l'éducation artistique. Un attelage bancal avec le ministère de l'Education Nationale protégé et un ministère de la Culture en difficulté ne fonctionnerait pas, sur des dossiers essentiels comme l'éducation artistique et la jeunesse.

Entretien du président du SYNDEAC avec le Président de la République à Avignon le 15 juillet 2012

Le président du SYNDEAC a rappelé la gravité de la situation à laquelle nous sommes confrontés. François Hollande en est conscient. François Le Pillouër lui a demandé de faire en sorte que le ministère de la Culture soit déclaré prioritaire, au moment de l'écriture de la loi d'orientation.

Le Président de la République n'est pas opposé à cette exigence, mais, selon lui il les annonces ne peuvent pas être faites de manière intempestives. De plus, il n'est pas sûr que tout le périmètre du Ministère doive être déclaré prioritaire. François Le Pillouër lui a demandé de prendre la position de François Mitterrand en son temps, défendant la culture face à Bercy. La ministre de la Culture a appuyé cette requête, en ce qui concerne les crédits. Le Président de la République a indiqué que le contexte était difficile, mais qu'il veillerait à préserver le périmètre du Ministère. À une nouvelle demande d'Aurélie Filippetti, il a déclaré qu'il dégèlerait les arts plastiques. Pour 2013, il s'est engagé à préserver les crédits pour la création.

François Le Pillouër a décidé de relayer ce discours présidentiel et a obtenu en urgence le 3 août deux rendez-vous. Un avec David Kessler, conseiller Culture à l'Elysée, un autre avec Denis Berthommier, occupant le même poste à Matignon.

CELLULE EUROPE DU SYNDEAC

La «Cellule Europe» réunit de nombreux adhérents du SYNDEAC, directeurs de compagnies et d'institutions, désireux de s'informer et de réfléchir aux questions européennes. Le pilotage de cette cellule a été confié à Hortense Archambault, directrice du Festival d'Avignon, qui travaille avec l'équipe permanente du syndicat pour la mise en place de rencontres, l'organisation de rendez-vous et le suivi d'actions auprès de la Commission ou du Parlement européens. Un partenariat avec Relais Culture Europe a également permis de proposer des moments d'information sur le projet politique de l'Europe et les perspectives de développement pour les projets culturels à l'horizon 2020.

Rencontres en collaboration avec Relais Culture Europe

Dans le cadre des travaux de la Cellule Europe du SYNDEAC, deux journées d'information ont été organisées les 24 janvier et 13 mars 2012, pour mieux appréhender les enjeux et les problématiques de la politique artistique et culturelle européenne pour la période 2014-2020.

Ces journées ont été construites, à la demande du SYNDEAC par Relais Culture Europe, centre de ressources qui a une mission d'accompagnement et d'information à destination des structures artistiques et culturelles sur les problématiques et les enjeux de la culture à l'échelle de l'Europe et leur traduction en termes de stratégies, pratiques et projets. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site : www.relais-culture-europe.org.

Réunion de la Cellule Europe le 14 mars et rencontre avec Mme Odile Quintin

Une rencontre entre adhérents, présidée par Hortense Archambault, avec la participation de Pascal Brunet, directeur au Relais Culture Europe et Laurence Barone, responsable de l'analyse politique au Relais Culture Europe, a permis d'échanger sur des points d'actualité (calendrier européen, programme Culture, aides d'État...). Un état des contacts avec les eurodéputés (courriers adressés en décembre dernier) a été fait, ainsi que sur la diffusion de la pétition, lancée en 2011 par le SYNDEAC : «Nous voulons pour l'Europe un autre souffle, une véritable ambition artistique et culturelle».

Dans la deuxième partie de la journée, les membres de la Cellule Europe ont accueilli Mme Odile Quintin, directeur général de l'Éducation et de la Culture de la Commission européenne jusqu'en 2010.

Celle-ci a proposé sa vision du futur programme Europe Créative et de la Politique de cohésion et elle a fait part de son expérience et ses analyses, afin de faire mieux comprendre les rouages et les mécanismes des institutions européennes autour des questions culturelles et de la création. Elle a répondu aux questions des participants. Elle a également donné son point de vue sur le rôle que le SYNDEAC peut jouer dans la définition d'une politique culturelle en Europe, plus particulièrement pour le secteur du spectacle vivant.

Pour Madame Quintin, la défense d'un projet culturel fort n'est pas rendue plus difficile par la crise que connaît l'Europe actuellement. Elle pense en effet que l'Union va devoir rebondir sur des objectifs qui donneront du sens et de la cohésion au projet européen. La culture pourrait répondre à ce besoin d'identité du projet communautaire. Odile Quintin a proposé des éléments d'approche qui peuvent être utilisés pour le spectacle vivant. Elle a en particulier proposé que le secteur rentre dans le cadre de la stratégie européenne par le biais de l'innovation et de la citoyenneté.

Démarches engagées par le SYNDEAC à Bruxelles autour du futur programme « Europe Créative »

Dans le cadre des négociations en cours pour la période 2014-2020, du programme Europe créative, le seul instrument de l'UE exclusivement dédié à soutenir les arts et la culture, nous avons souhaité engager un dialogue avec la Direction Générale Education et Culture de la Commission européenne. Un rendez-vous a été organisé le 24 avril dernier avec M. Philippe Brunet, chef de cabinet de la Commissaire européenne Androulla Vassiliou, chargée de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, du multilinguisme et du sport. Catherine Sustek, chargée des relations médias, membre du cabinet de la Commissaire européenne. Alessandro Senesi, chef d'unité adjoint, chargé de la coordination générale du Programme Culture et Sophia Eriksson Waterschoot, conseillère Culture & Audiovisuel de la Commissaire européenne Androulla Vassiliou, assistaient également à l'entretien. À cette occasion, nous avons mis en évidence l'importance du soutien à la création et à la coopération culturelle, indispensables au développement des parcours artistiques et à celui du secteur artistique et culturel.

Dans un deuxième temps, une réunion a été organisée, en collaboration avec Relais Culture Europe, avec Colette Bouckaert, directrice de cabinet de Jean-Marie Cavada, député au Parlement européen, membre de la Commission de la culture et de l'éducation. Mme Bouckaert partageait en grande partie nos interrogations et nos remarques sur le nouveau programme Europe Créative et elle nous a sollicités pour rédiger d'urgence une note sur laquelle M. Cavada a pu s'appuyer lors de la séance d'audition au Parlement. M. Cavada a fait une intervention, lors de l'audition publique de jeudi 26 avril au sein de la commission de la culture et de l'éducation du Parlement, en reprenant la plupart de nos arguments. Un communiqué a été publié par son cabinet, en faisant part de sa très vive inquiétude devant les manquements du programme «Europe Créative», notamment la prédominance d'un esprit de compétitivité, d'une vision industrielle du secteur qui en justifie le soutien, sans aucune référence à la valeur de la culture et de la création en tant que bien commun pour les citoyens européens. Vous pouvez consulter les comptes-rendus de ces réunions et l'intervention de Jean-Marie. Cavada sur le site du SYNDEAC.

Relations du SYNDEAC avec Culture Action Europe

Culture Action Europe est une plateforme qui agit comme une ONG par la voie du lobbying au niveau des institutions, pour défendre le rôle des arts et de la culture dans le développement du projet européen. Actuellement, le positionnement stratégique de CAE est devenu moins lisible. Malgré l'arrivée d'un nouveau Secrétaire Général, Luca Bergamo, nous assistons à un certain infléchissement des orientations de CAE, vers un positionnement plus conservateur et plus en cogestion avec la Commission. Le lobbying mené par cette ONG prend de moins en moins en compte la défense de la création et d'une politique culturelle affirmée pour l'Europe, se contentant de relayer les positions de la Commission. Le SYNDEAC a écrit à la présidente de CAE pour lui faire part de ces interrogations et a décidé de surseoir au paiement de sa cotisation en 2012. Un rendez-vous avec le nouveau délégué général devrait avoir lieu à l'automne pour aborder ces questions de fond.

La newsletter bimensuelle

Mise en place en 2010, elle continue à être diffusée régulièrement aux adhérents, repérant les sujets techniques, politiques et de financement susceptibles d'intéresser nos membres et d'impacter le droit ou la réglementation française. Vous pouvez trouver sur le site les éléments de la newsletter réorganisés dans la rubrique « Politiques publiques ».

Réglementation européenne

Audition du SYNDEAC par la Commission du Sénat sur les aides d'État

Le SYNDEAC a été auditionné au Sénat le 22 février 2010 dans le cadre du « Groupe de travail au sujet de l'influence des réglementations européennes en matière de financement des services culturels par les collectivités territoriales

Irène Basilis et Emanuela Moraru ont été reçues par Vincent Eblé, mandaté pour cette mission par le Président du Sénat et par ailleurs, membre de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat et par Mme Morin Desailly, membre de la commission des affaires européennes au Sénat. Claire Guillemain, déléguée générale du PROFEDIM (Syndicat Professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique) a été associée à ce rendez-vous, compte tenu des travaux communs avec ce syndicat, que nous menons sur le plan des réglementations européennes. La synthèse des conclusions suite aux diverses discussions de ce groupe de travail a fait l'objet d'un rapport.

Les axes de l'audition ont été les suivants : l'imminence du risque des réglementations européennes sur notre secteur, notre analyse de la situation et des réflexions à mener, le niveau d'échange et de concertation sur ce sujet avec nos homologues au niveau européen et national.

Le SYNDEAC a affirmé que ces dispositifs (Paquet Monti-Kroes et aujourd'hui Paquet Almunia) d'une grande complexité, créent une forte insécurité juridique pour le secteur subventionné de la culture, notamment dès lors que les créations et les biens culturels sont considérés dans le champ de la concurrence, et donc dans une logique de compétitivité.

D'une façon générale, le SYNDEAC a insisté sur l'importance de travailler sur la question de culture comme bien public et non comme un « service » dans le champ concurrentiel. Nous avons insisté sur la nécessité de ne pas « entrer » dans le « Service Economique d'Intérêt Général » sans chercher d'autres hypothèses. La notion d'aides État n'est pas liée uniquement aux subventions mais elles peuvent prendre des formes très diverses telles que des exonérations d'impôts, des aides à l'emploi, des garanties d'emprunts. En arrière plan de la réglementation des aides d'État se posent les questions de fiscalité et de statuts juridiques, mais c'est aussi, pour les collectivités, la législation sur les marchés publics qui est en question. Pour éviter de « tomber » sous le coup du « Paquet Almunia » et de rentrer dans les critères et les contraintes du régime des aides d'État, la solution de la délégation de service public ou de création d'une société publique locale est souvent envisagée par les DG des collectivités. L'initiative privée, l'autonomie du directeur, la question de la gouvernance sont alors remises en cause. Pour nos réseaux de structures de production et de diffusion financées par les fonds publics, cela pourrait être catastrophique.

Il apparaît ainsi important de redéfinir le spectacle vivant public en faisant la distinction entre le secteur public, les labels et les réseaux subventionnés par l'État et les collectivités et le spectacle vivant privé. Le SYNDEAC considère qu'il y a des dispositions à prendre au niveau franco-français, notamment dans le cadre d'une Loi d'orientation. La France doit adapter le vocabulaire utilisé car la notion « d'intérêt général » n'a pas le même sens en France et en Europe, la notion de « mandat » au niveau communautaire n'est pas la même chose qu'au niveau français.

Vous pouvez consulter les conclusions du groupe de travail « De l'influence du droit communautaire sur le financement des services culturels par les collectivités territoriales » sur le site du SYNDEAC à la rubrique « Chambre professionnelle ».

PROPOSITIONS POUR L'INTERMITTENCE

La Convention du 6 mai 2011 relative à l'assurance chômage arrivera à son terme le 31 décembre 2013.

Le président du SYNDEAC, lors de chaque rendez-vous avec les anciens ministres Albanel et Mitterrand, leur a expliqué la nécessité d'ouvrir des débats sur ces questions pour prendre en compte les propositions des organisations professionnelles. Ils ont préféré obtenir des délais, ce qui ne résoud pas la question sur le fond.

Le rapport de la Cour de comptes, paru en février 2012 a à nouveau pointé, de façon brutale, le déficit imputable aux annexes 8 et 10 en mettant en cause « des règles d'indemnisation particulièrement favorables » et pour un nombre de bénéficiaires restreint. Ce rapport a provoqué quelques réactions hostiles au maintien du régime spécifique des annexes 8 et 10. Pourtant, la réponse du ministère du Travail et de l'Emploi soulignait les erreurs d'appréciation statistiques de la Cour des Comptes, réaffirmait la spécificité de l'activité discontinue des artistes et techniciens du spectacle. Elle mettait en avant la nécessité de trouver des incitations à l'allongement des périodes de travail, plutôt que de pénaliser les employeurs du secteur par de nouvelles sur-cotisations.

Suite à ce rapport des informations nous sont parvenues, laissant envisager que la renégociation de la convention, et donc de ses annexes, pourrait être anticipée et démarré dès l'automne 2012.

Mission confiée à Judith Depaule

Le conseil national a décidé de ne pas attendre pour rédiger des propositions qui pourraient servir de base de négociation avec le ministère de la Culture et avec certains des partenaires sociaux du spectacle vivant et enregistré. Une mission a été confiée à Judith Depaule pour rédiger des préconisations pour le maintien des annexes 8 et 10. Elle a travaillé avec Fabien André et Renaud-Marie Leblanc pour faire un état des lieux, avant de rédiger une série de préconisations.

La FESAC a quant à elle entrepris de rencontrer des représentants du MEDEF et de la CFDT, siégeant à l'Unédic, afin de connaître le calendrier prévisionnel des négociations et de positionner les employeurs du spectacle comme des interlocuteurs incontournables. Ces deux rendez-vous ont confirmé une intention d'anticiper les travaux de renégociation, tout en ouvrant la possibilité de consultations « informelles » des organisations d'employeurs de la FESAC.

C'est pourquoi le président de la FESAC a mis en place un groupe de travail pour échanger sur les positions de chaque secteur et de chaque organisation, concernant des propositions de réformes pour le régime d'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle. Le SYNDEAC a pris une part active dans ces travaux, notamment pour éviter que des décisions trop hâtives soient prises et communiquées, le président de la FESAC ayant l'air de vouloir

donner des gages au MEDEF. À la veille de la Présidentielle, le SYNDEAC, rejoint par d'autres organisations du spectacle vivant public et du cinéma, a exigé que ce dossier soit traité d'abord sous l'angle politique avec le nouveau gouvernement.

Dans le même temps, Judith Depaule a mené à bien sa mission tout d'abord en relisant, avec Renaud-Marie Leblanc et Fabien André, les propositions du SYNDEAC de 2003 actualisées en 2005, puis en retravaillant sur le texte du Projet de proposition de loi (PPL), rédigé en 2003 par le Comité de suivi, qui réunissait parlementaires, artistes, techniciens, coordination des intermittents et précaires, syndicats de salariés et d'employeurs. Ce projet est consultable sur le site du syndicat.

À l'occasion d'un débat public, elle a pu obtenir l'engagement de Patrick Bloche, alors en campagne pour les Législatives, de remettre cette PPL à l'ordre du jour des débats de l'Assemblée Nationale.

Judith Depaule a rencontré, avec Renaud-Marie Leblanc et Fabien André à plusieurs reprises la coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France. Elle a pu dialoguer avec de nombreux artistes et compagnies, en collectant des dysfonctionnements et des pistes d'amélioration du protocole en vigueur, issu de celui de 2003. Une rencontre avec le secrétaire général de la Fédération CGT du Spectacle a permis de constater nos points de convergences et de recouper nos informations.

Irène Basilis à travers le groupe de travail de la FESAC et en organisant des concertations en dehors de ce contexte, a pu exposer notre position à d'autres organisations du spectacle vivant et enregistré.

Fin juin, une première présentation des préconisations a été faite par Judith Depaule au conseil national. Ces différentes propositions ont été retravaillées et présentées à nouveau lors du conseil national élargi du 11 juillet 2012 à Avignon au cours duquel elles ont été adoptées à l'unanimité. Le 3 juillet la délégation du SYNDEAC a demandé à la nouvelle ministre, dès sa première entrevue, de se saisir de ce dossier en urgence ; elle lui en a donné acte.

Le 9 juillet 2012, la constitution d'un groupe de travail sur l'emploi culturel a été annoncé par Patrick Bloche, nouvellement nommé président de la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale. Lors de son audition par la commission culture de l'Assemblée Nationale, Aurélie Filippetti a salué la création de cette mission en rappelant son attachement aux annexes. Lors d'un entretien à Avignon, Patrick Bloche a confirmé à Judith Depaule que cette mission parlementaire associerait commission culture et commission des affaires sociales, présidée par Catherine Lemorton, qu'elle commencerait ses travaux à l'automne sur la base d'auditions et de tables rondes. Elle rendrait ses conclusions début 2013, avant la renégociation de la Convention Unédic.

Les préconisations du SYNDEAC pour le maintien des annexes 8 et 10 :

1) PRINCIPE DE MUTUALISATION

• Solidarité Interprofessionnelle

L'indemnisation du chômage relève de la solidarité interprofessionnelle. Il faut garantir et pérenniser l'indemnisation des salariés relevant des annexes 8 et 10 au sein de la solidarité interprofessionnelle, tout en prenant en compte leur spécificité.

• Annexe unique

L'intermittence du spectacle regroupe de nombreux métiers, dont les us et pratiques professionnels varient beaucoup d'un secteur d'activité à l'autre. Mais artistes et techniciens (dans le spectacle vivant comme dans l'audiovisuel) ont en commun une forte instabilité de l'emploi et du type d'emploi, des employeurs multiples et une discontinuité des contrats de travail et du niveau de rémunération.

2) ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

• 507 heures en 12 mois, une indemnisation sur 12 mois

Le SYNDEAC préconise un seuil de 507 heures effectuées en 12 mois, ou de 1014 heures en 24 mois avec au moins 338h effectuées dans les 12 derniers mois, ouvrant droit à une période de 12 mois d'indemnisation.

• Date anniversaire fixe

La date anniversaire doit être fixe. Elle doit correspondre à la première date d'entrée dans le régime. Elle permet de prendre en compte chaque heure travaillée et correspond aux réalités de travail de nos secteurs.

• Déclaration réelle des heures travaillées

La formule du calcul de l'allocation doit prendre en compte le nombre d'heures travaillées (NHT) afin d'inciter à la déclaration des périodes réellement travaillées. La formule actuelle en vigueur depuis 2007 prend en compte le NHT et incite donc bien à la déclaration réelle du travail.

• Instauration d'un plafonnement du cumul salaires perçus + indemnisation du chômage

Ce plafond rend à l'assurance chômage son rôle de revenu de remplacement et non pas de complément en :
– supprimant la règle du décalage et en la remplaçant par une « capacité à indemnisation » basée sur le salaire réellement perçu dans le mois ;
– instaurant le principe d'une « carence glissante » en fonction de l'activité salariée de l'intermittent sur les 24 derniers mois. La proposition pourrait être de prendre pour base le plafond mensuel de la sécurité sociale.

• Une indemnité journalière (IJ) minimale et maximale

L'instauration d'une IJ plancher perçue par l'intermittent justifiant de 507 heures est proposée. Cette IJ serait égale à 85% du salaire conventionnel (basé sur les minima de la convention collective). De même une IJ plafond serait instaurée, égale à 2 x 1/30ème du plafond mensuel de la Sécurité sociale.

• Maladie, maternité, formation et enseignement

Sont prises en compte, pour l'accès à l'indemnisation :
– Les périodes de congés de maladie ou de maternité à raison de 5,6 heures par jour ;
– Les heures de formation reçues relevant du congé individuel de formation (CIF), pris en charge par l'AFDAS ;
– Les heures de formation continue, dans la limite de 151h ;
– Les heures d'enseignement dispensées, dans la limite de 151h. Les heures de formation reçues et d'enseignement dispensé sont cumulables, dans la limite maximum de 151h.

• Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Pour obtenir l'ASS, les périodes d'indemnisation chômage doivent être prises en compte.

3) CONTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES

Il serait envisageable de dé plafonner les cotisations, mais d'abandonner la sur-cotisation employeur et salarié (10,80 au total pour les cotisations patronales et salariales dans le spectacle, contre 6,40 dans le régime général).

Il conviendrait également de supprimer les abattements spécifiques (20% ou 25% pour les artistes et certains techniciens), défavorables à la capitalisation des points de retraite.

PÉTITION EN FAVEUR DE LA CRÉATION ARTISTIQUE À PARTIR DE 2012

La question artistique, culturelle est centrale, cruciale, et non accessoire. à l'orée des élections présidentielle et législatives, les signataires demandent une politique artistique et culturelle ambitieuse, innovante, dans un projet de société qui mettra l'humain et son émancipation au centre de sa réflexion.

Depuis 2002, l'Art et la Culture, particulièrement le spectacle vivant et les arts plastiques dont la souffrance des personnels est connue, et le ministère de la Culture sont l'objet d'attaques répétitives, infondées. Elles visent à détruire aussi ce service public bâti après des décennies d'efforts : tentative de casser le système d'assurance chômage en 2003, réforme en 2010 des Collectivités Territoriales qui les pousse à réduire leurs financements, érosion massive des potentiels artistiques des structures, baisses drastiques des moyens de l'action internationale, des crédits de l'action culturelle, mise en place du Conseil de la Création Artistique et autres officines ...

Des mesures à court et moyen terme :

- Un plan de développement pour la création d'un montant de 350 millions d'euros, afin de retrouver et d'augmenter les potentiels artistiques des structures, y compris ceux des équipes artistiques, et de réaliser sept grands chantiers de la culture :
 - soutien à la création artistique : renforcement de la permanence, création d'aides à l'emploi et pérennisation des parcours... ;
 - aide aux jeunes artistes ;
 - mise en œuvre d'un vaste plan d'éducation artistique ;
 - organisation d'une nouvelle phase de la démocratisation culturelle ;
 - élaboration d'une véritable politique culturelle européenne ;
 - relance de la diffusion nationale et internationale ;
 - financement de lieux de travail pour les artistes (fabriques d'art, espaces pour la danse, lieux de répétition, ateliers).
 - La réunion des États Généraux de la Culture, dans le but de proposer une loi d'orientation et son volet financier, une loi de programmation.
 - L'écriture d'une loi d'orientation qui précise, dans le cadre d'une exception culturelle et d'un service public, la place primordiale de l'art et de la culture dans notre société.
- La loi renforce le ministère de la Culture, ses services déconcentrés (DRAC) et crée une mission interministérielle pour l'art et la culture.
- Elle s'accompagne d'une nouvelle phase de la décentralisation, une idée moderne et européenne, en créant une synergie réelle entre politique du Ministère et politiques des Collectivités Territoriales, en tenant compte de leur complémentarité. La compétence culturelle doit être obligatoire et les financements croisés clairement assurés.

Elle définit les droits et les devoirs du champ artistique :

- indépendance et liberté des artistes et de la création ;
 - soutien prioritaire à la création artistique ;
 - participation à l'éducation artistique et au développement de la démocratisation culturelle ;
 - articulation entre formation, activités professionnelles et pratiques amateurs ;
 - révision complète du système d'évaluation artistique et culturelle
 - amélioration des principes de direction des établissements (nominations, parité, encadrement des rémunérations, interdiction du cumul des mandats...)
- Elle élabore un statut nouveau dit de « bien commun et d'intérêt public » pour les entreprises artistiques et culturelles, associé à des propositions de statuts juridiques et un statut fiscal spécifique, hors du champ concurrentiel au niveau européen.
- Elle crée un observatoire national de la création.
- Des avancées sociales devenues urgentes car repoussées, pour certaines, depuis longtemps :
 - Expertise puis préconisations en vue de la pérennisation du régime spécifique d'indemnisation pour les artistes et techniciens du spectacle dans le cadre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage ;
 - Versement aux régimes AGIRC et ARRCO des cotisations retraites patronales que l'État doit verser au profit des ayants droits depuis 2004 des « fonds spécifiques provisoires », puis d'un « fonds transitoire » ;
 - Mise en place d'une convention collective dans le secteur des Arts Plastiques.

Des organisations professionnelles, les artistes, les responsables culturels, les membres des personnels administratifs et techniques, réunis le 19 mars 2012 au Théâtre du Rond-Point, proposent cette pétition à la signature de tous et demandent aux candidats à l'Élection présidentielle une réponse claire et concrète sur toutes ces questions.

Les organisations qui ont appelé au rassemblement du 19 mars :
CIPAC (Fédération des professionnels de l'art contemporain)
CPDO (Chambre professionnelle des directions d'opéras)
Fédération CGT du Spectacle
PROFEDIM (Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique)
SNSP (Syndicat national des scènes publiques)
SYNDEAC (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles)
SYNOLYR (Syndicat national des orchestres et des théâtres lyriques)



LA CHAMBRE

PROFESSIONNELLE

SOCIAL : SIGNATURE D'UN ACCORD SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SALARIALE

La loi du 23 mars 2006 impose aux entreprises de 50 salariés et plus et aux branches professionnelles de définir et programmer dans le cadre de la négociation sur les salaires, les mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Cette loi avait instauré comme date butoir le 31 décembre 2010, date abrogée par la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

C'est dans ce contexte qu'un groupe de travail a été mis en place par les partenaires sociaux du champ des entreprises artistiques et culturelles au 1^{er} décembre 2010. Le SYNDEAC a dirigé les travaux, en associant à cette réflexion des représentants de ses entreprises adhérentes, notamment le Théâtre d'Aubervilliers et Nanterre-Amandiers.

Un travail de compilation des données et sources disponibles a d'abord été initié, complété par une étude spécifique confiée à Audiens et présentée en juin 2011. Dans un deuxième temps, à l'automne 2011 les partenaires sociaux se sont appuyés sur cette étude, pour engager le processus de rédaction d'un accord.

À l'issue de quatre réunions paritaires d'octobre à juin, le groupe de travail a abouti à la rédaction d'un accord de branche sur l'égalité professionnelle et salariale, signé le 3 juillet 2012.

Cet accord a une visée « pédagogique », il a pour objet de rappeler les principes légaux en matière d'égalité professionnelle, et de mettre en œuvre les dispositions visant à améliorer l'égalité des chances et de traitement tout au long de la vie professionnelle. Il a également pour finalité d'inciter les entreprises à engager des politiques actives en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il s'appuie sur une liste d'indicateurs (précisée en annexe 1), établie grâce aux données du rapport de branche et à un travail spécifique confié à Audiens.

Les parties signataires ont convenu de se réunir annuellement pour réexaminer ces indicateurs. Cette réunion devra se dérouler entre la remise du rapport de branche et la réunion de la Négociation Annuelle Obligatoire de la branche.

Le texte de cet accord, consultable sur notre site, sera soumis à l'extension par les services du ministère du Travail pour être applicable à l'ensemble des entreprises entrant dans son champ d'application.



SOCIAL : TRAVAUX DU 2^e CYCLE DE NÉGOCIATION ET SIGNATURE DE L'ACCORD DU 24 JUILLET 2012

À peine signé l'accord du 20 février 2009, de nouveaux groupes de travail sur la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) ont repris et le rythme des réunions de la Commission mixte paritaire est resté dense. Les négociations portaient sur une liste de sujets que les partenaires sociaux s'étaient engagés à étudier dans le 2^e cycle. Elles ont avancé dans un contexte de négociation soutenue, compte tenu de la multiplicité des sujets à aborder.

Ce 2^e cycle de négociation, qui vient compléter le texte de l'accord du 20 février 2009, s'est achevé par la signature d'un accord le 24 juillet 2012, dont le texte sera soumis à l'extension par les services du ministère du Travail pour être applicable à l'ensemble des entreprises entrant dans son champ d'application.

Alors que les travaux visant à la modification du corps commun traitant du FCAP, du temps partiel aménagé ou du droit syndical, progressaient, certaines étapes de travail de relecture en particulier du titre sur l'organisation du travail des artistes chorégraphiques, ont peiné à aboutir.

Sur la négociation du titre XIV concernant les danseurs, la relecture avait débuté avec l'introduction de dispositions concernant les artistes permanents d'ensembles chorégraphiques. La discussion a ensuite longtemps porté sur l'amplitude de la journée du travail du danseur, à concilier avec les déplacements inhérents à la tournée et la limitation du temps dansé. Les syndicats de salariés ont souhaité revenir sur le mode d'organisation de la journée de travail et de rémunération en demandant à réintroduire la notion de service de répétition.

Par ailleurs, la question de la proportion des activités connexes qui pouvaient être prises en compte dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée a constitué aussi un point dur de la négociation.

Le président du SYNDEAC et le conseil national, consultés tout au long de l'avancée des négociations, ont estimé que l'organisation du travail des artistes chorégraphiques devait être basé sur le service, par souci d'équité avec les autres artistes en CDDU dans les autres disciplines. En outre, la consultation de plusieurs représentants des compagnies chorégraphiques adhérentes a amené à la conclusion qu'une organisation sur la base du service était déjà souvent à l'œuvre. Enfin, la défense d'une priorité à donner au travail de plateau a été affirmée par les membres du conseil, allant donc dans le sens d'une limitation des temps consacrés aux activités connexes, selon les modalités déjà prévues pour les artistes dramatiques.

Des discussions entre organisations d'employeurs ont été menées pour tenter d'avoir une position commune. Le président du SYNDEAC a pu s'entretenir à plusieurs reprises avec les représentants du SYNAVI, sur les questions de création et d'activités connexes. Mais François Le Pillouër a eu le sentiment que le SYNAVI ne voulait pas trouver de compromis. La divergence de points de vue entre le SYNAVI et les autres organisations d'employeurs concernés a persisté.

Des dispositions de branche concernant le temps partiel annualisé ont été négociées, ce qui permettra désormais aux entreprises de conclure des accords sur la base de ce qui est prévu par l'accord du 24 juillet 2012.

Des groupes de travail ont été conduits parallèlement sur des dispositions additionnelles concernant les artistes dramatiques, la prise en compte de la carrière des artistes permanents musiciens et de chœur.

Dans les avancées actées par l'accord du 24 juillet, on peut noter la prise en compte de l'évolution de la rémunération des artistes de chœurs, dont les minima rejoignent ceux des artistes chorégraphiques et dramatiques.

Les négociateurs des artistes musiciens permanents des orchestres ont souhaité négocier en vue d'un accord distinct de la CCNEAC.

Des sujets relevant d'un 3^e cycle de négociation sont inscrits dans l'accord du 2^e cycle. Les partenaires sociaux ont convenu que chacun des sujets du 3^e cycle pouvait faire l'objet d'un accord particulier, indépendamment de la conclusion des négociations des autres sujets. Le fonctionnement de la commission nationale paritaire d'interprétation et de validation des accords sera l'un des premiers sujets évoqués ainsi que les modalités renouvelées tenant au dialogue social. La négociation d'un titre XVII concernant les artistes de cirque sera également l'un des sujets majeurs du 3^e cycle.

SOCIAL : RAPPORT DE BRANCHE 2011

(portant sur l'exercice 2010) des entreprises artistiques et culturelles, opérateur technique : AUDIENS, groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle

Le rapport complet est consultable sur le site du SYNDEAC (www.syndeac.org)

Le rapport de branche : un outil pour la NAO

Conformément à l'article D2241 - 1 du code du travail, le rapport de branche présente les données sociales et les éléments statistiques, nécessaires à la tenue de la négociation annuelle des salaires. Les 8 syndicats employeurs signataires de la convention collective sont porteurs de ce rapport.

Ce rapport a été réalisé grâce à l'exploitation de deux sources d'information :

- les données AUDIENS issues de la gestion de la retraite complémentaire des entreprises du secteur.
- les données issues d'un questionnaire adressé à l'ensemble des entreprises de la branche.

L'exploitation de ces deux sources d'information a permis d'agrandir l'échantillon de l'étude : auparavant, seules les structures adhérentes à l'un des 8 syndicats employeurs signataires de la convention collective étaient interrogées. De par son statut, AUDIENS possède les déclarations nominatives annuelles de salaires des entreprises de la branche, d'où une source de données plus importante aujourd'hui.

Étude générale des entreprises de la branche

(données issues des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires)

4.580 entreprises de la branche ont déclaré une activité à AUDIENS au titre de l'exercice 2010. Cela représente plus de 610 M€ de masse salariale brute.

Répartition géographique

La répartition géographique de la branche est très stable d'une année sur l'autre. L'Île-de-France concentre 25% des structures et 30% de la masse salariale de la branche. Viennent ensuite pour le plus grand nombre de structures : Rhône-Alpes (9,9%), PACA (9,5%), Midi-Pyrénées (5,4%), Languedoc-Roussillon (5,2%), Pays-de-la-Loire (4,9%), Bretagne (4,5%) et Aquitaine (4,4%). Puis, pour la répartition de la masse salariale de la branche : PACA (11,3%), Rhône-Alpes (10,3%) et Languedoc-Roussillon (5,2%).

Masse salariale

2 % des entreprises de la branche ont une masse salariale comprise entre 1 et 10 M€ et totalisent 33 % des salaires bruts versés à des salariés par des entreprises de la branche.

39 % des entreprises de la branche ont une masse salariale inférieure à 25 k€ et totalisent 3% des salaires bruts versés à des salariés par des entreprises de la branche.

- CDI temps plein cadres : 1.791 femmes et 1.995 hommes pour une masse salariale totale respective de 60.510 k€ et 80.767 k€.
- CDI temps plein non cadres : 4.135 femmes et 2.811 hommes pour une masse salariale totale respective de 67.307 k€ et 51.674 k€.
- CDD (dont CDDU) artistes : 15.532 femmes et 27.695 hommes pour une masse salariale totale respective de 47.054 k€ et 74.916 k€.

Masse salariale par type de contrat, taux de temps partiel et genre

Les CDI cadres et assimilés en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 159 chez les femmes et de 93 chez les hommes.

Les CDI non cadres en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 646 chez les femmes et de 212 chez les hommes.

Étude détaillée de l'emploi (données issues des DADS-U)

3.273 entreprises de la branche ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2010 via la norme DADS-U. Elles cumulent près de 550 M€ de masse salariale brute. Pour rappel, sur 308 structures adhérentes au SYNDEAC, 282 ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2010 via la norme DAD-U et cumulent 157.654 k€ de la masse salariale totale déclarée par les structures de notre périmètre.

SOCIAL : RAPPORT DE BRANCHE 2011

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS : TABLEAU GÉNÉRAL PAR FILIÈRE D'EMPLOI

	Echantillon entreprises adhérentes au SYNDEAC			
	Nombre d'heures payées	Salaires bruts	Nombre d'heures payées	Salaires bruts
Artistique	27,7 %	32,3 %	14,4 %	17 %
Technique	27,8 %	26,6 %	37,4 %	35,7%
Communication, RP	18,6 %	14,4 %	23,2 %	18,4 %
Administration, production	26 %	26,6 %	24,9 %	28,9 %
Total	100 %	100%	100 %	100%

La filière artistique représente 27,7% des heures payées et 32,3% des salaires bruts déclarés dans les structures de notre échantillon. Pour l'échantillon des 282 structures adhérentes au SYNDEAC ayant effectué leur déclaration nominative des salaires 2010 via la norme DAD-U, la filière artistique représente 14,4 % des heures payées et 17% des salaires bruts déclarés.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS : PAR TYPE DE STRUCTURE ET FILIÈRE D'EMPLOI

	Nb de structures		Répartition des salaires bruts par filière			
	Somme	K€	Artistes	Admin-prod	Comm RP	Tech
Centres dramatiques nationaux et régionaux	39	47 407	20%	27%	15%	38%
Centres chorégraphiques nationaux	19	16 870	38%	26%	13%	24%
Scènes de musiques actuelles conventionnées	35	9 722	7%	35%	21%	36%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	12	2 233	25%	40%	11%	24%
Scènes nationales	67	57 335	8%	28%	22%	42%
Scènes conventionnées	57	19 555	9%	30%	23%	38%
Orchestres permanents	14	33 418	80%	10%	4%	6%
Opéras	12	38 605	37%	13%	11%	39%
Théâtres de ville	92	31 244	15%	30%	19%	36%
Compagnies	1 475	114 281	50%	23%	8%	18%
Festivals	185	44 366	14%	37%	19%	30%
Ensembles musicaux	145	24 282	66%	24%	5%	5%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur)	71	8 203	30%	33%	13%	25%
Autres musiques (diffuseur, producteur, tourneur)	20	4 130	39%	30%	12%	19%
Autres lieux de production/diffusion	297	61 100	17%	32%	21%	30%
Autres types de structures	74	13 103	14%	40%	27%	18%
Non renseignés	659	23 133	42%	29%	13%	16%
Total	3 273	548 998	32%	27%	14%	27%

Les 1.475 compagnies de notre échantillon ont déclaré au total 114.281 k€ de salaires bruts. Sur ces 114.281 k€, 50% concernent des emplois dans la filière artistique, 23% des emplois dans la filière administration-production.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS : PAR TYPE DE STRUCTURE ET FILIÈRE D'EMPLOI ÉCHANTILLON ENTREPRISES ADHÉRENTES AU SYNDEAC

	Nb de structures	Total salaires bruts K€	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artistes	Admin-prod	Comm RP	Tech
Centres dramatiques nationaux et régionaux	37	46 114	19%	27%	15%	38%
Centres chorégraphiques nationaux	12	9 228	33%	30%	13%	25%
Scènes nationales	54	48 346	9%	28%	22%	41%
Scènes conventionnées	21	9 293	6%	31%	26%	37%
Théâtre de ville	6	4 084	5%	25%	24%	45%
Compagnies	109	15 191	46%	27%	8%	20%
Festivals	13	8 449	8%	35%	16%	40%
Autres lieux de production/diffusion	24	14 369	8%	33%	27%	32%
Autres types de structures	6	2 580	7%	45%	22%	26%
Total	282	157 654	17%	29%	18%	36%

Les 37 centres dramatiques nationaux et régionaux de notre échantillon ont déclaré au total 46.114 k€ de salaires bruts. Sur ces 46.114 k€, 38% concernent des emplois dans la filière technique, 19% des emplois dans la filière artistique.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS PAR FILIÈRE ET CONTRAT

	Effectifs		Nb d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	4%	96%	19%	81%	24%	76%
Administration-Production	48%	52%	75%	25%	80%	20%
Communication- RP	29%	71%	68%	32%	72%	28%
Technique	10%	90%	41%	59%	40%	60%
Total	13%	87%	49%	51%	50%	50%

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SALARIÉS PAR FILIÈRE ET CONTRAT ÉCHANTILLON ENTREPRISES ADHÉRENTES AU SYNDEAC

	Effectifs		Nb d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	2%	98%	17%	83%	18%	82%
Administration-Production	59%	41%	85%	15%	89%	11%
Communication- RP	32%	68%	72%	28%	77%	23%
Technique	12%	88%	48%	52%	50%	50%
Total	17%	83%	58%	42%	61%	39%

Au niveau de la filière technique de l'échantillon des entreprises adhérentes au SYNDEAC, 12% des salariés sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 48% des heures payées et 50% des salaires bruts déclarés. emplois dans la filière technique, 19% des emplois dans la filière artistique.

SOCIAL : RAPPORT DE BRANCHE 2011

Informations sociales complémentaires

1015 structures ont répondu au questionnaire. Parmi elles, 155 sont adhérentes au SYNDEAC.

- Plus de 7 structures sur 10 ont plus de 10 ans d'existence.
- Les charges de personnel représentent en moyenne 54% des charges d'exploitation.
- La moitié des entreprises déclare avoir bénéficié d'aides à l'emploi en 2010, pour un montant médian de 13.867 €.
- Le nombre d'entrées de CDI (540 sur notre échantillon) est plus important que le nombre de sorties de CDI (465). 165 nouveaux CDI ont été créés dans les entreprises de l'échantillon des adhérents au SYNDEAC, dont 48 CDD transformés en CDI. Il y a eu 173 sorties de CDI.
- 38% des structures ont mis en place des actions de formations en 2010.
- 38 % des femmes en CDI ont moins de trois ans d'ancienneté dans la structure et 5% plus de 15 ans ;
- 41% des hommes en CDI ont moins de trois ans d'ancienneté dans la structure et 6% plus de 15 ans ;
- parmi les structures répondantes qui ont du personnel permanent, 17% ont procédé à une revalorisation collective (hors NAO) et 28% ont procédé à une revalorisation individuelle. Parmi les 55 structures répondantes adhérentes au SYNDEAC qui ont du personnel permanent, 39% ont procédé à une revalorisation collective (hors NAO) pour un taux moyen de 1,34%, et 51% ont procédé à une revalorisation individuelle.

NAO et constat de désaccord

Les partenaires sociaux de la branche se sont réunis à 4 reprises en négociation annuelle obligatoire (NAO). La première réunion portant sur l'analyse du rapport de branche.

Au cours de ces réunions, compte-tenu de la gravité du contexte économique et politique, les parties n'ont pas abouti à la signature d'un accord.

Les demandes des syndicats de salariés et les propositions faites par le collège employeurs n'ont pas pu se rejoindre et aboutir à un accord, même a minima.

Les propositions des employeurs ont été transmises sous forme d'un projet d'accord qui n'a été ratifié par aucune des organisations salariées.

Un constat de désaccord a donc été établi reprenant les demandes et les propositions de chacune des parties. Il a été déposé à la DGT et est consultable sur le site du SYNDEAC.

Le SYNDEAC a fait des recommandations à ses adhérents pour engager la négociation annuelle dans les entreprises sur la base des propositions faites par le collège employeurs.

SOCIAL : TRAVAUX ENTREPRIS POUR FACILITER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Le secteur du spectacle vivant a de nombreuses spécificités ; de ce fait, les mesures réglementaires visant à faciliter la mobilité professionnelle internationale s'appliquent mal aux artistes et aux professionnels du spectacle, tant en matière d'immigration et d'émigration, qu'en matière sociale et fiscale.

C'est la raison pour laquelle les organisations professionnelles du spectacle ont interpellé le ministère de la Culture en 2010 afin de créer un groupe de travail interministériel, qui permettrait in fine de mettre en place des aménagements pour réduire les obstacles techniques et réglementaires à la mobilité des artistes et des spectacles. En outre, dans chacun de ces domaines, il est urgente à fournir aux artistes et organisateurs de spectacles des informations claires, centralisées et spécifiques au secteur culturel.

Plusieurs chantiers ont été ouverts avec les différents ministères concernés.

Travaux DSS/DGCA

Les travaux préparatoires engagés en mai 2011 (voir rapport d'activités 2010-2011) par le service emploi de la DGCA, entre les représentants du secteur du spectacle et les représentants de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, se sont activement poursuivis.

Les deux réunions qui ont suivi cette première rencontre (les 28 septembre 2011 et 7 décembre 2011) ont permis d'avancer sur l'élaboration en commun de deux fiches pratiques, à l'attention des entreprises du spectacle ; ceci afin de clarifier et de centraliser les informations sur le respect des obligations sociales en matière de mobilité. L'une est consacrée à l'accueil d'artistes et techniciens étrangers en France, et l'autre aux déplacements d'artistes ou de techniciens français à l'étranger. Des remarques ont été également échangées par mail jusqu'à début avril 2012.

La DSS intégrera prochainement la version définitive de ces documents dans une circulaire plus large.

Travaux DGCA/DGT/ministère de l'Intérieur

Lors de la rencontre interministérielle de mai 2010, il avait été convenu que les organisations professionnelles du spectacle seraient consultées sur les travaux de mise à jour de la circulaire n°2005-194 du 19 avril 2005 relative à la délivrance des autorisations provisoires de travail aux artistes et techniciens du spectacle. Un groupe préparatoire au sein de la FEPS (dont le SYNDEAC a fait partie) a activement travaillé à ces mises à jour. La FEPS a demandé un entretien avec la DGCA pour commenter ses nombreuses observations sur ce projet. Lors de cette réunion qui s'est tenue le 2 mai dernier, les représentants de la FEPS ont accepté de transmettre leurs observations écrites à la DGCA à la condition que celle-ci réactive le groupe de travail interministériel avec les partenaires sociaux.

En effet, le groupe de travail interministériel ayant poursuivi le travail sans les organisations syndicales, il était primordial d'impulser à nouveau une concertation commune, et de pouvoir exposer plus concrètement les problématiques des employeurs du spectacle vivant, et du spectacle enregistré, qui ont également collaboré à ces propositions.

Le groupe de travail interministériel qui s'est tenu le 5 juin 2012 a permis d'avancer sur la mise à jour de la circulaire, mais les travaux doivent encore se poursuivre.

De manière plus générale, les travaux de clarification et de mise à jour des réglementations relatives à la mobilité n'empêchent pas le secteur de continuer sa réflexion politique sur ce sujet. La FEPS travaille actuellement sur une refonte du document présentant les obstacles à la mobilité internationale, qui contient des revendications et des propositions d'actions plus ambitieuses.

SOCIAL : PROJET DE CIRCULAIRE SUR LE PORTAGE SALARIAL

Suite aux récentes évolutions législatives (notamment la Loi du 25 juin 2008, dite de modernisation sociale et l'introduction de deux articles dans le Code du Travail), le portage salarial tend à se développer, y compris dans notre secteur. Dans certaines régions, des « entreprises de portage » font des offres de services et proposent leur entremise pour l'embauche de techniciens ou d'artistes.

Le SYNDEAC, alerté par ses adhérents sur le développement de ce type de contrat et interpellé par les syndicats de salariés, inquiets de la remise en cause de la présomption de salariat induite par cette nouvelle pratique, s'est emparé de ce dossier pour tenter d'y apporter plus de clarté.

Une première note a été rédigée à l'intention de nos adhérents en décembre 2010.

Le SYNDEAC a, dans un deuxième temps alerté la FESAC et saisi la DGCA, afin qu'une circulaire puisse être rédigée conjointement par le ministère de la Culture et la DGT, de façon mieux définir le cadre, les obligations et les conséquences de ce type de contrat pour les artistes et techniciens du spectacle, comme cela avait été fait en son temps, concernant le statut d'auto-entrepreneur.

Après plusieurs mois d'échanges et d'interventions diverses, la DGCA a proposé en janvier 2012 un projet de circulaire aux membres du bureau du Conseil national des professions du spectacle, dont le SYNDEAC fait partie avec la FESAC, pour encadrer le portage salarial dans notre secteur. Ce projet a fait l'objet d'amendements et de demandes de précisions.

En effet, il nous est apparu nécessaire d'insister sur le rappel des conditions de recours au portage salarial. La FEPS et la FESAC ont soutenu les préconisations du SYNDEAC, ce qui a permis d'aboutir à un nouveau texte plus précis, que la Direction générale du travail a finalement validé en juillet 2012.

Le ministère du Travail avait admis dans un premier temps que les entreprises de portage salarial ne peuvent prétendre à l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles. Cette position, exprimée lors de la réunion du bureau du CNPS le 23 novembre 2011, avait permis un premier cadrage qui a été signifié par la DGCA, à notre demande, appuyée par les syndicats de salariés, aux commissions de licences (cf. note sur le site du SYNDEAC). Une circulaire du 7 novembre 2011 de l'Unédic, reprise dans une instruction du 10 février 2012, a rappelé ce critère. Mais nous voulions obtenir une mise en garde plus large sur la totalité du champ du spectacle, pas uniquement celui du spectacle vivant, seul concerné par la licence.

Le projet de circulaire « définitif » qui a été porté à notre connaissance lors du bureau du CNPS de juin 2012, tient compte de nos demandes de précisions et rappelle effectivement que la présomption de salariat est applicable aux artistes du spectacle vivant et enregistré et que le recours à une entreprise de portage n'est possible que si l'artiste ou le technicien concerné exerce son activité à titre indépendant.

L'administration insiste par ailleurs dans cette circulaire, comme nous l'avions demandé, sur l'attention qui doit être portée à la détection de cas de montage organisé par certaines entreprises qui exercent simultanément ces deux activités de portage et d'entrepreneur de spectacles. En effet, le portage salarial ne peut être effectué que par des entreprises dédiées exclusivement à cette activité, pour lequel un code NAF spécifique devrait d'ailleurs être créé. Le texte rappelle également que le salarié « porté » doit avoir le statut de cadre et une rémunération mensuelle minimum de 2900€.

Cette circulaire, consultable sur le site du SYNDEAC, devrait être signée par le directeur de la DGCA et diffusée à l'automne.

FORMATION : MISE EN PLACE DU FONDS DE FORMATION DES AUTEURS

Le droit à l'accès à la formation continue est un principe légal qui concerne toutes les professions, y compris indépendantes. Cependant, jusqu'à présent, contrairement aux artistes salariés, les auteurs (plasticiens, compositeurs, écrivains, scénaristes...) ne pouvaient pas bénéficier en pratique de ce droit, faute d'un dispositif de mutualisation de financement adapté à leur situation de non salariés.

À l'initiative de fédérations et d'associations regroupant des plasticiens mais aussi des auteurs de l'écrit, un processus de concertation, visant à créer un dispositif spécifique a été engagé en 2010 par le ministère de la Culture et le ministère chargé de la Formation professionnelle. L'ensemble des parties prenantes (organisations professionnelles d'artistes auteurs, diffuseurs, sociétés d'auteurs) a contribué à la mise sur pied de ce dispositif.

Le SYNDEAC a participé à la réflexion sur ce dossier, dès la première réunion plénière de travail, initiée par le cabinet de Frédéric Mitterrand, suite aux engagements pris par Christine Alpanel.

A l'issue d'un processus de concertation entre organisations professionnelles d'artistes auteurs, diffuseurs (notamment représentés par une délégation de la FESAC dont le SYNDEAC faisait partie) et sociétés d'auteurs, la loi de finance rectificative pour 2011 a créé les dispositions permettant l'application effective de ce droit à formation continue pour les artistes auteurs (cf articles L6331-65 à L6331-68 du code du travail). Un décret en Conseil d'État reste, encore à ce jour, en attente de publication, afin de préciser les conditions de mise en place du fonds de formation des auteurs, notamment en ce qui concerne sa gouvernance et son fonctionnement spécifique.

La FESAC a constitué un groupe de travail des « diffuseurs » dans lequel le SYNDEAC a été très actif, notamment pour associer à la réflexion le secteur des arts plastiques, dont les structures publiques (FRAC, Centres d'Art...) avaient été écartées dans un premier temps des débats.

La gestion du fonds de formation continue des artistes-auteurs a été confiée à l'AFDAS qui recevra les demandes de financement des auteurs et leur communiquera la liste des stages agréés. Ce fonds restant indépendant des missions confiées par ailleurs à l'AFDAS, en tant qu'OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) pour la formation professionnelle continue. Un travail sur les statuts de l'OPCA a permis de préciser ce point important.

Un nouveau conseil de gestion devrait bientôt être mis en place au sein de l'AFDAS, comprenant des sociétés d'auteurs, des organisations professionnelles d'artistes-auteurs et des représentants de diffuseurs.

Les modalités de gestion du fonds, sa gouvernance, la constitution de commissions spécialisées par secteurs et la détermination de critères d'accès aux formations financées par le fonds sont encore en discussion dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les acteurs concernés, et seront prochainement publiées par décret.

L'Afdas a créé un site spécialement dédié à la formation des auteurs : www.afdas.com/auteurs.

Le SYNDEAC a par ailleurs adressé à tous ses adhérents une note d'information sur ce sujet, le 5 juillet 2012, consultable sur le site.

CNC : RÉFORME DES MODALITÉS DE SOUTIEN AUX CAPTATIONS DE SPECTACLES VIVANTS

En novembre 2010, le CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée) a entrepris de revoir les modalités de soutien aux captations audiovisuelles de spectacle vivant (COSIP) dont peuvent bénéficier les producteurs audiovisuels. Le CNC justifiait la nécessité d'engager cette réforme par deux arguments : financer l'entrée des web projets dans ce système d'aides, et mettre fin aux méthodes de certains producteurs audiovisuels, qui avaient, semble-t-il, tendance à survaloriser la part de coproduction du producteur du spectacle vivant dans le but d'atteindre un coefficient plus élevé de financement.

Les deux modifications importantes portées par le projet de réforme étaient les suivantes :

- supprimer la possibilité d'imputer dans les dépenses horaires France (DHF), comptabilisées pour le bénéfice des aides sur des œuvres de spectacle vivant, la part de coproduction du producteur du spectacle, cédée sans contre partie.
- abaisser le seuil des DHF de 76 000 euros à 48 000 euros, et mettre en place une nouvelle courbe linéaire du montant d'attribution.

Alors que les producteurs audiovisuels ont été associés à l'élaboration de cette réforme, les producteurs de spectacle vivant, représentés par la FEPS, ont dû faire une demande réitérée pour être reçus par le directeur du service audiovisuel du CNC. La rencontre s'est tenue fin 2010 suite à un courrier adressé le 17 novembre au président du CNC.

Grâce à une concertation avec le ministère de la Culture, et malgré une marge de négociation réduite, la FEPS a obtenu un délai dans la publication du décret de réforme, initialement prévue au 1^{er} janvier 2011, afin de formuler des propositions constructives et tenter d'infléchir la réforme. Les préconisations et remarques de la FEPS ont été adressées au CNC le 3 février 2011.

Nous avons soutenu que la mise en évidence de quelques abus dans les valorisations des spectacles ne saurait justifier de nier toute prise en compte de l'investissement réalisé par le producteur de spectacles vivants dans la réalisation d'une captation. Nous avons affirmé que l'œuvre audiovisuelle prend appui sur l'œuvre du spectacle vivant et ne saurait ignorer les conditions dans lesquelles cette production initiale a eu lieu.

Nous étions cependant favorables à la mise en place de règles plus strictes, visant à combattre ces valorisations excessives, sans supprimer totalement la part de valorisation du spectacle vivant : définition des différents éléments composant le budget du producteur de spectacle vivant, mise en place d'un calcul de la côte part du coût de la fabrication du spectacle pouvant être intégrée dans la demande de soutien au CNC...

Nous avons également alerté le CNC sur les fortes répercussions d'une telle réforme pour notre secteur, notamment sur les spectacles les plus fragiles économiquement ou sur des projets plus atypiques parfois difficiles à produire et à diffuser sur les chaînes. Il nous a semblé important de défendre une diversité de projets et non par une « normalisation » ou un nivellement par l'entrée seulement économique.

Ces propositions sont restées sans réponse, en contradiction totale avec la volonté de négociation affichée de part et d'autre. Nous avons manqué de soutien du côté de la DGCA sur ce dossier, malgré les alertes que nous avons faites à plusieurs reprises auprès de Georges François Hirsch.

Ainsi, la réforme a été adoptée en l'état par arrêté du 19 mai 2011.

Deux autres courriers ont été adressés par la FEPS les 28 juillet et 12 décembre 2011 au président du CNC, faisant part de notre étonnement et de notre incompréhension tant sur la méthode que sur le contenu du décret finalisé.

Le CNC a finalement proposé de créer un comité de suivi spécifique à la problématique de la réforme, composé de représentants des producteurs audiovisuels et de cinq représentants de spectacles vivants paritairement public/privé (représentants des syndicats ou personnes qualifiées). La première réunion de ce comité s'est tenue le 20 juin 2012.

Le SYNDEAC a désigné l'un de ses adhérents, le Théâtre des Amandiers de Nanterre, pour relayer la position du syndicat dans ce comité de suivi.

Par ailleurs, les organisations du spectacle vivant ont obtenu qu'un temps d'information soit mis en place par le CNC pour exposer les critères, les modalités de soutien et les « droits de tirage » du COSIP, aux membres de la FEPS et à quelques uns de nos adhérents concernés. Des dates seront proposées à l'automne.

EUROPE : TRAVAUX DE PEARLE

Le Syndeac est membre de PEARLE (Performing Arts Employers Associations League Europe), fédération européenne des employeurs du spectacle, basée à Bruxelles, qui représente plus de 4500 employeurs du secteur culturel en Europe.

Les assemblées générales annuelles se sont tenues, l'une à Tallinn (Estonie) à l'automne 2011 et la seconde à Sofia (Bulgarie) au printemps 2012.

Il est important que le SYNDEAC puisse s'investir dans différents réseaux qui contribuent à défendre les spécificités et l'importance de la culture comme moteur de la constitution de l'Europe. PEARLE est un interlocuteur des questions sociales, en capacité de défendre les intérêts des employeurs du spectacle vivant au niveau européen, il faut veiller cependant à faire entendre les spécificités du secteur « subventionné » et du modèle français, dans une fédération qui est plutôt représentative d'un secteur privé.

Le constat a été fait qu'en 2011, plus de cent cinquante réglementations européennes, ont affecté le travail et les activités quotidiennes des arts du spectacle.

Dans un article publié dans 'Public Service Review' en septembre 2011, la présidente de PEARLE, Catherine Baumann, a souligné le fait que les organisations des arts du spectacle se heurtent à des réglementations complexes ou éprouvent de grandes difficultés à les mettre en œuvre, simplement parce que ces réglementations ont été conçues en ne tenant compte que des industries et activités « classiques » du champ économique.

Les principaux thèmes inscrits à l'agenda des deux assemblées générales, et plus généralement dans le cadre des échanges réguliers avec le bureau de PEARLE ont été les suivants :

- l'impact de la crise économique et financière sur les activités culturelles en Europe,
- le financement des arts et le soutien public à la culture,
- la TVA et la fiscalité, la TVA intracommunautaire ;
- sur le sujet des aides d'État, le SYNDEAC s'est fortement mobilisé au niveau national et européen, en alertant, lors de l'AG de Tallinn, nos homologues européens des difficultés d'application du paquet Almunia .
- la flexibilité du marché de l'emploi,
- les compétences et professions,
- la transition professionnelle,
- le renforcement du dialogue social dans l'ensemble des pays de l'UE,
- le second marché de la billetterie,
- les droits d'auteur et la gestion des droits collectifs.

Sur le sujet de la mobilité et des visas pour les ressortissants de pays tiers ; les recommandations formulées lors de l'atelier, mené par PEARLE et organisé sous l'égide de la plateforme des industries culturelles et créatives en juin ont été prises en considération.

Dans le contexte de la mobilité, le conseil de la culture a approuvé la proposition portée par PEARLE visant à mettre en place un système d'information sur ce sujet.

Les juristes du Syndeac ont par ailleurs participé régulièrement aux groupes de travail sur le dialogue social sectoriel à la commission européenne.

Le groupe d'experts sur les standards d'information sur la mobilité auquel PEARLE est représenté, a dressé en 2011 un aperçu des thèmes d'information nécessaires et potentiels pour la mobilité des artistes et opérateurs culturels. Ce groupe a ainsi produit un document utile sur le fonctionnement d'un réseau de points d'information sur la mobilité.

En ce qui concerne les compétences, la mise en œuvre du Plan de travail pour la culture 2011-2014 du conseil de la culture a particulièrement retenu l'attention des membres de PEARLE. Lors d'une réunion des parties prenantes convoquée par la commission, les discussions ont porté sur le conseil des compétences pour la culture. À la suite de discussions et d'une coordination avec le secteur audiovisuel, PEARLE, en sa qualité d'association d'employeurs, a lancé un projet ayant pour but de cartographier et d'étudier la question de la faisabilité d'un conseil sectoriel européen pour les compétences pour le spectacle vivant et le secteur audiovisuel, qui pourrait s'inspirer des travaux des CPNEF (commissions paritaires nationales de l'emploi formation) du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

FISCALITÉ : RÉOLUTION DES CONTENTIEUX TVA/TS

Pour rappel, lors de notre réunion, à laquelle participaient François Le Pillouër, Irène Basilis, Hortense Archambault et Maître Baron, avec les membres du cabinet du ministre du Budget au début du mois d'avril 2011, il avait été convenu :
– que la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie adresserait un courrier au ministre de la Culture pour acter l'accord politique trouvé ;
– que les services de Bercy rédigerait une note à l'intention des services fiscaux en région qui permettrait d'acter et de cadrer précisément les termes de l'accord conclu.

En date du 29 avril 2011 et conformément à nos discussions avec le cabinet du ministère du Budget, Christine Lagarde a envoyé un courrier à Frédéric Mitterrand, pour signifier l'accord politique conclu avec le SYNDEAC et la voie de résolution des contentieux en cours. Ce courrier a produit des effets, dès l'été 2011, notamment dans le règlement de certains contentieux (voir les notes aux adhérents de mai et novembre 2011 et le rapport d'activités 2010/2011).

Par contre, en raison des remaniements ministériels et malgré plusieurs relances au plus haut niveau de l'État (puisqu'il est le président du SYNDEAC avait ré-alerté le Président de la République sur ce point le 14 novembre 2011), la note « technique » que nos interlocuteurs de Bercy s'étaient engagés à produire depuis avril 2011, n'avait pas été rédigée.

Celle-ci manque encore aujourd'hui pour finaliser l'accord auprès des services fiscaux en région, pour en informer les collectivités territoriales et pour le mettre en application dans les conventions de financement.

À l'automne 2011, nous avons convenu avec la DGCA, après plusieurs réunions et en suivant l'avis de notre conseil, Maître Baron, de préconiser à tous nos adhérents qui sont en cours de négociation d'une convention :
– d'intégrer à l'article 4- Conditions de détermination de la contribution financière une mention explicite sur la nature de la subvention, soit « complément de prix », s'ils choisissent l'assujettissement à la TVA, soit « de fonctionnement », s'ils choisissent d'acquitter la TS ;
– de ne pas ventiler la subvention par actions (sauf dans le cas d'une aide spécifiquement fléchée), mais globalement en considérant les missions de création et de diffusion, en cohérence avec le projet artistique et le contrat de décentralisation ou le contrat d'objectifs.

Nous avons pu obtenir, le 19 décembre 2011, grâce à l'intervention de Jacques Toubon, un nouveau rendez-vous avec le cabinet de Mme Péresse.

La délégation reçue à Bercy était composée d'Irène Basilis pour le SYNDEAC, de Claire Guillemain, déléguée du syndicat PROFEDIM, représentant les ensembles musicaux, de

Maître Baron, avocat fiscaliste. Un travail préparatoire avait été fait avec les représentants des ensembles musicaux, sur des dossiers communs de contentieux et en particulier sur le cas des centres de création musicale ou des arts de la rue, menacés par les services fiscaux d'être considérés hors champ de la TVA.

M. Vincent Petit, conseiller technique au cabinet de la ministre du Budget était accompagné de six personnes, deux représentants de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) et quatre représentants de la DLF (Direction de la législation fiscale).

Les représentants du SYNDEAC et du PROFEDIM ont exprimé leur satisfaction pour l'accord qui a été acté dans la lettre de Mme Lagarde à M. Mitterrand. M. Petit a tenu à affirmer que M. Baroin avait été consulté et avait validé le principe de l'accord, ce qui lui donnait donc une portée très large.

Les représentants des organisations professionnelles ont fait cependant état des difficultés rencontrées dans la mise en place de l'accord sur le terrain.

Au cours de ce rendez-vous, de nouveaux engagements ont été pris par M. Petit.

1) le règlement du passé : M. Petit a réaffirmé que les contentieux devaient être soldés ; une liste des cas dans lesquels l'administration fiscale n'avait pas renoncé aux poursuites lui a été transmise. Il s'est engagé à régler chacun de ces dossiers personnellement et il a tenu parole, puisqu'à ce jour tous les contentieux qui concernaient des adhérents du SYNDEAC ont été résolus, par renonciation de l'administration fiscale. Des sommes, souvent importantes, ont été remboursées aux structures. C'est une victoire qui mérite d'être notée.

2) La date d'entrée en vigueur de l'accord : M. Petit a confirmé que l'accord devait être appliqué au 1^{er} janvier 2012. À cette date, les entreprises artistiques doivent avoir pris des décisions, avec leurs tutelles, concernant le régime fiscal de leurs subventions.

3) La nécessité d'une notice : pour encadrer la réaction des conventions de financement et lever les réticences de certaines collectivités territoriales sur le libellé et le choix possible entre subvention complément de prix et subvention de fonctionnement.

Sur ce point, M. Petit a indiqué qu'il allait « revenir vers le ministère de la Culture », en se montrant surpris que celui-ci n'ait pas avancé sur la finalisation des conventions et sur l'information aux collectivités territoriales.

Nous avons pu vérifier depuis, que le cabinet de Mme Péresse avait effectivement pris contact avec le cabinet de M. Mitterrand. Cependant, à ce jour, le travail n'a pas été concrétisé par une instruction conjointe des deux ministères.

Nous devons continuer à réclamer cette instruction conjointe afin de l'obtenir dans les mois à venir.

En revanche, nous n'avons pas été entendus, lors de ce rendez-vous de décembre 2011, sur l'extension aux contrats de cession du taux de 2,10% appliqué sur les subventions, dans le cas du complément de prix. M. Petit en a bien compris l'enjeu, en termes d'impact sur le montant HT de

la subvention et par conséquent sur la marge artistique ou le potentiel en termes d'action publique. Mais les représentants de la DLF, présents au rendez-vous, se sont montrés très opposés à cette demande.

Cette question du taux d'assujettissement de la subvention reste cruciale. Nous en faisons un point prioritaire de négociation avec la ministre de la Culture.

FISCALITÉ : DÉFENSE DE LA TVA À TAUX RÉDUIT

Le gouvernement a annoncé à l'automne 2011, une hausse de la TVA à 5,5% « sauf sur les produits de première nécessité », dans le cadre du plan de rigueur. Cette hausse a été intégrée dans le cadre du Projet de Loi de finances rectificative pour 2011, avec effet au 1^{er} janvier 2012. De nombreux secteurs culturels ont réagi : livre, patrimoine, cinéma, spectacle vivant. Le SYNDEAC s'est mobilisé dès l'annonce de cette mesure.

Les organisations du spectacle vivant privé et public, réunies au sein de la FEPS ont fait front commun contre cette hausse, aussi pénalisante pour les producteurs que pour les diffuseurs. Un travail de lobbying important a été mené auprès des parlementaires, de droite comme de gauche, notamment par l'envoi d'une lettre ouverte aux parlementaires, co-signée par toutes les organisations de la FEPS, par des prises de contacts répétées avec les commissions culture du Sénat et de l'Assemblée Nationale, par un dialogue constant avec les groupes parlementaires de gauche.

Dans le même temps, le président du SYNDEAC a eu la possibilité le 14 novembre, lors d'un déjeuner qui réunissait quelques représentants du secteur théâtral, d'interpeller l'ancien Président de la République sur ce point (voir page 27). Mais, malgré le soutien de toute la délégation, celui-ci avait mis en avant la nécessité de défendre le taux de 2,10% au plan européen et s'était montré peu à l'écoute de nos arguments contre la hausse de 5,5% à 7% (voir note du 23 novembre, consultable sur le site).

Malgré l'opposition du Sénat, dont la commission des Affaires culturelles avait bien défendu notre position, la hausse de TVA a finalement été votée dans les derniers jours de décembre 2011.

Le SYNDEAC n'a cessé, dès lors, de réclamer l'abrogation de cette mesure et le retour au taux à 5,5% pour l'ensemble de secteurs de la culture.

En revanche, l'instruction fiscale, parue en janvier 2012, qui précise les conditions d'application de cette hausse, est sans

ambiguïté concernant les situations dans lesquelles le taux à 2,10 est préservé : 140 premières représentations, y compris dans des festivals qui prévoient un service de consommation et dans les lieux où un bar est ouvert pour le public avant et après le spectacle ou à l'entracte. Le texte de cette instruction est consultable sur le site du SYNDEAC.

Dès son discours à l'occasion du Bis de Nantes, le candidat socialiste à l'élection présidentielle, sollicité par nos soins, s'est dit favorable à un retour à la TVA à 5,5% dans le secteur culturel.

Tout au long de la campagne, le SYNDEAC n'a cessé de revendiquer cette mesure d'urgence, au même titre que la levée du gel de 6% pour l'exercice en cours.

Au lendemain de l'élection de François Hollande, le projet de Loi de Finances rectificatif pour 2012 a prévu une mesure de retour à la TVA à 5,5%, mais pour le secteur du livre seulement.

Le 9 juillet, après avoir pris connaissance du Collectif budgétaire et constaté que la mesure de retour au taux de 5,5% ne concernait pas l'ensemble du secteur de la culture, le SYNDEAC a rédigé un communiqué adressé à tous les parlementaires. La FEPS a également pris position sur la même ligne, en demandant un retour à la situation antérieure au 1^{er} janvier 2012.

Un amendement, concernant uniquement le spectacle vivant, a été déposé par Patrick Bloche, député socialiste et nouveau président de la commission des Affaires culturelles et éducatives de l'Assemblée Nationale.

Cet amendement a été intégré au Projet de Loi de Finances rectificative. Le retour à la TVA à 5,5% est donc acquis au terme du processus de vote à l'Assemblée Nationale et au Sénat, pour les secteurs du Livre et du spectacle vivant. C'est une victoire, mais nous devons faire étendre cette mesure à tous les secteurs de la Culture, concernés par la TVA à 5,5% avant le 1^{er} janvier 2012.



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD SCPP

L'accord entre le SYNDEAC et la SCPP (Société civile des producteurs phonographiques) a été renouvelé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Les conditions d'utilisation des phonogrammes du répertoire de la SCPP dans le cadre de sonorisation de spectacle reste inchangées par rapport à l'accord antérieur.

Cet accord prévoit, comme précédemment, une clause de garantie pour les utilisateurs de musiques enregistrées produites par les membres de la SCPP «contre toute revendication au titre des droits définis par les articles L.212 3 et L.213 1 du Code de la propriété intellectuelle et que pourraient faire valoir tant des artistes interprètes que des producteurs de phonogrammes». Pour en savoir plus, voir la note d'information aux administrateurs du 2 février 2012 accessible sur le site.

La note du SYNDEAC «Droit d'auteur / droits voisins : ce qu'il faut retenir» a par ailleurs été actualisée le 24 avril 2012, elle est également consultable en ligne.

Enfin, une information précisant les conditions de signature du contrat d'adhésion a également été envoyée à nos adhérents le 24 avril dernier.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : SIGNATURE DE LA CONVENTION SPPF

Afin que l'utilisation de musique enregistrée soit sécurisée dans un champ plus large, le SYNDEAC a ouvert en 2011 des discussions en vue de conclure un accord également avec la SPPF (Société civile des Producteurs de Phonogrammes en France) qui représente les labels dits « indépendants » et qui serait basé sur des conditions similaires à celles proposées par la convention SCPP. Cet accord a été conclu le 28 juin dernier jusqu'au 31 décembre 2013.

La convention SYNDEAC/SPPF contient des clauses identiques à celles signées avec la SCPP ; ce qui implique que l'accord garantit également les utilisateurs de musiques enregistrées produites par les membres de la SPPF contre toute revendication des artistes-interprètes (ou de leurs représentants) ou des producteurs de phonogrammes concernés par les enregistrements.

Pour en savoir plus, voir la note d'information du pôle conseil du 6 juillet 2012, en ligne sur le site du SYNDEAC.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : OUVERTURE D'UN DIALOGUE AVEC LA SACEM

Suite aux interrogations de certains de nos adhérents sur les modes de perception des droits d'auteurs par la SACEM, un rendez-vous s'est tenu le 8 janvier 2012 avec le service des licences du département des autorisations/diffusions publiques de cette société.

Cet échange nous a permis de faire le point avec les responsables de ce service sur l'application des barèmes concernant l'utilisation de musique dans le spectacle vivant.

L'ensemble de ces informations a fait l'objet d'une rédaction par la SACEM de deux documents d'information à destination de nos adhérents, intitulés respectivement « règles générales d'autorisation et de tarification » et « contrat général de représentation ».

Pour en savoir plus, voir la note d'information du pôle conseil du 6 juillet 2012, consultable sur notre site.

SANTÉ AU TRAVAIL : RELATIONS AVEC AGI-SON ET CIRCULAIRE « BRUIT »

Les travaux concernant un projet de circulaire interministérielle relative à la sonorisation des lieux musicaux, qui avaient débuté en mai 2011, ont abouti.

La circulaire a été signée le 23 décembre 2011, les remarques et demandes de précision du SYNDEAC ayant été prises en compte en quasi totalité. Elle est consultable sur le site du syndicat.

La finalité de cette circulaire portée par le ministère de la Santé est de préciser les obligations du code de l'environnement incombant aux établissements recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée.

D'une manière plus générale, la récente adhésion du SYNDEAC à l'association Agi-Son permet une meilleure appréhension des règles en matière de risques sonores, et une participation directe aux travaux législatifs et réglementaires.

En effet, le comité scientifique Agi-Son est régulièrement consulté lors de l'élaboration de textes légaux relatifs aux risques auditifs.

Fondée par des structures de salariés et d'employeurs (la Fédurok, le PRODISS, le SYNPASE, le SYNAPSS, le SFA, le SNAM, le SYNPTAC et la FNSAC-CGT), Agi-Son travaille depuis plus de 10 ans à mobiliser le secteur du spectacle vivant pour répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore dans les musiques amplifiées dans un premier temps et, plus généralement, du spectacle vivant.

Lors de son assemblée générale le 30 mars 2012, à laquelle le SYNDEAC a participé, Agi-Son a développé ses différents axes d'intervention, en termes d'actions de prévention auprès du public, de ressources et d'accompagnement des entreprises culturelles (guide pour une meilleure gestion sonore, « kit pro », fiches pratiques,...).

Une présentation du rôle d'Agi-Son a été faite aux adhérents lors des journées professionnelles. Une réunion d'information sera organisée sur ce sujet fin 2012.

SANTÉ AU TRAVAIL : TRAVAUX DU CONSEIL DE GESTION DES INTERMITTENTS CMB

Le SYNDEAC assure depuis deux ans la présidence du Conseil de gestion des intermittents du CMB. Cette instance travaille à la mise en œuvre de l'accord du 29 juin 2009, portant sur le suivi de la santé au travail des intermittents à l'échelon national. L'activité du conseil de gestion cette saison a été axée sur :

- le suivi du développement de l'outil d'aide au document unique, dont la mise en route, après expérimentation, est prévue pour début 2013 ;
- la résolution des difficultés liées à l'organisation des visites médicales en région : un travail de conventionnement est en cours mais reste freiné par les difficultés que rencontrent les Services de santé au travail face à la pénurie de médecins. Des solutions alternatives sont à l'étude avec notamment l'expérience de visites décentralisées en Haute-Normandie, assurées par un médecin du Pôle Spectacle de Paris ;
- la publication de nouveaux guides portant sur la prévention des risques, notamment celui sur « Musique et Chant » et celui qui concerne « Les Enfants du spectacle » ;

- l'approche de la problématique de production de « Fiches pénibilité » par les employeurs à chaque salarié, pour chaque fin de contrat, un groupe de travail a été constitué avec la FESAC sur le sujet ;
- les spécificités liées aux visites pour les figurants et pour les salariés de la télé-réalité.

À noter que le CMB a obtenu mi-juin, l'accord de la Direction générale du travail et de la DIRECCTE pour permettre l'adossé à AUDIENS, de ce service de santé au travail, à la fois tourné vers le champ interprofessionnel, mais qui assume aussi une mission spécifique liée au spectacle. Cet adossement permettra dans les mois à venir un travail en synergie sur les fonctions support et sur les missions du type « prévention des risques », « bilan de santé », ainsi qu'une réflexion à moyen terme sur une présence en région de compétences et de ressources sur l'ensemble des questions liées à la santé, à la prévention, à la retraite et à la prévoyance.

L'ORGANISATION DU “SYNDEAC, ORGANISATION INTERNE

Le conseil national

élu lors de l'assemblée générale du
12 septembre 2011 :

Jean-Paul Angot

Espace Malraux – SN de Chambéry et
de la Savoie
suppléant : **Philippe Buquet**
Espace des Arts – SN de Chalon-sur-Saône

Dominique Boivin

Beau Geste
Cie chorégraphique – Val de Reuil
suppléant : **Rachid Ouramdane**
L'A – Cie chorégraphique – Paris
Réfèrent secteur chorégraphique

Judith Depaule

Mabel Octobre
Cie dramatique – Paris
Réfèrent compagnies
suppléant : **Fabien André**
Dérézo – Cie dramatique – Brest

Jean Lambert-wild

Comédie de Caen – CDN de Normandie
Réfèrent des Centres dramatiques nationaux
suppléant : **Dominique Pitoiset**
Théâtre National Bordeaux – Aquitaine

Emmanuel Latreille

FRAC Languedoc Roussillon – Montpellier
Réfèrent pour les arts plastiques
suppléante : **Emilie Flory**
Image / Imatge, Centre d'Art – Orthez

Renaud-Marie Leblanc

Didascalies and co – Cie dramatique –
Marseille
suppléante : **Catherine Marnas**
Compagnie dramatique Parnas – Marseille

Philippe Le Gal

Le Carré magique – Pôle régional des arts
du cirque
Réfèrent arts du cirque /scènes conventionnées
suppléant : **Jean-Joël Le Chapelain**
L'apostrophe – scène nationale de Cergy-
Pontoise
Réfèrent des scènes nationales

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne
Centre européen de création théâtrale et
chorégraphique, CDN, Rennes
suppléant : **Marcel Bozonnet**
Les Comédiens voyageurs
Cie dramatique – Amiens

Gérard Marcon

Scène nationale de Petit-Quevilly /
Mont-Saint-Aignan
suppléant : **Patrick Michaëlis**
Bagages de sable
Compagnie dramatique – Petit Quevilly

Stanislas Nordey

Compagnie Nordey
Compagnie dramatique – Paris
suppléant : **Jean-Pierre Vincent**
Studio libre
Compagnie dramatique – Paris

Jacques Pornon

Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – SN
suppléant : **Fabien Barontini**
Festival Sons d'Hiver – Vitry-sur-Seine
réfèrent musique

Pierre Sauvageot

Lieux publics – Marseille
Réfèrent arts de la rue
suppléant : **Ferdinand Richard**
AMI, centre de développement des
musiques actuelles – Marseille

Président

François Le Pillouër

Vice-président, trésorier

Jacques Pornon

Vice-président

Jean-Paul Angot

Vice-présidente

Judith Depaule

Vice-président

Jean Lambert-wild

L'équipe permanente

Directrice

Irène Basilis

Directeur adjoint

Claude Juin

Administratrice, responsable du
conseil en gestion

Karine Bernard

Responsable du pôle conseil

Joëlle Boullier-Debuf

Conseillère technique chargée des
questions juridiques

Nadine Bugnot

Documentaliste, responsable du site
Internet

Béatrice Le Leu

Attachée à la communication,
chargée du secrétariat de direction

Marie-Pierre Bayle

Secrétaire du pôle conseil et de la
chambre professionnelle, en charge
du suivi de la vie syndicale

Lysis Caruana

Chargée de mission sur le
dossier Europe

Emanuela Moraru

Secrétaire / standardiste

Naïma Mehidi

DÉLÉGUÉS EN RÉGION

Alsace

Guy-Pierre Couleau

Comédie de l'Est

Centre dramatique régional d'Alsace

Aquitaine

Jean-Marie Broucayet

Théâtre des Chimères – Biarritz

Frédéric Maragnani (suppléant)

Travaux publics

Cie dramatique – Bordeaux

Auvergne

Jean-Marc Grangier

La Comédie de Clermont-Ferrand

Scène nationale

Annick Bardol

Le Festin – CDN de Montluçon

Basse-Normandie

en cours de renouvellement

Bourgogne

Roger Fontanel

Rencontres internationales de jazz de
Nevers

Bretagne

Fabien André

Compagnie Dérézo – Brest

Centre

Bruno Lobé (titulaire)

Théâtre d'Orléans – Scène nationale

Catherine Bizouarn (suppléante)

La Halle aux grains – scène nationale de
Blois

Champagne-Ardenne

Lucile Bodson

Institut International de la Marionnette –
Charleville-Mézières

Franche-Comté

Thierry Vautherot

Le Granit – scène nationale de Belfort

Haute-Normandie

Jean-François Driant

Le Volcan – scène nationale du Havre

Ile-de-France

Jacques Pornon

Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines

Scène nationale

Le Bureau Ile-de-France: :

Pierre Ascaride

Théâtre sans domicile – Paris

Fabien Barontini

Festival Sons d'Hiver – Saint-Denis

Judith Depaule

Mabel octobre – Paris

Abbi Patrix

Compagnie du cercle – Chevilly-la-Rue

Bernard Djaoui

Compagnie RL – Paris

Isabelle Bertola

Théâtre de la Marionnette – Paris

Anne-Marie Lazarini

Les Athévains – Paris

Xavier Lemette

Banlieues bleues – Pantin

Carole Fierz

Paris Quartier d'été

Philippe Fourchon

La Ferme du buisson – scène nationale de
Marne-la-Vallée

Xavier Croci

Le Forum – Le Blanc Mesnil

Laurent Flamarion

Théâtre des Quartiers d'Ivry

Jean-Joël Le Chapelain

L'Apostrophe – Scène nationale de Cergy-
Pontoise

Stéphane Judé

International visual théâtre – Paris

Arnaud Sauer

Compagnie Camargo – Fontenay-aux-Roses

Languedoc-Roussillon

Jean-Marc Urea

CCN de Montpellier Languedoc-Roussillon

Jean-Claude Fall (suppléant)

La Manufacture, cie dramatique –
Montpellier

Limousin

Marie-Agnès Sevestre

Festival international des Francophonies
en Limousin – Limoges

Lorraine

Dominique Répécaud

Centre culturel André Malraux

Scène nationale – Vandoeuvre-les-Nancy

Midi-Pyrénées

Jean-Laurent Paolini

Théâtre national de Toulouse – CDN

Nord-Pas de Calais

Didier Thibaut

La Rose des vents – scène nationale de la
Villeneuve d'Ascq

Ludovic Rogeau (suppléant)

La Comédie de Béthune, CDN

Pays de la Loire

Marie-Pia Bureau

Le Grand R – scène nationale de la Roche-
sur-Yon

Guillaume Gatteau (suppléant)

La Fidèle idée, cie dramatique – Nantes

Picardie

Christophe Marquis

L'Echangeur – centre de développement
chorégraphique de Fère-en-Tardenois

Nathalie Garraud (suppléante)

Du zieu dans les bleus, cie dramatique –
Fère-en-Tardenois

Poitou-Charentes

Vincent Léandri

La Coupe d'or – scène conventionnée de
Rochefort

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sylvie Record

Théâtre du Gymnase – Marseille

Rhône-Alpes

en cours de renouvellement

Nos adhérents sont nos délégués en Corse
et dans les DOM-TOM

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

DRAC Alsace

Florence Mulot
Comédie de l'Est – CDN d'Alsace
Thierry Baechtel
Le Maillon – Théâtre de Strasbourg

DRAC Aquitaine

Marie-Julienne Hingant
Théâtre des Chimères – Biarritz
Ariane Braun (suppléante)
Théâtre national de Bordeaux – CDN

DRAC Auvergne

Christiane Belot
La Comédie de Clermont-Ferrand
Scène nationale
Dominique Terramorsi (suppléante)
Le Festin
CDN de Montluçon

DRAC Basse-Normandie

Grégoire Le Divelec
Compagnie Dodeka – St-Pierre-de-Coutances
Jean Lambert-wild
Comédie de Caen
CDN de Normandie

DRAC Bourgogne

Nicolas Royer
Théâtre Dijon Bourgogne – CDN
Nathalie Wagner (suppléante)
Espace des Arts
Scène nationale de Chalon-sur-Saône

DRAC Bretagne

Fabien André
Compagnie Dérézo – Brest
Philippe Le Gal (suppléant)
Le Carré magique
Scène nationale de Lannion-Trégor

DRAC Champagne-Ardenne

Pascal Gilbert
Institut International de la Marionnette
Charleville – Mézières
Jean-Michel Hossenlopp (suppléant)
La Comédie de Reims – CDN

DRAC Corse

pas de représentant

DRAC Franche-Comté

Serge Kolski
Nouveau Théâtre – CDN de Besançon
Marie-Hélène Créquy
Théâtre de l'Espace – Scène nationale de Besançon

DRAC Haute-Normandie

Gérard Marcon
Scène nationale Petit-Quevilly / Mont-Saint-Aignan
Patrick Michaëlis (suppléant)
Bagages de sable – Petit-Quevilly

DRAC Ile-de-France

Didier Grimel
Théâtre Ouvert
Centre national des dramaturgies contemporaines – Paris
Ghyslaine Schueller (suppléante)
Théâtre 71, Scène nationale de Malakoff

DRAC Languedoc-Roussillon

Benoît Joëssel
Théâtre des Treize Vents
CDN – Montpellier
Jean-Marc Urrea (suppléant)
CCN de Montpellier

DRAC Limousin

Catherine Gravy
Théâtre de l'Union
CDN du Limousin – Limoges
Marie-Pierre Jean
Théâtre Jean Lurçat
Scène nationale d'Aubusson

DRAC Lorraine

Dominique Répécaud
Centre culturel André Malraux
Scène nationale de Vandoeuvre-lès-Nancy
Stéphane Meyer
NEST – CDN de Thionville

DRAC Guadeloupe

José Pliya
L'Archipel
Scène nationale de Guadeloupe – Basse Terre

DRAC Midi-Pyrénées

pas de représentant

DRAC Nord-Pas de Calais

Didier Thibaut
La Rose des Vents
Scène nationale – Villeneuve d'Ascq
Véronique Alter
Le Bateau Feu – Scène nationale de Dunkerque

DRAC Pays-de-la-Loire

Matthias Poulie
Nouveau Théâtre d'Angers – CDN des Pays de Loire
Alain Anglore (suppléant)
Le Grand T – Scène conventionnée – Nantes

DRAC Picardie

Christophe Marquis
L'échangeur
CDC – Fère-en-Tardenois

DRAC Poitou-Charentes

Florence Cadin-Loth
TAP – Théâtre et Auditorium de Poitiers
Scène nationale

DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur

Renaud-Marie Leblanc
Didascalies and co – Cie dramatique – Marseille
Sylvie Record (suppléante)
Théâtre du Gymnase – Marseille

DRAC Rhône-Alpes

Cyril Puig
Festival Les Nuits de Fourvières – Lyon
Michel Berezowa (suppléant)
La Comédie de Valence – CDN

DAC de l'Océan Indien

Guy Robert
Théâtre du Grand Marché
CDR de la Réunion – Saint-Denis-de-la-Réunion
Bernard Faille (suppléant)
Théâtres départementaux de la Réunion – Sainte-Clothilde

INSTANCES PROFESSIONNELLES

AFASAM

Association pour la formation en alternance dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia
conseil d'administration :
Irène Basilis
SYNDEAC

AFDAS

Assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs
bureau et conseil d'administration :
Irène Basilis
SYNDEAC
conseil de gestion du spectacle vivant :
Irène Basilis
SYNDEAC
conseil de gestion des intermittents :
Irène Basilis
SYNDEAC

Lucile Bodson (suppléante)

Institut international de la marionnette – Charleville-Mézières
commission paritaire « intermittents artistes interprètes » :
Virginie Girard
Théâtre de la Cité internationale – Limoges
Claude Juin (suppléant)
SYNDEAC
commission paritaire techniciens du spectacle vivant :
Véronique Alter
Le Bateau Feu – Dunkerque
Irène Basilis (suppléante)
SYNDEAC
conseil de gestion des congés individuels de formation et commission paritaire d'étude des CIF :
Joëlle Boullier-Debuf
SYNDEAC
commission paritaire « intermittents musiciens » :
Irène Basilis
SYNDEAC

APAT

Association professionnelle et artistique du théâtre / Les Molières
Anne-Marie Lazarini
Les Athévains – Paris

APDS

organisme collecteur et répartiteur de la taxe d'apprentissage
conseil d'administration :
Irène Basilis
SYNDEAC
commission de répartition :
Leslie Thomas
Théâtre Nanterre-Amandiers

ASTP

Association de soutien au théâtre privé
Gérard Marcon
Scène nationale de Petit-Quevilly / Mont-Saint-Aignan

AUDIENS

Le groupe de protection sociale pour l'audiovisuel, la communication, la presse et le spectacle
AUDIENS sommitale :
Irène Basilis
SYNDEAC
Association de groupement de moyens :
Irène Basilis
SYNDEAC
IRPS (régime Arrco) :
Institution de retraite de la presse et du Spectacle, régime non cadre
conseil d'administration
Irène Basilis
SYNDEAC
AUDIENS Prévoyance :
conseil d'administration
Irène Basilis
SYNDEAC

CFPTS

Centre de formation professionnelle des techniciens du spectacle
conseil d'administration :
Claude Juin
SYNDEAC

CMB Santé

bureau et conseil d'administration :
Irène Basilis
SYNDEAC
conseil de gestion des intermittents :
Irène Basilis (Présidente)
SYNDEAC

CNV

Centre national de la chanson, des variétés et du jazz
conseil d'administration :
Roger Fontanel
Rencontres internationales de jazz de Nevers
conseil d'orientation :
Ferdinand Richard
AMI – Marseille
comité des programmes :
Mark Gore
Canal 93 / Bobigny musiques 93
commission n°1 :
« comptes entrepreneurs et économie des entreprises »
Armand Meignan
Europa Jazz festival – Le Mans
commission n°2 : « festivals »
Roger Fontanel
Rencontres internationales de jazz de Nevers
commission n°3 :
« structuration et développement professionnel »
Mark Gore (Vice-président)
Canal 93 / Bobigny musiques 93
commission n° 4-5 : « production »
1^{ère} section
Stéphane Berger
Théâtre de l'archipel / Elmediator – Perpignan
2^e section
Dominique Répécaud
Centre culturel André Malraux, Scène nationale de Vandoeuvre-lès-Nancy
commission n° 6 : « aménagement et équipement de salles de spectacle »
Mark Gore
Canal 93 / Bobigny musiques 93
commission n° 7 : « activités des salles de spectacle »
Xavier Lemette
Banlieues bleues, festival – Pantin
commission n° 8 : « résidences chansons »
Jacques Pomon
Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – scène nationale
commission n°9
Armand Meignan
Europa Jazz festival – Le Mans

INSTANCES PROFESSIONNELLES

CNPS

Conseil national des professions du spectacle sous la présidence du ministre de la Culture

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne – Rennes
bureau :

Irène Basilis
SYNDEAC

Commission emploi :

Karine Bernard
SYNDEAC

Irène Basilis
SYNDEAC

CNPCIV

Commission nationale paritaire de conciliation, d'interprétation et de validation

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne – Rennes
Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

Nadine Bugnot
SYNDEAC

Comité consultatif du Fonds de professionnalisation

Joëlle Boullier-Debuf
SYNDEAC

Comité de suivi de l'Accord Prévoyance Audiens

Irène Basilis
SYNDEAC

Commission nationale du label « prestataire de service du spectacle vivant »

Irène Basilis
SYNDEAC

Commission nationale de changement d'affectation des salles de spectacle

Anne-Marie Lazarini
Les Athévains – Paris

Commission consultative sur les dossiers de demandes d'agrément des organismes assurant une formation spécifique à la sécurité des spectacles

Serge Guezennec

L'Apostrophe, Scène nationale – Cergy-Pontoise

Michel Paulet

Théâtre Ouvert, centre national des dramaturgies contemporaines – Paris

Coalition française pour la diversité culturelle / ADRIC

conseil d'administration

Jean-Paul Angot

Espace Malraux, Scène nationale de Chambéry et de la Savoie

Culture Action Europe

Irène Basilis
SYNDEAC

CPC-spectacle vivant

Commission professionnelle consultative du spectacle vivant

Jean-Joël Le Chapelain

L'Apostrophe, Scène nationale – Cergy-Pontoise

Irène Basilis (suppléante)
SYNDEAC

CPNEF-SV

Commission paritaire nationale emploi/formation - spectacle vivant

bureau et conseil d'administration :

Jean-Joël Le Chapelain (président)

L'Apostrophe, Scène nationale – Cergy-Pontoise

ENSATT

Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre

conseil d'administration :

André Guittier (titulaire)

Théâtre du Point du jour – Lyon

Irène Basilis (suppléante)
SYNDEAC

FCAP

Fonds commun d'aide au paritarisme

conseil de gestion :

Irène Basilis

SYNDEAC

FESAC

Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma

bureau :

Irène Basilis (trésorière)

SYNDEAC

FEPS

Fédération des employeurs du spectacle vivant public et privé

conseil d'administration :

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne – Rennes

Irène Basilis

SYNDEAC

FNAS

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

commission de suivi des employeurs :

Jean-Joël Le Chapelain

L'Apostrophe, Scène nationale – Cergy-Pontoise

JTN

Jeune Théâtre National

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne – Rennes

PEARLE

European League of Employers'

Associations in the Performing Arts sector

Irène Basilis

SYNDEAC

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

Emanuela Moraru

SYNDEAC

GROUPES DE TRAVAIL

Cellule Europe Hortense Archambault

Festival d'Avignon

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne – Rennes

Emanuela Moraru

SYNDEAC

Irène Basilis

SYNDEAC

Négociation de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles

corps commun

Irène Basilis

SYNDEAC

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

Nadine Bugnot

SYNDEAC

titre XIV - artistes chorégraphiques

Bruno Lobé

Théâtre d'Orléans – Scène nationale

Antoine Manologlou

Compagnie Maguy Marin

CCN de Rillieux-la-Pape

Jacques Jaricot

Ballet Biarritz

Irène Basilis

SYNDEAC

égalité de traitement homme/femme

Philippe Luciat-Labry

Théâtre de la commune – Aubervilliers

Leslie Thomas / Tiphaine Peynaud

Théâtre Nanterre - Amandiers

Claude Juin

SYNDEAC

Nadine Bugnot

SYNDEAC

courbe de carrière artistes permanents

Antoine Manologlou

Compagnie Maguy Marin

CCN de Rillieux-la-Pape

Irène Basilis

SYNDEAC

Titre XV

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

TITRE XVI

Joëlle Boullier-Debuf

SYNDEAC

Rapport de branche Karine Bernard

SYNDEAC

Irène Basilis

SYNDEAC

Suivi de l'Accord sur le volume d'emploi des artistes interprètes dans les CDN

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne – Rennes

Daniel Benoin

Théâtre National de Nice – CDN Nice

Côte d'Azur

Irène Basilis

SYNDEAC

Groupe de travail sur l'intermittence

Judith Depaule

Mabel octobre – Paris

Renaud-Marie Leblanc

Didascalies compagnie – Marseille

Fabien André

Compagnie Dérézo – Brest

Irène Basilis

SYNDEAC

Chantier des compagnies

Judith Depaule

Mabel octobre – Paris

Renaud-Marie Leblanc

Didascalies compagnie – Marseille

Fabien André

Compagnie Dérézo – Brest

Rédaction du règlement intérieur- élections en région

Judith Depaule

Mabel octobre- Paris

Jean Lambert-Wild

Comédie de Caen – CDN

Irène Basilis

SYNDEAC

Groupe de travail sur les procédures de nominations

Jean-Claude Fall

Compagnie La Manufacture – Montpellier

Patrick Michaelis

Cie Bagages de sable – Petit-Quevilly

Jean-Michel Gremillet

Théâtre de Cavaillon – Scène nationale

Marie-Agnès Sevestre

Festival international des Francophonies en Limousin – Limoges

Jean Lambert-Wild

Comédie de Caen – CDN

Antoine Manologlou

Compagnie Maguy Marin

CCN de Rillieux-la-Pape

Groupe de travail sur la parité Judith Depaule

Mabel octobre – Paris

Renaud-Marie Leblanc

Didascalies compagnie – Marseille

Anne-Marie Lazarini

Les Athévains – Paris

Gérard Marcon

Scène nationale Mont Saint Aignan –

Petit Quevilly

Claude Juin

SYNDEAC

Groupes de travail liés aux pistes de réformes du syndicat

Nouvelle étape de décentralisation

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne – Rennes

Jacques Pornon

Scène nationale de Saint-Quentin-en-

Yvelines

Jean-Paul Angot

Espace Malraux, Scène nationale

de Chambéry

Gérard Marcon

Scène nationale Mont Saint Aignan –

Petit Quevilly

Pierre Sauvageot

Lieux publics – Marseille

Marie-Pia Bureau

Le Grand R, scène nationale de la Roche-

sur-Yon

Jean-François Driant

Le Volcan – scène nationale du Havre

Rapport public/privé

Fabien André

Compagnie Dérézo – Brest

Fabien Barontini

Festival Sons d'Hiver

François Le Pillouër

Théâtre National de Bretagne – Rennes

Emmanuel Latreille

FRAC Languedoc Roussillon – Montpellier

Philippe Buquet

Espace des Arts – scène nationale de

Chalon/Saône

Gérard Marcon

Scène nationale Mont Saint Aignan –

Petit Quevilly

Jacques Pornon

Scène nationale de Saint-Quentin-en-

Yvelines

Jean-Joël Le Chapelain

L'Apostrophe – Scène nationale de Cergy

Pontoise

GROUPES DE TRAVAIL

Propriété intellectuelle

Négociations avec les sociétés de perception de droits

Droits d'auteurs - négociation du protocole d'accord avec la SADC

Irène Basilis
SYNDEAC
Karine Bernard
SYNDEAC
Nadine Bugnot
SYNDEAC

Droits voisins - négociation du protocole d'accord avec la SPPF

Irène Basilis
SYNDEAC
Nadine Bugnot
SYNDEAC

Droits voisins - négociation du protocole d'accord avec la SPPF

Irène Basilis
SYNDEAC
Nadine Bugnot
SYNDEAC

Groupes de travail initiés par la FESAC (Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma)

Groupe Captation

Nadine Bugnot
SYNDEAC
Irène Basilis
SYNDEAC

Groupe de travail sur les statuts et la réforme de la gouvernance des Congés spectacles

Irène Basilis
SYNDEAC

Groupe Travail illégal FESAC/ FEPS

Nadine Bugnot
SYNDEAC
Joëlle Boullier-Debuf
SYNDEAC

Groupe de travail sur le Fonds de professionnalisation des artistes auteurs et la réforme statutaire de l'AFDAS

Irène Basilis
SYNDEAC

Groupe de travail sur le guide des obligations sociales

Joëlle Boullier-Debuf
SYNDEAC

Groupes de travail initiés par la FEPS (Fédération des employeurs du spectacle vivant public et privé)

Dialogue avec Pôle Emploi

Joëlle Boullier-Debuf
SYNDEAC
Irène Basilis
SYNDEAC

Groupe de travail sur la TVA Intracommunautaire

Nadine Bugnot
SYNDEAC
Irène Basilis
SYNDEAC

Groupe de travail sur la Mobilité

Nadine Bugnot
SYNDEAC
Irène Basilis
SYNDEAC

Réforme du COSIP au CNC

Nadine Bugnot
SYNDEAC
Leslie Thomas
Théâtre Nanterre-Amandiers – Nanterre

Portage salarial

Irène Basilis
SYNDEAC
Joëlle Boullier-Debuf
SYNDEAC

Travail sur le décret et la circulaire pour la Licence d'entrepreneur du spectacle

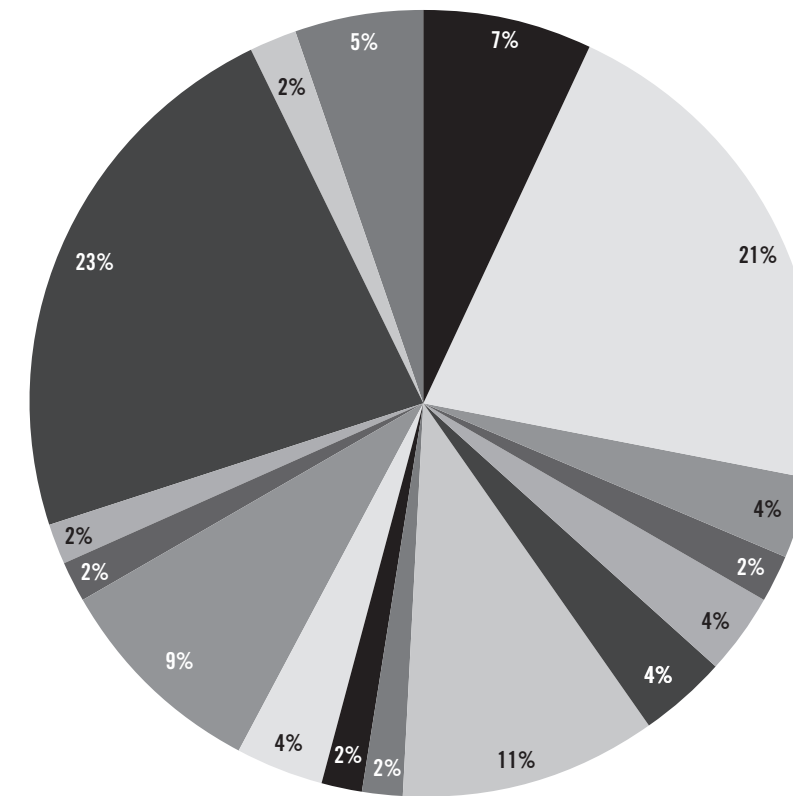
Irène Basilis
SYNDEAC
Nadine Bugnot
SYNDEAC
Joëlle Boullier-Debuf
SYNDEAC

Groupe de travail avec la DGCA sur les Fiches DSS

Nadine Bugnot
SYNDEAC

ANNEXE

LE SYNDEAC DANS LES MÉDIAS



- 7% AFP
- 5% Télévision
- 2% Rue89
- 23% Presse régionale
- 2% Libération
- 2% Politis
- 9% Les Inrocks, Télérama, La Scène
- 4% Les Echos
- 2% Le Point
- 2% Le nouvel observateur
- 11% Le Monde
- 4% Le Figaro
- 4% La gazette des communes
- 2% La Croix
- 4% L'Express
- 21% Autre presse et blogs

LE SYNDEAC DANS LES MÉDIAS

PRÉSIDENTIELLE

7 novembre 2011	
France5	Le spectacle vivant mais fauché
4 janvier 2012	
Ouest France	Culture : un débat sur les finances
23 janvier 2012	
La Gazette des communes	Spectacle vivant : les syndicats dénoncent la souffrance des artistes
24 janvier 2012	
AFP	Face aux vœux présidentiels à la culture, contre-vœux et manifestation à Marseille
24 février 2012	
Le Monde	Le budget de la culture amputé malgré les promesses
27 février 2012	
Toute la culture	Les budgets de la culture revus à la baisse : les arts et les lettres français menacés ?
15 mars 2012	
Rue89	Le gel de 6% des crédits de la culture ? Pas pour tout le monde
21 mars 2012	
Europa Libera	Fran a în ajun de alegeri prezidențiale: promisiuni și opțiuni culturale (France à la veille des élections présidentielles: les promesses et les options culturelles)
Localtis	Les organisations du spectacle vivant lancent une pétition, mais les Français préfèrent le patrimoine
29 mars 2012	
Non Fiction	La culture au cœur de la politique
14 avril 2012	
La Montagne	Intermittents, artistes, responsables de structures restent sur leur faim pour le prochain scrutin
23 avril 2012	
Ingénieur du son	Nicolas Sarkozy et la Culture ?
29 juin 2012	
La Scène	Budget : de fortes attentes
6 juillet 2012	
Le Monde	Des crédits pour le spectacle vivant
10 juillet 2012	
Le Journal des ArtsLe	« Dégel » des crédits du spectacle vivant jette un coup de froid
16 juillet 2012	
Le Figaro	François Hollande donne des gages au milieu culturel
19 juillet 2012	
Le Monde	Changer le regard sur les arts plastiques

BIS DE NANTES

18 janvier 2012	
L'express	La guerre culturelle Sarkozy-Hollande
20 janvier 2012	
Le Monde	Hollande veut supprimer et remplacer la Hadopi

MOBILISATION (BUDGET DE LA CULTURE)

17 février 2012	
AFP	Appel à manifester pour «la défense de la création»
22 février 2012	
Ouest France	La Roche. Le budget pour les spectacles vivants rapetisse
23 février 2012	
L'Aisne nouvelle	Culture : mobilisation devant la DRAC demain
Le Pays	Des directeurs de structures de l'Aire urbaine inquiets du gel des subventions
Le Télégramme	Coupes budgétaires. La culture manifeste à Rennes vendredi
24 février 2012	
Afp	Manifestation d'artistes devant la Drac d'IdF en faveur de la création
France3 Bourgogne	Dijon : manif contre le gel des crédits
France télévision	Culture et crise : quand un clown s'en mêle
L'Express	Manifestations d'artistes pour protester contre les baisses de subventions
La Gazette des communes	Manifestation d'artistes en faveur de la création devant la Drac d'Ile-de-France
Le Havre infos	Le spectacle vivant s'inquiète de son avenir au Havre
Afp	Manifestations d'artistes pour protester contre les baisses de subventions
Le nouvel observateur	Manifestations d'artistes pour protester contre les baisses de subventions
Le Parisien	Manifestations d'artistes pour protester contre les baisses de subventions
Le Point	Manifestations d'artistes pour protester contre les baisses de subventions
Libération	Le spectacle craque aux Drac
Localtis	Le Sénat s'inquiète de la réduction des crédits de la culture
Ma Ville	A Nantes, les agents culturels dans la rue
25 février 2012	
La Provence	Aix : «Moins de structures, moins de spectacles, moins d'emplois»
Le blog de J-M Morandini	Baisses de subventions: Des artistes en colère!
Le Populaire	La production culturelle amputée ?
Sud Ouest	Le monde de la culture monte au créneau contre le gel des crédits
26 février 2012	
L'Ardennais	Manifestation à Amiens pour la culture L'Échangeur y était
27 février 2012	
Rencontres sociales	Le monde de la culture en lutte
28 février 2012	
Paris Art	Culture en danger: le Syndeac réagit
8 mars 2012	
Politis	Politique culturelle : « Un processus malthusien »
18 mars 2012	
Ingénieur du son	« Mouvement du 19 mars »: Contre le gèle de 6% des crédits de la culture

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE (CNM)

1 ^{er} décembre 2011	
les Echos	Musique : les nuages s'amoncellent sur le futur CNM
25 janvier 2012	
Les Inrocks	La culture française, fleuron en berne
12 février 2012	
Telerama	Le Centre national de la musique verra bien le jour
9 mars 2012	
Localtis	La FNCC regrette le manque de concertation sur les décisions relatives aux dépenses culturelles

LIBERTÉ D'EXPRESSION

26 octobre 2011	
Le Monde	Le Théâtre contre le Fanatisme
15 novembre 2011	
Les Inrocks	En réponse à la chronique de Marcela Iacub sur Castellucci
7 décembre 2011	
Les Inrocks	Christianophobie : des directeurs de théâtre prennent la parole

INTERMITTENCE

28 juin 2012	
Les Echos	L'impossible équation des intermittents du spectacle

LES MOLIÈRES

26 janvier 2012	
Le Figaro	Molières : les opposants redoublent de férocité

HAUSSE TVA

6 janvier 2012	
La Croix	La hausse de la TVA à taux réduit inquiète le secteur culturel

Syndicat National
des Entreprises
Artistiques et Culturelles

“SYNDEAC,”

8 rue Blanche 75009 paris

T 01 44 53 72 10

F 01 44 53 72 12

www.syndeac.org

courriel : contact@syndeac.org

 Le SYNDEAC sur Twitter
<https://twitter.com/#!/SYNDEAC>